



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

# Sommaire

## 1. Avant-propos

## 2. Les grandes évolutions en 2020

## 3. Les activités de la CIDD

- 3.1. Les missions de la CIDD
- 3.2. Les membres de la CIDD
- 3.3. Les activités de la CIDD

## 4. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

- 4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable
- 4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT
- 4.3. Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

## 5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

- 5.1. Choix d'un système de gestion durable
- 5.2. Dialogue avec les parties prenantes
- 5.3. Les rapports de durabilité (GRI)
- 5.4. Achats publics durables
- 5.5. Etat du parc automobile fédéral
- 5.6. Mobilité durable
- 5.7. Alimentation durable
- 5.8. Événements durables
- 5.9. Ressources humaines durables

## 6. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable

- 6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre
- 6.2. SPF Soutien et Appui
- 6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- 6.4. SPF Intérieur
- 6.5. SPF Finances
- 6.6. SPF Mobilité et Transports
- 6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- 6.8. SPF Sécurité sociale
- 6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- 6.10. SPF Justice
- 6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- 6.12. Ministère de la Défense
- 6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
- 6.14. SPP Politique scientifique

## 7. Liste des abréviations

# 1. Avant-propos

*Comme chaque année, la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) vous présente son rapport d'activités. C'est ainsi qu'elle informe ses parties prenantes sur les projets et les réalisations des services publics fédéraux qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals – SDGs) des Nations Unies et de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable.*

*Nous avons la conviction, depuis plusieurs années, qu'un des enjeux importants, pour contribuer aux SDGs, consiste à développer de nouvelles politiques publiques. En 2020, ces enjeux se sont superposés à ceux d'une crise mondiale inédite, qui a emporté des milliers de vies humaines et frappé les systèmes économiques de plein fouet. Vous verrez dès lors, au fil de votre lecture, comment les services publics fédéraux ont dû se mettre au diapason de la pandémie de covid-19 et comment celle-ci s'est imposée aux cœur même de leurs missions. Une pandémie qui, au-delà de ses impacts économiques et sanitaires, a imposé de relever de nouveaux et de nombreux défis en matière de développement durable.*

*Malgré cette crise, et dans la prolongation des travaux initiés en 2019, les membres de la CIDD ont continué à préparer le prochain Plan fédéral de développement durable au sein du groupe de travail « Stratégie fédérale DD ». Le dialogue avec les parties prenantes a permis d'identifier des thèmes prioritaires à prendre en compte. Sur cette base, les experts des services publics fédéraux ont élaboré un avant-projet qui devra être soumis à une consultation publique en 2021.*

*Le groupe de travail « Responsabilité sociétale » a, pour sa part, mené à bien de très grands chantiers : l'évaluation du 1er Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », l'organisation d'un « National Baseline Assessment on Business & Human Rights », le développement d'une stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables « Beyond Food ». Vous trouverez des informations détaillées à ces sujets dans le chapitre 3.*

*Enfin, grâce à l'apport des Cellules de Développement Durable au sein des SPF, vous avez un aperçu des initiatives prises par l'autorité fédérale pour contribuer aux objectifs de développement durable. Quelles actions ou politiques sont menées pour répondre aux Objectifs de Développement durable des Nations Unies ou de la Vision fédérale à long terme de développement durable ? Quels sont les axes de gestion interne durable ? Des bonnes pratiques sont mises en évidence pour illustrer les analyses transversales et les données quantitatives collectées annuellement par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable.*

*Je vous en souhaite bonne lecture,*

Dieter Vander Beke,  
Président de la CIDD

## 2. Les grandes évolutions en 2020

Dans ce chapitre, nous vous livrons les principales évolutions qui marquent l'année 2020.

### 2.1. Le contexte politique accorde plus de place au développement durable

Le matin du 1er octobre 2020, les membres du nouveau gouvernement prêtent serment devant le Roi. Madame Zakia Khattabi y exerce les fonctions de ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal. [L'accord de gouvernement](#) aborde de nombreuses thématiques en phase avec les objectifs de développement durable : la lutte contre la pauvreté, l'économie circulaire, les inégalités de santé, la transition vers une économie durable et résiliente, le défi climatique, la protection de l'environnement, l'augmentation du taux d'emploi et l'accès à des emplois de qualité, etc.

Dans son [exposé d'orientation politique](#), la ministre du Développement durable annonce ses principales intentions :

- Les SDGs constitueront la boussole de sa politique ;
- La loi du 5 mai 1997, sur laquelle repose le cadre institutionnel de la politique fédérale DD, sera revalorisée ;
- La responsabilité sociétale des entreprises sera renforcée dans toute leur chaîne de valeurs ;
- La préparation de la présidence belge de l'Union européenne (premier semestre de 2024) visera à mettre en place une stratégie DD globale, basée sur les SDGs.

Présenté au Parlement européen fin décembre 2019, le Pacte vert pour l'Europe, ou [Green Deal](#), a pour vocation de faire de l'UE le premier continent climatiquement neutre du monde sur base d'une nouvelle stratégie de croissance. Adhérant à l'esprit de ce pacte, la ministre du Développement Durable affirme, dans son exposé, vouloir positionner la Belgique comme un État membre exemplaire et leader par rapport au Green Deal européen.

### 2.2. La crise sanitaire, ses impacts et la gestion post-covid s'imposent aux services publics fédéraux

Outre pour gérer les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie, les services publics fédéraux mobilisent toutes les ressources nécessaires pour prévenir les impacts sociaux et économiques de la crise du covid. Ainsi :

- Le Bureau fédéral du Plan (BfP) réoriente plusieurs de ses travaux, dont une étude sur [l'impact sur le bien-être des Belges](#) ainsi que sur [les groupes plus particulièrement vulnérables](#) ;
- L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) commande une [étude sur la politique de relance de la Belgique post-covid vers une économie durable](#) ;

- Le [SPP Intégration sociale](#) et le [SPF Sécurité sociale](#) fondent la Task Force Groupes vulnérables COVID-19, laquelle contribue d'autres membres de la CIDD comme le SPF Emploi et le Bureau fédéral du Plan ;
- Le [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#) veille au respect des droits fondamentaux des personnes fragilisées dans le cadre des mesures liées au Covid-19 ;
- Le SPF Santé publique rédige une note de vision « [Covid-19 et transition durable](#) » ;
- Le [Centre de crise national](#), coordonné par le SPF Intérieur, assure la coordination transversale de la crise sanitaire ;
- Le SPF Emploi publie un [Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail](#) et développe des FAQ sur les [conséquences des mesures de prévention sur le plan du droit du travail](#). Il met par ailleurs en œuvre le [congé parental corona](#), le [crédit-temps corona](#), et toutes les [mesures temporaires de droit du travail](#) visant à assurer la bonne organisation du travail et de l'emploi pendant l'épidémie de covid-19 ;
- Le SPF Finances gère les [mesures de soutien accordées aux entreprises en difficultés](#) dans le cadre du coronavirus.
- Le SPF Economie développe sur son site web de nombreuses [rubriques destinées aux entreprises et voyageurs](#) auxquels s'appliquent des règles liées à la lutte contre la pandémie.
- Le SPF Justice prend [des directives pour adapter le fonctionnement](#) des prisons, cours et tribunaux au contexte.
- Le [SPF Mobilité](#) applique les mesures particulières à tous les secteurs du transport et communique de manière accrue vers tous les publics concernés.
- Le SPP Politique scientifique participe à la mobilisation massive et collective de [l'expertise scientifique contre l'épidémie de covid-19](#).

### 2.3. Les SDGs restent au cœur de toutes les attentions

- Pour les Nations Unies, l'année 2020 doit marquer le début d'une décennie d'actions audacieuses afin d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. Dès janvier, le Secrétaire Général, M. António Guterres, lance la campagne « [Une décennie d'actions](#) » afin d'exhorter les États membres à respecter leurs engagements et d'inviter tous les secteurs de la société à se mobiliser pour le Programme 2030.
- La Cour des Comptes publie en juillet 2020 un [rapport sur la mise en œuvre, le suivi et le rapportage des Objectifs de Développement Durable](#) (SDGs) de l'ONU par les pouvoirs publics belges. La Cour des Comptes se focalise sur la coordination au sein des niveaux de pouvoir et entre eux.
- Plus de 1.000 participants assistent en octobre 2020 aux ateliers du [SDG Forum](#) proposés par 18 organisations partenaires issues des différentes composantes du développement durable. Crise sanitaire oblige, cette 3e édition est entièrement virtuelle.
- Parallèlement au nouveau train de mesures dans le cadre du Semestre Européen, la [Commission Européenne publie en novembre 2020 un document de travail interne](#) ayant pour titre « Delivering on the UN's Sustainable Development Goals – A comprehensive approach ». Ce document montre la contribution de l'Union Européenne en interne et en externe afin de concrétiser le Programme 2030.

## 2.4. En route vers un 2e Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »

Trois ans après l'adoption du 1er Plan d'action national (PAN) « Entreprises et Droits de l'Homme », les parties prenantes belges ont été invitées à procéder à son évaluation approfondie. Ce dialogue, qui complète l'évaluation annuelle réalisée par le groupe de travail « Responsabilité Sociétale » de la CIDD, met en évidence la forte demande des parties prenantes d'entamer un processus de révision du 1er PAN et d'y inclure de nouvelles actions. L'accord de gouvernement annonce l'élaboration d'un 2e PAN ainsi que la création d'un institut des droits humains doté d'un statut international A.

## 2.5. Les groupes de travail de la CIDD répondent aux priorités du gouvernement

Le groupe de travail « Marchés publics durables » relance ses travaux vu l'importance de cette thématique dans l'accord de gouvernement. Les notes de politique générale font ressortir des objectifs ambitieux du gouvernement, notamment en matière d'équipement informatique et de numérisation. La ministre de la Fonction publique annonce par ailleurs sa volonté de revoir la loi de 2017 et l'AR de 2014 en matière de marchés publics.

Le groupe de travail « Responsabilité sociétale » reçoit le mandat de développer une stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables, baptisée « Beyond Food ». Une proposition a été présentée en décembre et transmise à la Ministre du Développement durable.

Le groupe de travail "stratégie fédérale DD" multiplie les interactions entre les experts des SPF afin de finaliser l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable d'ici janvier 2021 et le rendre cohérent avec l'accord de gouvernement et le Pacte vert pour l'Europe.

# 3. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2020.

## 3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la [loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

## 3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes y sont représentés par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence et le secrétariat.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, sera opéré au début de l'année 2021. Le renouvellement du mandat des représentants des Régions et Communautés remonte quant à lui à juillet 2017. La composition ci-dessous est la composition officielle à la date du 31 décembre 2020. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

### Président :

Dieter VANDER BEKE

### Secrétaires:

- Anneleen MALESEVIC;
- Cédric VAN DE WALLE

### Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense :

- Christophe CUCHE, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Aude VAN GROOTENBRUEL ;
- Géraldine MATT, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Vincent TRIEST ;  
→ En 2020, Mesdames Myriam Bouveroux et Rika Denduyver ont été désignées.
- Ellen CHEYNS, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Tim BOGAERT;  
→ En 2020, Messieurs Alexander Verstraete et Filip Zivkovic ont été désignés.
- Samantha BUTERELI, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Frank DE NEVE ;  
→ En 2020, Mesdames Sandrine Honnay et Chloé Bourdon ont été désignées.
- Ilse NEIRINCKX , représentante du SPF Finances ;
- Cindy DEQUESNE, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Audrey DAVISTER;  
→ En 2020, Madame Anne Berghmans a été désignée comme suppléante.
- Els BORGERS, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Stany CHIGOHO KALIMO ;  
→ En 2020, Madame Haoua Ibra Kaka a été désignée.
- Liesbeth MAHO , représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléant : Peter BAEKE ;  
→ En 2020, Madame Géraldine Elfathi et Monsieur Christian Dekeyser ont été désignés.
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléant : Paul LOGGHE ;  
→ → En 2019, Paul Logghe, parti à la retraite, n'a pas été remplacé.

- Françoise DEVLEESCHOUWER, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Christian FERDINAND;  
→ En 2020, Monsieur Joachim Knockaert a été désigné comme suppléant.
- Peter VANDERSTUYF, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Steve HAMELS ;  
→ En 2020, Messieurs Olivier De Weerd et Frédéric Dyon ont été désignés.
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléante : Bérengère STEPPE ;
- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Anne FIERENS ;  
→ En 2020, Madame Maaike Vancauwenbergha a été désignée comme suppléante.

#### Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

- Griet VERSTRAETEN et Ine BAETENS, représentantes du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

#### Observateurs :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Etant donné que la loi prévoit tout au plus 2 vice-présidents et que le secrétariat n'a reçu qu'une candidature (Marielle Smeets), il a été décidé de fonctionner cette année de cette façon, même s'il est préférable de recevoir l'année prochaine de nouvelles candidatures également.

### **3.3. Les activités de la CIDD**

#### 3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

### 3.3.2. Les réunions plénières

En 2020, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 5 février, 23 juin, 24 septembre, 26 novembre et 17 décembre. En raison de la pandémie, les activités se sont déroulées essentiellement par voie électronique mais les travaux de la CIDD ont été maintenus.

#### **A. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030**

La mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral constitue le fil rouge des réunions de la CIDD.

- L'IFDD a lancé deux nouvelles études :
  - Une [étude sur la politique de relance de la Belgique post-covid et les SDGs](#). Le rapport final a été présenté aux membres de la CIDD en octobre 2020 et a fait l'objet d'une publication sur le site SDGs.be.
  - Une étude concernant des cibles spécifiques SDGs pour la Belgique. Les résultats sont attendus pour mars 2021. Les SPF et le Bureau fédéral du Plan (TFDD) ont été consultés en cours de processus. Trois niveaux d'ambition seront proposés pour les cibles non smart.
- Des pistes de travail potentielles avec l'OCDE pour améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable ont été présentées après des contacts préliminaires pris par l'IFDD. Les « focal points » pour la cohérence des politiques en matière de développement durable ont reçu une proposition de l'OCDE consistant en une collaboration structurée avec des experts de l'OCDE portant sur la « Policy Coherence for Sustainable Development » (PCSD). L'OCDE a proposé 5 pistes de travail concrètes pour la Belgique. À l'issue de discussions entre les « focal points » au sein des Affaires étrangères et de l'IFDD, trois pistes prioritaires pour l'autorité fédérale ont été retenues et pourraient faire l'objet d'une collaboration avec l'OCDE : une revue des mécanismes institutionnels, le développement de l'expertise et le SDG budgeting. Après réception des offres d'accompagnement de l'OCDE, il s'est avéré difficile d'avancer sur les trois pistes envisagées. D'une part, le SPF BOSA s'est engagé dans une réflexion sur le Green Budgeting et n'a pas de ressource pour aborder le « SDG Budgeting », d'autre part les montants demandés pour les deux autres accompagnements semblaient fort élevés. Il n'en reste pas moins que le dossier reste pertinent et a été partiellement repris dans l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable.
- Rapport de la Cour des Comptes sur la mise en œuvre, le suivi et le rapportage des Objectifs de Développement Durable (SDGs) de l'ONU par les pouvoirs publics fédéraux. Ce [rapport](#) a été publié transmis à la CIDD le 14/07/2020. Il a été présenté le 21/09/2020 au CFDD et en commission du Parlement flamand le 22/09/2020. Le Ministre-Président flamand a annoncé qu'il relancerait la CIMDD une fois que la stratégie flamande de développement durable serait mise à jour (fin de l'année – début 2021). La structure du rapport couvre les points suivants : méthodologie, coordination nationale, analyse par entités des engagements politiques, participation des parties prenantes, attribution des responsabilités, préparation des politiques, monitoring et rapportage et finalement les recommandations. Les principaux constats concernant le niveau fédéral sont les suivants :
  - Le cadre de la loi est clair mais l'absence de plan est dommageable, l'adoption de l'Agenda2030 n'a pas donné lieu à une modification de la VLT.
  - Les ODD ne sont pas fort présents dans les contrats d'administration ou les notes de politiques générales des ministres et les plans

d'action DD des SPF sont de qualité inégale.

- La politique de communication et la gap analysis sont présentées comme des bonnes pratiques.
  - L'attribution des responsabilités ministérielles est établie mais la composition de la CIDD ne couvre pas les entreprises publiques autonomes et les organismes publics (or la Police fédérale, la Régie des bâtiments ou la SNCB joue un rôle important).
  - En l'absence de PFDD, la CIDD ne joue pas son rôle de coordination suffisamment et certains SPF ne s'impliquent pas.
  - L'absence de moyens spécifiques alloués à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sauf en communauté germanophone. En terme de recommandations, les pistes suivantes sont évoquées :
    - Relance de la CIMDD,
    - Mise à jour de la stratégie nationale avec objectifs chiffrés,
    - Développer le set d'indicateurs par l'IIS,
    - Utiliser la stratégie nationale comme vision commune pour les plans des entités,
    - Traduire les SDGs en objectifs concrets avec cibles et indicateurs,
    - Clarifier les instances de coordination des plans, prévoir les budgets et établir une comparaison entre la situation existante et les SDGs,
    - Prévoir des rapports réguliers entre autres vers les parlements.
- La discussion entre les membres aborde les éléments suivants :
- L'audit porte sur des aspects de gouvernance et les recommandations sont peu opérationnelles,
  - Les politiques mises en œuvre par les SPF qui contribuent aux ODD ne sont pas prises en compte,
  - Le débat au Parlement serait certainement utile,
  - Le rapport souligne des difficultés déjà identifiées par les membres de la CIDD : l'absence de PFDD affaiblit le fonctionnement de la CIDD, la VLT n'est pas adaptée, les plans d'action DD des SPF sont de qualité variable de même que l'implication de la hiérarchie.
  - Il sera également intéressant de suivre l'autre audit de la Cour sur les politiques transversales dans lequel les politiques de développement durable peuvent également être abordées.
- Implication de la Belgique à l'international

La réunion annuelle du HLPF (High-level Political Forum) est la principale plate-forme des Nations unies pour le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses 17 objectifs de développement durable. Le HLPF de juillet 2020 avait pour thème "Accelerated action and transformative pathways: realizing the decade of action and delivery for sustainable development ". Il visait trois objectifs : faire un état des lieux de la réalisation des SDGs, présenter les examens nationaux volontaires de 47 pays (National Voluntary Review - NVR) et organiser des échanges de pratique en matière de développement durable. Il s'agit également de lancer la « Decade of Actions » même si le focus a surtout été placé sur l'impact du coronavirus sur le développement durable. La délégation belge était large et a organisé un side event.

Trois messages principaux sont à retenir :

- Nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et, malgré les appels au multilatéralisme, il n'a pas été possible d'adopter une déclaration ministérielle.
- L'intervention de la société civile dans la présentation des NVR peut apporter une réelle plus-value. Le HLPF 2021 sera certainement dédié à la réponse apportée à la crise du coronavirus. Un sujet important à aborder concerne la décision à prendre concernant les cibles dont l'échéance est 2020/2025. La Belgique pilote une réflexion dans un groupe de pays européens à ce sujet.
- Le SDG Moment lors de la Semaine de Haut niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU a permis de mettre en avant des actions concrètes contribuant aux SDGs et de [lancer la « Decade of Action »](#). Près de 50 interventions ont eu lieu en 3 heures et un réel effort de communication a été entrepris (diffusion en ligne), notamment au travers d'un [film disponible en ligne](#).

Les évolutions européennes ont régulièrement été présentées également. En effet fin 2019, la présentation du European Green Deal, le Pacte Vert Européen, et son interaction avec le processus du Semestre européen sont considérés par les institutions européennes comme des initiatives majeures de l'Union européenne pour contribuer à l'atteinte des SDGs. Fin 2020, l'IFDD a également présenté à la CIDD le *Staff Working Document* "[Delivering on the UN's SDGs : a comprehensive approach](#)" publié par le Commission européenne exposant la façon dont elle procède au [mainstreaming](#) des SDGs au travers de ses diverses politiques.

## B. Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

- Préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable  
Le groupe de travail « Stratégie fédérale DD » de la CIDD a été réactivé avec pour objectif de lancer la préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) – voir chapitre 2.3.3. Lors de chaque séance plénière, l'état de la situation concernant la préparation de l'avant-projet de Plan a été présenté.
- Modification de la composition de la CIDD  
L'AR du 21/04/2020, modifiant la composition de la CIDD, a été publié le 07/05/2020.

## C. Autres initiatives

- Présentation du rapport « Durabilité et Pauvreté » du Service de lutte contre la pauvreté  
Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a décidé de consacrer son rapport bisannuel 2018-2019 au thème « Durabilité et pauvreté ». Ce rapport est le fruit d'une concertation avec des personnes en pauvreté, leurs associations et divers autres acteurs. Les Objectifs de développement durable ont servi de cadre à la concertation. Le document est disponible sur le site [www.lutte-](http://www.lutte-)

[pauvrete.be](http://pauvrete.be). Le rapport a été présenté devant les membres de la CIDD en février 2020. La discussion qui a suivi a abordé les éléments suivants :

- L'avant-projet de Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) devra apporter des réponses à certaines recommandations du rapport ;
- Des liens avec un travail préventif, plus en amont, et avec les compétences régionales devront être faits.

➤ Présentation du rapport de responsabilité sociétale du SPW

Le Service Public de Wallonie a présenté aux membres de la CIDD le processus et le contenu de son [1er rapport de responsabilité sociétale](#), téléchargeable sur le site web du SPW. La discussion qui s'en est suivie a permis d'aborder les points suivants :

- Le dialogue avec les autorités locales (communes ou CPAS par ex.) s'est déroulé au travers des organisations faitières (fédération des CPAS ou UVCW). Il a fourni l'occasion de faire des liens avec le Programme Stratégique Transversal et a permis d'identifier des besoins de sensibilisation et de formation pour les communes et d'autres acteurs para régionaux (AWEX, etc.).
- Le projet a été lancé à l'initiative de la Direction du Développement Durable et a été très bien reçu car le terrain était préparé par l'important travail sur la notation extra-financière de la Wallonie réalisé précédemment par l'Agence Vigeo/Eiris. Ce projet avait permis un emprunt obligataire à un taux d'intérêt favorable pour financer des projets avec des bénéfices environnementaux et sociaux (infrastructures etc.) tout en montrant le bénéfice économique et financier du développement durable. Par ailleurs, le rapport arrive au bon moment : en début du prochain contrat d'administration du SPW et en fin de mandat d'une série de haut fonctionnaires.
- Les thèmes transversaux de l'analyse de matérialité ont été identifiés avec tous les départements et le concours du consultant externe. Ils ne devraient pas être revus de suite et pourraient être utilisés pour un nouvel exercice.

➤ Présentation du rapport biennal sur le parc automobile 2020 des membres fédéraux de la CIDD

Dans ce [quatrième rapport \(données de 2019\)](#), soit deux ans après la publication de la circulaire 307sexies, on constate que

- Globalement, le nombre total de véhicules diminue pour la troisième fois consécutive en 2019 ;
- La proportion de voitures « électriques, hybrides (plug-in) et CNG » augmente clairement, à la fois de manière générale et auprès de tout service public disposant d'un parc automobile  $\geq 20$  voitures ;
- Pour les trois services (SPF Mobilité, SPF Économie et SPF Santé publique) qui travaillent depuis plusieurs années sur le verdissement de leur parc automobile, on constate que la proportion de voitures ayant un écoscore  $> 75$  est passée à 20 %, voire plus de 20 % ;
- Au niveau fédéral, la part des voitures ayant un écoscore  $> 75$  équivaut à 9 % et est donc encore loin de l'objectif de 25 % fixé par la circulaire.

➤ Sélection des « SDG Voices » 2020

En 2020, Diogène, Le Port d'Anvers, l'Union Wallone des Entreprises (UWE), l'Union Royale Belge de Football, SDSN Belgium, La ville

d'Harelbeke et le Service de lutte contre la pauvreté peuvent se targuer de porter le titre de « SDG Voice 2020».

➤ **Création du réseau BeOH par le SPF Santé publique**

Dans le cadre de la préparation d'une conférence au sujet du Belgium One Health Network en avril 2021, le SPF Santé publique invite les experts des administrations à se joindre à des groupes de travail préparatoires sur les 4 thèmes qui seront abordés : économie circulaire, stratégie biodiversité, adaptation aux changements climatiques et stratégie de la fourche à la fourchette.

### 3.3.3. Les groupes de travail

#### **A. Le GT Stratégie fédérale DD**

##### **Mandat**

Le groupe de travail « Stratégie fédérale DD » de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable intégré depuis 2014 dans l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR).

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

##### **Missions**

Plus d'infos sur les [missions du GT « Stratégie fédérale DD »](#) sur le site de la CIDD.

##### **Activités en 2020**

Le groupe de travail a poursuivi l'élaboration de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (APP) lancé en 2018 lors de 6 réunions (02/04, 21/05, 13/06, 10/09, 24/10, 05/12) et de nombreux échanges électroniques. L'objectif était d'aboutir avant les élections fédérales de mai 2019 à une liste de thèmes et d'actions prioritaires qui pourraient structurer le prochain Plan sur base d'un large dialogue avec les parties prenantes. Suite aux trois phases de dialogue en 2018 et 2019 (cf. rapport d'activités de la CIDD 2018 et 2019), le groupe de travail a travaillé en suivant ces différentes étapes :

a) Recueil des actions interdépartementales:

- Recueil de projets d'actions interdépartementales (2019) : sur base des 5 axes et 19 thèmes identifiés avec les parties prenantes, les membres de la CIDD ont consulté les experts de leurs administrations pour identifier des pistes d'actions potentielles en vue de ré-

pondre à ces enjeux. Fin 2019, une cinquantaine de fiches ont été reçues et discutées au sein du groupe de travail.

- Sur base de divers clusters thématiques, les propositions ont été affinées entre experts des administrations fédérales et de nouvelles propositions d'action ont été reçues également (janvier – mars 2020). Des discussions approfondies ont eu lieu en sous-groupes thématiques :
  - Financement de la cohésion sociale (21/01) ;
  - Lignes directrices et PNIS (23/01) ;
  - Conditions de travail optimales (28/01) ;
  - Economie durable (30/01) ;
  - Changer de modèle de mobilité (04/02) ;
  - Gestion des risques (10/02) ;
  - Accès de tous à la justice (13/02) ;
  - Accès aux droits (18/02) ;
  - International (18/02) ;
  - Cohésion sociale ((27/02) ;
  - Protection sociale universelle (27/02) ;
  - Lutte contre la pauvreté (10/03).

#### b) Compilation et structuration des contributions:

- Une première compilation a été envoyée le 22/04 aux experts du groupe de travail afin de préciser les formulations et identifier des carences (à l'égard des compétences fédérales et des SDGs). Suite à une série d'amendements, une version adaptée a été envoyée et discutée par vidéoconférence lors d'une réunion le 30/06. Faute de nouveaux éléments concernant d'éventuels ajustements eu égard au Pacte Vert Européen ou à l'intégration de mesures de relance « post-covid », il a été décidé de reporter l'échéance de ces contributions à la mi-juillet. Enfin, suite à la demande du secrétariat du Conseil Central de l'Economie, le groupe de travail a marqué son accord sur l'envoi d'une table des matières simplifiée afin de donner un aperçu des thèmes couverts.
- Le 16/07 une nouvelle version compilée a été envoyée aux membres du groupe de travail. Elle proposait une version stabilisée des propositions d'actions interdépartementales et des lignes directrices. Il a été décidé d'attendre l'accord de gouvernement pour procéder à une actualisation à l'égard de l'évolution du contexte européen (Pacte Vert Européen et politiques de relance) et de la crise sanitaire. Certains experts ont procédé à une première validation des actions prévues auprès de leur hiérarchie.

#### c) Mise à jour, validations et dispositif de la consultation publique

- Dès la mi-octobre, l'IFDD a débuté la mise à jour du texte en intégrant les éléments pertinents de l'accord de gouvernement et les recommandations de l'étude commandée par l'IFDD concernant une « relance durable ». Mi-novembre, une version mise à jour a été envoyée au groupe de travail. Il lui a été demandé de veiller à des formulations SMART des actions et de bien relire les actions proposées à l'aune des notes de politiques générales de leur(s) ministre(s) respectif(s). A la demande des experts, une réunion en ligne s'est tenue le 17/11 pour clarifier les échéances. En effet, afin de respecter le délai légal qui prévoit l'adoption du prochain plan un an après l'adoption de l'accord de gouvernement, le secrétariat a proposé des échéances jugées trop courtes par certains membres. Un

planning alternatif a été proposé pour garantir une adoption par la CIDD en réunion plénière fin janvier 2021.

- Suite à plusieurs relectures en profondeur et grâce à la mobilisation de nombreux experts, une nouvelle version compilée a été envoyée au groupe de travail pour une discussion des points en suspens le 08/12 lors d'une réunion en ligne. Le dispositif concernant la consultation de la population a également été abordé afin de préparer l'avis que la CIDD doit remettre à la ministre du DD à ce sujet.

Même si la CIDD n'adoptera que fin janvier 2021 l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable, le secrétariat tient d'ores et déjà à remercier les nombreux experts et les membres de la CIDD pour leurs contributions à la préparation de cet avant-projet dans des circonstances particulièrement complexes.

## **B. Le GT Marchés publics durables**

### **Mandat**

La circulaire du 16 mai 2014, *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014, confie diverses tâches au groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD.

### **Missions**

Plus d'infos sur les [missions du GT « Marchés publics durables »](#) sur le site de la CIDD.

### **Activités en 2020**

#### **1. Concertation groupe de travail achats durables CIDD**

Le groupe de travail a assuré plusieurs missions (stratégiques) par voie électronique ou au sein de groupes satellites. Le groupe consultatif sera le principal moteur du développement ultérieur du site internet [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be) (voir point 4).

#### **2. Politique stratégique fédérale d'achat**

L'IFDD a pris part aux réunions mensuelles du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux en tant qu'observateur.

#### **3. Lancement du projet pilote sur les TIC durables**

En 2020, le Pacte sur les TIC circulaires a été ébauché sous la direction des autorités néerlandaises et en collaboration avec plusieurs États membres. Le Pacte, qui se concentre sur les marchés publics dans le secteur des TIC, est une initiative du Réseau One Planet des Nations Unies. Il vise à inciter les acheteurs publics et privés à faire des achats de TIC plus durables (circulaires, écologiques et équitables) et à partager mutuellement leurs connaissances à ce sujet, de manière à créer conjointement une transition durable dans le secteur des TIC (en ce qui concerne les ordinateurs portables, les smartphones et d'autres produits informatiques) d'ici 2030. Pour ce faire, le Pacte établira un réseau d'échange mutuel des critères, clauses, pilotes, bonnes pratiques, etc. existants avec des pairs internationaux (experts gouvernementaux et acheteurs).

En 2021, le Pacte sera signé par des représentants d'autorités nationales, régionales et locales et des représentants d'importantes organisations d'achat.

Des responsables de plusieurs organisations fédérales et régionales belges ont examiné comment unir leurs forces pour accomplir le Pacte au niveau belge. Au niveau fédéral, l'IFDD souhaite d'ores et déjà apporter une contribution active à cette initiative :

(1) En fondant un secrétariat chargé du suivi d'un réseau d'apprentissage belge en matière de TIC durables. Le réseau prévoit plusieurs sessions en 2021, qui devraient permettre aux professionnels belges des marchés publics de partager leurs bonnes pratiques et de chercher ensemble un maximum d'objectifs réalisables pour la rédaction des futures recommandations en matière de TIC.

(2) La nomination d'un secrétariat européen pour les TIC socialement responsables. L'IFDD soutient l'idée largement répandue qu'un véritable changement des conditions éthiques de la chaîne d'approvisionnement du secteur des TIC (problèmes de sécurité et de logement des travailleurs, travail forcé, travail des enfants, etc.) n'est possible que lorsque les grands acteurs du secteur rassemblent leurs forces. À cette fin, l'IFDD souhaite coopérer avec des experts expérimentés de Suède, de Norvège, d'Autriche et d'autres pays. Par le passé, la Belgique a déjà essayé d'identifier les [risques éthiques associés à la chaîne d'approvisionnement informatique](#) (respect des conventions de l'OIT et des droits de l'homme).

CATAPA a été nommée pour la création d'un secrétariat belge repris sous le point 1, et l'ICLEI pour le secrétariat européen repris sous le point 2. Ces missions commencent au premier janvier 2021.

#### 4. Instruments pour les Marchés publics durables

En 2020, en collaboration avec les services régionaux et fédéraux, l'IFDD a continué à travailler sur le développement d'instruments pour stimuler les achats durables. Les experts en achats professionnels peuvent déjà s'appuyer sur le [Guide des achats durables](#) pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics circulaires, innovants, respectueux de l'environnement et socialement et éthiquement responsables. Outre des informations réglementaires et concernant la politique, le guide renvoie également à de bonnes pratiques, des exemples de cahiers des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide comporte également de nombreuses fiches, rassemblées par groupe de produit, qui doivent aider les acheteurs à préparer leur cahier des charges.

Les informations dans le guide sont coordonnées par l'IFDD, mais sont souvent le résultat d'une collaboration entre différents services et experts. En 2020, le groupe consultatif, composé de représentants de l'IFDD et des services régionaux et fédéraux, a travaillé à l'amélioration du guide dans trois domaines :

- La liste des différents meilleurs produits et services durables disponibles ;
- L'inventaire de quelques bonnes pratiques ;
- Les fiches reprenant les nouvelles informations de marché concernant les produits et les services suivants :
  - 1) Masques buccaux
  - 2) Produits financiers (fiche révisée)
  - 3) Services postaux

- 4) Logistique
- 5) Produits d'épandage hivernal
- 6) Couches
- 7) Ustensiles pour boire et manger

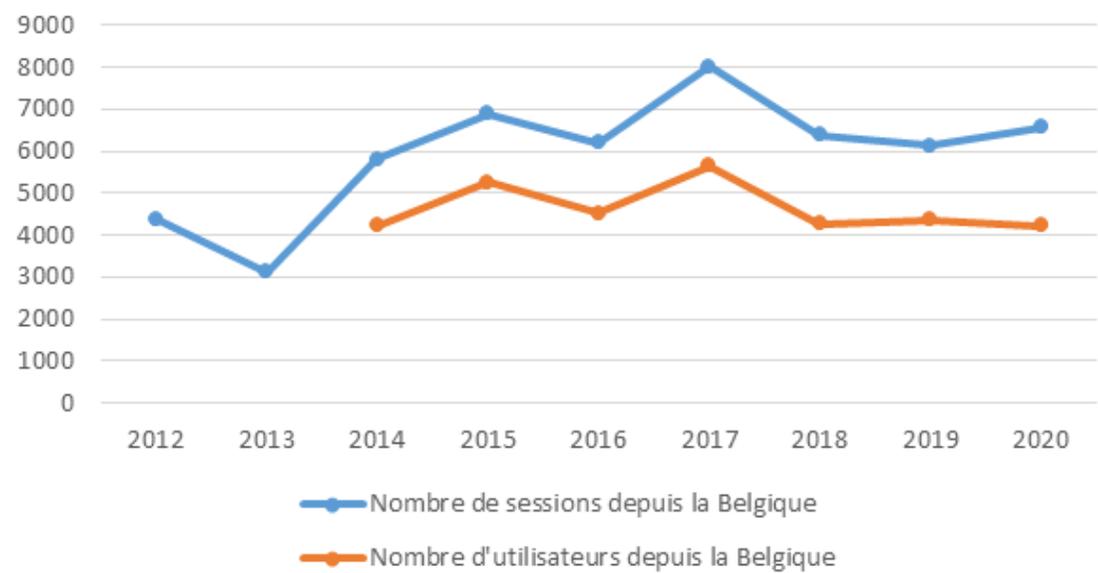
De plus, quelques bons exemples de processus d'achat concrets ont été repris dans des fiches info :

- 1) Produits financiers
- 2) Gobelets pour événements
- 3) Limitation du surplus alimentaire
- 4) TIC durables : portables et PC
- 5) TIC éthiquement responsables : portables et PC
- 6) Tableaux d'information (affichage)
- 7) Matériel pour incontinence
- 8) Collecte des déchets
- 9) As a service : revêtement de sol et éclairage
- 10) Organisation interne des achats durables

Les nouvelles fiches produits et les bons exemples ont été finalisés en décembre 2020. Ils seront disponibles début 2021 sur le site internet [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)

En ce qui concerne le nombre de visites, après une année record en 2017 (en raison de la communication sur la conférence nationale sur les marchés publics durables), le guide est retombé à sa moyenne d'avant. Ces chiffres laissent supposer que l'instrument est utilisé par un public relativement stable, qui ne dépend pas de campagnes de communication supplémentaires.

### Visites : [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)



Période	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne de la visite par session	Pages par session
1/12/2011 - 1/12/2012	4392	61 %			3:49	
1/12/2012 - 1/12/2013	3118	70,0 %			2:59	
1/12/2013 - 1/12/2014	5812	64,2 %	4223	1203	4:27	5:53
1/12/2014 - 1/12/2015	6884	66.5 %	5254	1360	3:40	5.09
1/12/2015 – 1/12/2016	6206	66.74 %	4527	1295	3:55	4:51
1/12/2016 – 1/12/2017	8010	69.56 %	5647	1716	3:02	4.51
1/12/2017 – 1/12/2018	6377	61.34 %	4267		3:34	5.03
1/12/2018 – 1/12/2019	6135	63 %	4364		3:11	5.19
1/12/2019 – 1/12/2020	6557	60 % du total des visites mondiales	4230		3 :17	5 :23

### C. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

#### Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

#### Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « RSO/RSE »](#) sur le site de la CIDD.

#### Activités en 2020

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni 1 fois dans le courant de cette année 2020.

Ses réunions et travaux ont été fortement impactés par, d'une part la pandémie due au COVID19, et d'autre part, par l'absence de Gouvernement fédéral.

le GT a principalement assuré la continuité des projets initiés en 2019 qui ne nécessitaient pas la prise d'une décision politique. Et plus en-

core que d'habitude, il a privilégié une coordination du travail par voie électronique.

Les activités du groupe de travail se sont focalisées principalement sur les points suivants :

- Suivi et mise en œuvre du 1er PAN Entreprises et Droits de l'Homme et suivi de la réalisation d'un National Baseline Assessment on « Business & Human Rights » ;
- Développement d'une stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables « Beyond Food » ;
- Suivi des dossiers politiques/réglementaires, de l'actualité et des développements de la Responsabilité Sociétale et du respect des droits humains par et pour les entreprises et organisations au niveau international, européen et en Belgique en particulier.

### 1) Suivi et mise en œuvre du 1er PAN Entreprises et Droits de l'Homme et suivi de la réalisation d'un National Baseline Assessment on « Business & Human Rights »

#### Rappel

Depuis juillet 2017, la Belgique dispose donc d'un 1er PAN « Entreprises et les Droits de l'Homme ». Les travaux d'élaboration de ce 1er PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" se sont déroulés dans le cadre du GT Responsabilité sociétale à la demande et en collaboration avec le CoorMulti 'Droits de l'Homme', l'organe de coordination de la politique internationale des droits de l'homme du SPF Affaires étrangères. Le PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" a été élaboré sous la coprésidence de l'Institut Fédéral pour le Développement durable et du SPF Affaires étrangères. Les actions du PAN ont toutes été mises en œuvre entre-temps. La [brochure de présentation de ce PAN « Entreprises et Droits de l'Homme »](#) donne un aperçu des actions, des acteurs impliqués, des thématiques concernées ainsi que des principaux produits de la mise en œuvre.

Le processus de suivi de ce 1er PAN prévoyait une évaluation endéans les 3 ans, en étroite collaboration avec les parties prenantes belges.

Ont participé à cette consultation, des experts issus des pouvoirs publics, du monde des affaires et de la société civile. Ensemble, ils ont évalué la mise en œuvre du 1er PAN, discuté de la perspective d'un 2ème PAN, de la forme, du contenu et du processus à déployer. Lors de ce dialogue, les parties prenantes ont été quasi unanimes sur la nécessité de poursuivre les travaux afin de développer un 2ème PAN « Entreprises et Droits de l'Homme », à l'instar des pays européens. Et un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réaliser une **évaluation de base nationale (National Baseline Assessment - NBA)** portant sur les entreprises et les droits de l'Homme en Belgique comme recommandé par les Nations Unies et la Commission Européenne.

#### National Baseline Assessment (NBA)

Un Plan d'action National est un outil bien établi permettant aux gouvernements de coordonner leurs actions et de prendre des engagements concrets pour aborder les enjeux, complexes et sensibles, liés au respect des droits humains dans les activités commerciales.

Pour entreprendre un PAN significatif, les gouvernements doivent savoir dans quelle mesure la législation, les politiques et autres mesures en vigueur au niveau national concrétisent effectivement l'obligation qui incombe à l'État de respecter les droits de l'homme au regard des principes directeurs. Une évaluation de base nationale (EBN) leur permet de le faire, en identifiant les initiatives déjà en place pour réguler les impacts des entreprises sur les droits humains et en considérant l'impact des entreprises sur les travailleurs et les communautés.

Cette **évaluation de base nationale** devra servir à orienter le Gouvernement et les Parties Prenantes dans l'identification des engagements à prendre et des actions à mettre en œuvre pour, d'une part, assumer pleinement son devoir de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme et, d'autre part, y aligner son cadre politique et juridique conformément aux Principes directeurs fondamentaux des Nations Unies (UNGPs).

Plus précisément, l'**évaluation de base nationale** devra contribuer aux prochains travaux de développement du 2<sup>ème</sup> Plan d'Action national « Entreprises et Droits de l'Homme ». L'évaluation de base nationale sur les entreprises et les droits de l'homme évaluera le niveau actuel de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) en Belgique.

Son contenu devra :

- Répertorier les lois, politiques, réglementations et autres initiatives existantes en Belgique (tous niveaux de pouvoirs confondus) pour réglementer les impacts des entreprises sur les droits humains ;
- Mettre en évidence les lacunes du cadre politique et juridique belge dans la mise en œuvre des UNGP B&HR avec un aperçu des conséquences négatives sur le respect des droits de l'homme par les entreprises afin d'identifier les problèmes les plus significatifs en matière de droits de l'homme dans un contexte donné ;
- Proposer des recommandations pour combler les lacunes identifiées ;
- Formuler des propositions d'action concrètes et hiérarchisées pour un 2<sup>ème</sup> PAN.

Ce NBA a été commandé par l'IFDD. L'exercice pointu a été confié à une équipe d'experts belges de la KU Leuven (HIVA) et UAntwerpen, eux-mêmes soutenus par des experts internationaux familiarisés à cette matière. En cours de route, le processus de développement de la NBA a dû être adapté au contexte induit par le COVID 19. Toute l'information sur le projet et l'implication des parties prenantes sont expliqués sur le site web dédié à la NBA: <https://www.national-baselineassessment.be/>

Après de long mois de recherches, de concertation, d'analyse et d'interview, le premier draft NBA a été livré en décembre 2020. Ce draft sera soumis à consultation des parties prenantes avant la livraison

de la version définitive de l'évaluation de base nationale, attendue pour mars 2021. Ces résultats devront nous éclairer sur les engagements à prendre et des actions à mettre en œuvre pour aligner les cadres politique, juridique et stratégique de nos institutions et entreprises avec les Principes directeurs des Nations Unies « Entreprises et Droits de l'Homme ». Ils constituent une base solide pour l'élaboration d'un deuxième Plan d'action National.

### *Perspectives*

Les résultats définitifs du NBA sont attendus pour le mois de mars 2021. Ces résultats déboucheront sur des recommandations concrètes à mettre en œuvre pour aligner les cadres politique, juridique et stratégique de nos institutions et entreprises avec les Principes directeurs des Nations Unies « Entreprises et Droits de l'Homme ». Cette évaluation de base permettra aussi de cartographier les progrès réalisés par le gouvernement et par les entreprises en Belgique depuis l'adoption du premier plan d'action national (PAN) sur les entreprises et les droits de l'homme en juillet 2017.

Les résultats du NBA constitueront ainsi une base solide pour la préparation d'un éventuel 2<sup>ème</sup> PAN « Entreprises et Droits de l'Homme » pertinent, à l'instar de nos pays voisins.

## **2) Développement d'une Stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables « Beyond Food »**

### *Contexte*

Plusieurs études montrent que la demande croissante en ressources (matières premières) ainsi que la façon dont ces ressources sont produites ou extraites ont un impact considérable sur la durabilité des filières agricoles et sylvicoles avec, entre autres, une perte toujours croissante de biodiversité, et un impact sur les sociétés d'ici et d'ailleurs. Le projet Beyond Food entend contribuer à une transition du secteur agroalimentaire vers des filières d'importations alimentaires durables, par la responsabilisation et la coopération de tous les acteurs concernés en Belgique, avec pour objectif de contribuer

au SDG 12, « Etablir des modes de consommation et de production durables ».

Ce projet est porté par le SPF Santé public et s'inscrit dans les cadres suivants :

- **Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme »** - Action 6 : Charte belge ODD de Développement international (Beyond Chocolate) ;
- La stratégie **#BeBiodiversity** lancée en 2017 (contribuer au déplacement de marchés plus respectueux de la biodiversité) ;
- Cadre européen en particulier la stratégie **Farm to Fork** ;
- 23 juillet 2019, Communication de la Commission : **Stepping up EU Action to Protect and Restore the World's Forests** ;
- 16 décembre 2019, conclusions du **Conseil** sur cette communication.

Les premiers développements ont été amorcés en septembre 2019 par un réseau informel d'experts impliquant des membres du SPF Affaires étrangères, du SPF Economie, du SPF Santé publique ainsi que de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable. Mais étant donné les synergies existantes avec les travaux du GT RS de la CIDD et l'expertise de ses membres, il semblait plus efficace de poursuivre le travail au sein du GT RS, structure déjà existante, au lieu de créer un réseau informel en parallèle.

Par conséquent, le 26 mars 2020, la CIDD a mandaté le GT Responsabilité sociétale pour :

- (1) Poursuivre le développement de cette note Beyond Food,
- (2) Ouvrir le dialogue aux stakeholders, qu'ils soient issus du secteur privé, du secteur public, du monde académique, ou encore de la société civile et
- (3) Proposer aux ministres compétents du Gouvernement, d'ici novembre 2020, des recommandations de mesures pour développer et adopter une stratégie fédérale « Beyond Food ».

Le GT a pris le relais en juin 2020, les experts membres ont travaillé sur le 1er draft réalisé par le SPF Santé publique, la Coopération au Développement et le SPF Economie. Entre septembre et novembre

2020, les expertises et expériences des membres ont été mises à contribution. Ont été particulièrement impliqués les experts du SPF Economie (PCN OCDE), du SPF Emploi (Division Affaires Internationales), du SPF Justice, du SPF Affaires étrangères (DG Affaires Multilatérales & DG Coopération au Développement), de l'IFDD et des Régions.

Le projet de note finalisée sur la stratégie « Beyond Food » a été présentée à la CIDD plénière du 17 décembre 2020. En séance, la CIDD a pris acte de la note finalisée conformément au mandat du GT, a pris acte de la prise en compte de son contenu dans l'avant-projet du Plan Fédéral pour le Développement durable en cours de finalisation (PFDD) et a donné son accord pour la transmettre à la ministre de tutelle, Mme Zakia Khattabi, en charge du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal. En date du 21 décembre 2020, le Président de la CIDD a transmis la note « Beyond Food » au Cabinet de la Ministre Khattabi, qui décidera des éventuelles délibérations politiques avec ses homologues.

### Objectifs

Le projet Beyond Food entend **contribuer à une transition du secteur agroalimentaire vers des filières d'importations alimentaires durables**, par la responsabilisation et la coopération de tous les acteurs concernés en Belgique avec pour objectif de **contribuer au SDG 12, « Etablir des modes de consommation et de production durables »**.

L'objectif de cette stratégie vise à :

- **Assurer des salaires équitables** qui permettent un niveau de vie décent pour les producteurs agricoles des matières premières clefs importées par la Belgique ;
- **Assurer le respect des droits humains**, y compris les droits des enfants, et promouvoir le travail décent dans les pays producteurs en tenant compte du respect des normes fondamentales de l'OIT, de la sécurité et de la santé au travail et de l'accès à une protection sociale appropriée ;

- Participer à **l'élimination des discriminations** à l'égard des femmes et assurer **l'égalité de genre** en matière de traitement ;
- **Préserver, restaurer et utiliser de manière durable la biodiversité**, en particulier en luttant contre la déforestation importée ;
- **Lutter contre le changement climatique** et adapter des filières d'approvisionnement aux changements climatiques ;
- **Limiter la pollution causée par les intrants agricoles** à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique, à la diversité biologique, et à la santé humaine et animale (ODD 3 & 15).

La stratégie Beyond Food proposée fournit des recommandations d'orientation/direction générale et envisage dès le départ tous les leviers possibles et nécessaires. Les recommandations sont de nature multidisciplinarité – multi-compétences. Elles portent autant sur la fiscalité, le partenariat public-privé, les marchés publics, l'information au public, le reporting, la due diligence, la traçabilité/le monitoring, la coopération au développement, ... Les recommandations couvrent 9 axes pouvant composer une stratégie fédérale cohérente. Certaines recommandations peuvent être mises en œuvre à court terme et à faible coût, d'autres lancent des chantiers à plus long terme et d'autres ont des visées plus exploratoires.

#### *Acteurs impliqués*

- Une action conjointe et coordonnée du SPF Santé, du SPF Affaires étrangères, du SPF Economie, du SPF Stratégie et Appui, du SPF Finances, du SPF Emploi, du SPF Justice et de l'Institut fédéral pour le Développement durable ;
- Une collaboration étroite avec d'autres acteurs fédéraux clefs : ENABEL, le Bureau fédéral du Plan, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, le Musée royal de l'Afrique centrale ;
- Une collaboration et concertation avec les autorités et administrations régionales dont les compétences sont concernées (agriculture, économie, environnement, commerce extérieur, coopération au développement) ;
- Un dialogue, une concertation et une coopération avec les parties prenantes impliquées et/ou concernées, c'est-à-dire les entreprises, les fédérations d'employeurs, les syndicats, les certificateurs, les représentants de la société civile et le monde académique ;
- La facilitation de ce dialogue par des experts ou des plateformes existantes qui mettent en relation les acteurs concernés avec le secteur privé.

#### *Perspectives 2021*

Une fois approuvé par le Politique, le contenu de cette note devra être soumis aux parties prenantes belges afin d'obtenir un projet concerté, sain et solide. Fort de son expérience en processus de consultation des parties prenantes, le GT « Responsabilité Sociétale » organisera la consultation des stakeholders, qu'ils soient issus du secteur privé, du secteur public, du monde académique ou encore de la société civile.

### **3) Suivi des initiatives politiques/réglementaires, de l'actualité et des développements de la Responsabilité Sociétale et du respect des droits humains par et pour les entreprises et organisations au niveau international, européen et en Belgique**

Les membres du GT RS ont également suivi l'actualité relative aux questions des droits de l'homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nations Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées.

Nous avons ainsi suivi, participé ou contribué aux initiatives suivantes:

- [Business and human rights: towards a decade of global implementation](#) : La Présidente du groupe de travail des Nations Unies a invité les Etats à fournir des informations pertinentes en vue du prochain rapport du Groupe de travail qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2021. Ce rapport se concentrera sur le thème « **Entreprises et droits de l'homme : vers une décennie de mise en œuvre mondiale** ». Il mettra l'accent sur le **dixième anniversaire des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme**, faisant le point sur les dix premières années de mise en œuvre et informant une feuille de route pour la mise en œuvre mondiale au cours de la prochaine décennie. Le GT RS a formulé une réponse basée sur [l'exercice de monitoring réalisé dans le cadre du suivi à 3 ans du PAN](#).
- [EU legislative proposal on sustainable corporate governance](#) : Cette initiative vise à améliorer le cadre réglementaire de l'UE en matière de droit des sociétés et de gouvernance d'entreprise. Elle permettrait aux entreprises de privilégier la création de valeur durable à long terme aux bénéfices à court terme. Elle vise à mieux aligner les intérêts des entreprises, de leurs actionnaires et dirigeants, des parties prenantes et de la société. **Elle aiderait les entreprises à mieux gérer les questions liées à la durabilité dans leurs opérations et chaînes de valeur en ce qui concerne les droits sociaux et les droits de l'homme, le changement climatique, l'environnement, etc.** Une consultation publique a été organisée par la Commission européenne pour récolter les avis des parties prenantes et des Etats sur certains aspects de la législation et des politiques de l'UE, avant que la Commission ne finalise ses propositions. La Belgique a décidé de participer à cette consultation. Plusieurs membres du GT ont participé à la définition de l'avis de la Belgique

afin de soutenir la création d'un cadre européen pour une gouvernance d'entreprise durable.

- **Examen Périodique Universel (EPU)** : les travaux du GT RS ont pu contribuer (être valorisés) dans le cadre de l'Examen périodique universel de la Belgique à charge du SPF Affaires étrangères. Conformément aux directives générales énoncées par le Conseil des Droits de l'Homme dans sa décision 17/119, un rapport est établi portant sur l'évolution de la situation des droits humains en Belgique depuis le précédent examen, ainsi que sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 187 recommandations acceptées lors du deuxième cycle de l'examen périodique universel.
- **Le devoir de diligence : un nouveau levier pour une finance et une relance durables ?**  
Webinaire organisé par le [CFDD](#) pour ses membres le 24.11.2020. Webinaire lors duquel le GT RS a présenté les résultats intermédiaires du NBA concernant le Pilier II, en particulier le niveau de mise en œuvre de la due diligence dans les entreprises belges. Le [rapport complet, les avis des syndicats et des entreprises et les PPP](#) sont disponibles sur le site du CFDD.

#### 4) Perspectives 2021

- Travaux préparatoire du 2ème PAN (sous condition d'accord politique et de mandat clair) ;
- Consultation des parties prenantes sur le développement d'une Stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables : « Beyond Food » ;
- Sensibilisation & Promotion à la mise en œuvre de la Due Diligence en Belgique ;
- Soutien au développement d'un cadre contraignant Due Diligence au niveau européen ;
- Communication et diffusion des outils/projets existants.

# 4. Les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

## 4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

### 4.1.1. Définition des approches stratégiques

#### A. Les contrats d'administration – Article 35

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

En réponse à ces obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants en matière de politique DD :

1. Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;
2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;
3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;
4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les objectifs transversaux pour les contrats d'administration 2019-2021 n'ont pas encore été définis par le SPF Stratégie et Appui (Bosa).

#### B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030, ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation de leurs objectifs de développement durable peut être mise en œuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs DD dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'administration reprend les éléments du plan d'action DD prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, les SPF n'ont plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

#### 4.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Via la base de données en ligne de la CIDD, 11 services publics fédéraux sur 14 (y compris le Ministère de la Défense) ont transmis, en 2020, des informations relatives l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que le Ministère de la Défense ne dispose pas de contrat d'administration.

Il apparaît que les SPF intègrent dans leurs contrats d'administrations, de façon fréquente et explicite, des objectifs de développement durable en lien avec leurs missions et des défis sociétaux, en complément d'efforts accomplis de longue date pour un fonctionnement exemplaire dans leurs opérations quotidiennes (gestion environnementale, accessibilité, etc.). Le SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie précise par exemple que l'aspect durable du marché des biens et des services est au cœur de ses missions et que l'économie durable est l'un de ses quatre axes stratégiques, aux côtés d'une économie compétitive, de la protection des consommateurs et d'un marché transparent. Le SPF Mobilité et Transports mentionne pour sa part que le développement durable est au cœur des missions de son organisation reconnaissant l'impact du transport sur le climat, la qualité de l'air, la congestion. Le SPP Politique scientifique s'engage à surveiller et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. Le SPF Chancellerie du Premier Ministre entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique. Le SPP Intégration sociale œuvre à développer une politique fédérale inclusive d'intégration sociale garantissant à chacun les droits sociaux fondamentaux et à lutter contre la pauvreté. Le SPF Soutien et Appui (Bosa) travaille à l'intégration de critères de durabilité dans les contrats-cadres.

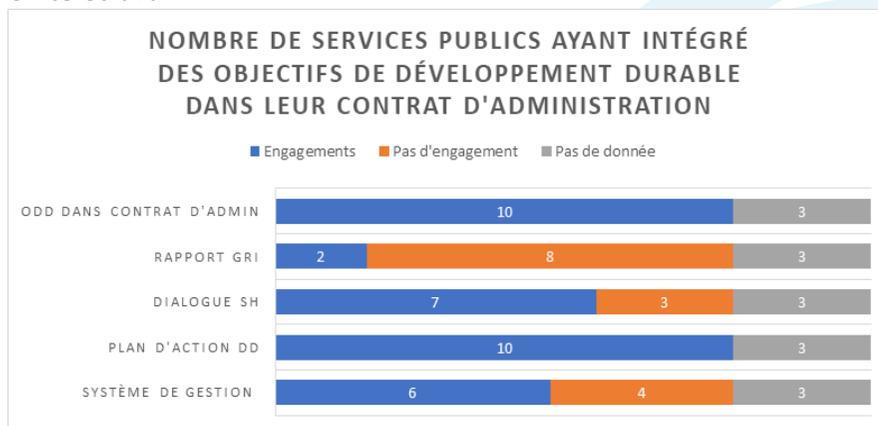
- 11 services publics fédéraux ont transmis à la CIDD, via la base de données en ligne, des informations relatives l'inté-

gration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que, en 2020, le SPF Sécurité sociale, le SPF Finances et le SPF Santé publique n'ont pas été en mesure de transmettre leurs données par la base de données de la CIDD.

- 8 d'entre eux ont indiqué dans leur contrat d'administration la volonté d'élaborer chaque année un plan d'action DD : Défense, BOSA, Emploi, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Economie. Les SPF Santé publique et Mobilité ont communiqué qu'ils intègrent les éléments prévus dans le plan d'action DD au sein de leur contrat d'administration.
- 7 services publics fédéraux ont intégré à leur contrat d'administration l'engagement d'instaurer le dialogue avec leurs parties prenantes : Mobilité, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Emploi et BOSA.
- 2 services publics fédéraux ont intégré à leur contrat d'administration leur intention publier un rapport GRI : Politique scientifique et Intérieur.
- 8 SPF ont opté pour l'utilisation d'un système de gestion basé sur un système de gestion environnementale (EMAS, ISO 14001 ou Entreprises éco-dynamique) : Emploi, , Défense, Politique scientifique, Justice, Mobilité, BOSA, Santé publique et Economie) et 5 SPF mentionnent aussi un système de gestion de la qualité (Emploi, Défense, Mobilité, BOSA et Economie).

D'autres objectifs DD sont par ailleurs mentionnés dans les contrats d'administration des services publics fédéraux. Citons notamment les politiques Gender Mainstreaming, Handistreaming, Bien-être et Diversité. A noter également que plusieurs SPF mentionnent des activités spécifiques de sensibilisation du personnel à des thématiques de développement durable. Le SPP Politique scientifique a organisé le « Bike Project », le SPP Intégration sociale a planifié une activité durant la semaine de la mobilité, le SPF Intérieur a pris des initiatives

pour assurer le bien-être de son personnel en télétravail en période de covid, le SPF Economie a diffusé un webinaire sur les indicateurs de l'économie circulaire / économie durable, le SPF Santé publique a rappelé à son personnel les conseils pour éviter d'endommager les ordinateurs portables ou pour utiliser rationnellement l'électricité en télétravail.



Source : Base de données CIDD – février 2021

Le Ministère de la Défense n'est pas pris en compte dans ce graphique car il ne dispose pas de contrat d'administration. Cependant, nous devons souligner qu'il rédige chaque année un plan d'action DD et dispose d'un système de management environnemental.

## 4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT

### 4.2.1. Définition des SDGs et de la VLT

Comme mentionné au point précédent, les SDGs (Sustainable Development Goals) sont les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 fixés par la communauté internationale. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils sont au nombre de 17 et sont liés à 169 cibles doivent former un plan d'action articulés autour des 5 P : People, Planet, Prosperity, Peace, Partnerships. Ils sont entrés en application dès le 1er janvier

2016. Vous trouverez plus d'information sur le site [www.sdgs.be](http://www.sdgs.be)

La [VLT \(Vision à Long Terme\)](#) en matière de DD est quant à elle un texte de référence approuvé par le gouvernement fédéral le 17 mai 2013. Elle repose sur 55 objectifs, liés aux compétences fédérales, qui doivent contribuer à la construction de la société belge à l'horizon 2050, autour de 4 défis majeurs :

1. Une société qui promeut la cohésion sociale ;
2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
3. Une société qui préserve son environnement ;
4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez plus d'information sur le site [www.developpement-durable.be](http://www.developpement-durable.be).

### 4.2.2. Les mesures et actions de services publics fédéraux

Il apparaît que la grande majorité des mesures et actions des services publics fédéraux, répondant à un objectif de développement durable, sont le fait de SPF qui œuvrent seuls et uniquement dans la sphère de leurs compétences. Les coopérations transversales restent très limitées, notamment en raison de l'absence d'un plan fédéral de développement durable.

Citons quelques actions ou mesures extraites de la base de données de la CIDD :

- SPF Intérieur : *Les actions prévues pour cette année 2020 n'ont pas pu être menées à bien eu égard aux conditions sanitaires. L'effort s'est d'avantage concentré autour du bien-être des agents et notamment via la création de la cellule Bien-être chargée des projets transversaux liés au bien-être dont par exemple l'inclusion. Elle coordonne également les trajets de réintégration pour absence de longue durée. En 2020, la possibilité de travailler avec des entreprises de travail adapté a été concrètement analysées: achats spécifiques, catering pour événements, organisation d'une journée du personnel.*

- *SPF Mobilité : De par son core business le SPF Mobilité et transports a un rôle important à jouer dans différents objectifs des SDG's. On peut mettre en évidence les objectifs liés à la qualité des eaux, aux émissions et à la qualité de l'air.*
- *SPF Affaires étrangères : Une recherche préparatoire a été menée sur les SDGs en tant que boussole de la politique belge de développement. Des travaux ont également été réalisés sur l'intégration de l'environnement et du climat dans des secteurs tels que la santé et l'agriculture, des actions telles que «Beyond Food» et «Beyond chocolate», et des actions sur les droits des femmes et l'inclusion sociale telles que les planchers de protection sociale. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité des Nations unies, la Belgique a mis la question du climat et de la sécurité à l'ordre du jour. Un réseau interne a également été mis en place sur les chaînes d'approvisionnement durables, la diligence raisonnable et «les entreprises et les droits de l'homme».*
- *SPF Economie : Pour le plan de relance, notre SPF a rédigé une fiche sur l'économie circulaire, en collaboration avec la DG Environnement. Nous avons également publié notre 3e rapport de durabilité (sans la norme GRI). Et nous avons organisé notre 1er webinar sur une série de quatre, sur l'économie durable.*
- *SPF Emploi : 1. Sensibilisation : L'aspect central du plan de communication au SPF ETCS est la sensibilisation de tous les membres du personnel aux nouveaux objectifs EMAS et développement durable par tous les canaux de communication possibles. Des petits messages ont donc été postés régulièrement sur l'intranet (nouvelles, bannière, création d'une page de projet, blog, calendrier des événements) et par courriel. Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation a également été menée sur des thèmes tels que les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les jours sans viande, l'earth hour, etc. mais aussi une sensibilisation et une promotion pour d'autres initiatives en matière de développement durable et d'environnement telles que la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin),*

*la semaine de la mobilité, l'acquisition de nouvelles imprimantes multifonctions, la réduction de nos déchets résiduels, la mise à disposition de vélos électriques etc. Comme tous les ans, dans le cadre du trajet d'intégration, la coordinatrice développement durable, en collaboration avec le service du personnel, a également développé et dispensé une formation concernant la politique du développement durable au SPF ETCS et notre enregistrement EMAS, aux nouveaux collaborateurs. En 2020, malgré la crise sanitaire, la formation a pu avoir lieu grâce aux outils disponibles en ligne. 2. SDGs et contrat d'administration : Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tout comme pour l'ancien contrat d'administration 2016-2018 et pour donner suite à la demande du Comité de direction, à la suite du séminaire stratégique de 2019, le SPF ETCS a analysé son contrat d'administration 2019-2021 et a établi un lien entre certains articles et missions, repris dans le contrat d'administration et les 5 SDGs relevant de sa compétence. 3. Collaboration avec le CNT et le CCE : Dans le cadre de leurs travaux, le SPF ETCS, particulièrement le Division des relations internationales, a assisté le CNT et le CCE concernant l'avis n° 2.158, relatif aux objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition.*

Notons également que les services publics fédéraux se sont impliqués, tout au long de l'année 2020, dans les travaux préparatoires pour le prochain Plan Fédéral de Développement durable (PFDD), au sein du groupe de travail « Stratégie fédérale DD » de la CIDD.

### 4.3. Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

#### 4.3.1. AIR et Développement durable

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficacité/cohérence).

Plus d'information sur le site [www.simplification.be](http://www.simplification.be) de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME. Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

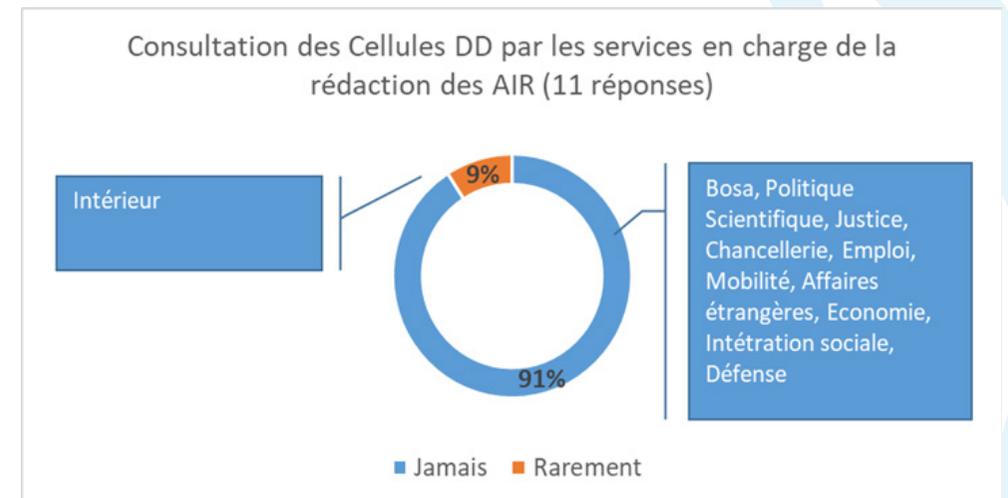
Les 21 thèmes d'une AIR :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutte contre la pauvreté</li><li>• Egalité des chances et cohésion sociale</li><li>• Egalité entre les femmes et les hommes</li><li>• Santé</li><li>• Emploi</li><li>• Modes de consommation et production</li><li>• Développement économique</li><li>• Investissements</li><li>• Recherche et développement</li><li>• PME</li><li>• Charges administratives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Energie</li><li>• Mobilité</li><li>• Alimentation</li><li>• Changements climatiques</li><li>• Ressources naturelles</li><li>• Air intérieur et extérieur</li><li>• Biodiversité</li><li>• Nuisances</li><li>• Autorités publiques</li><li>• Cohérence des politiques en faveur du développement</li></ul>

L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Etrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à l'AIR, anime le Comité d'analyse d'impact et se charge de la [publication de toutes les AIR sur son site web](#). Ce Comité d'analyse d'impact prépare annuellement un rapport d'évaluation.

#### 4.3.2. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

3 Services publics fédéraux mentionnent qu'ils disposent d'une procédure intégrant l'AIR dans leur processus de décision (SPF Intérieur, Chancellerie et Justice). Le SPF Emploi signale un dispositif de sensibilisation sur son intranet.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre, comme les années précédentes, que les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR (rarement pour une cellule et jamais pour les 10 autres).



### **Bonne pratique du SPF Intérieur**

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée le 23 janvier 2014. Le Réseau DD a été consulté à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome, d'autant qu'un des membres du Réseau DD appartient à ces services.

### **Bonne pratique du SPF Chancellerie**

La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise. Un point spécifique est prévu dans le document de contrôle interne relatif à la rédaction de la législation/réglementation.

### **Bonne pratique au SPF Justice**

Les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif. L'analyse d'IR est explicitée dans le CODEX de la DG Législation. Le CODEX reprend toutes les étapes du processus législatif et est suivi par les collaborateurs de la DG. Le formulaire est systématiquement complété quand c'est obligatoire, au stade de l'avant-projet de loi.

# 5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

## 5.1. Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

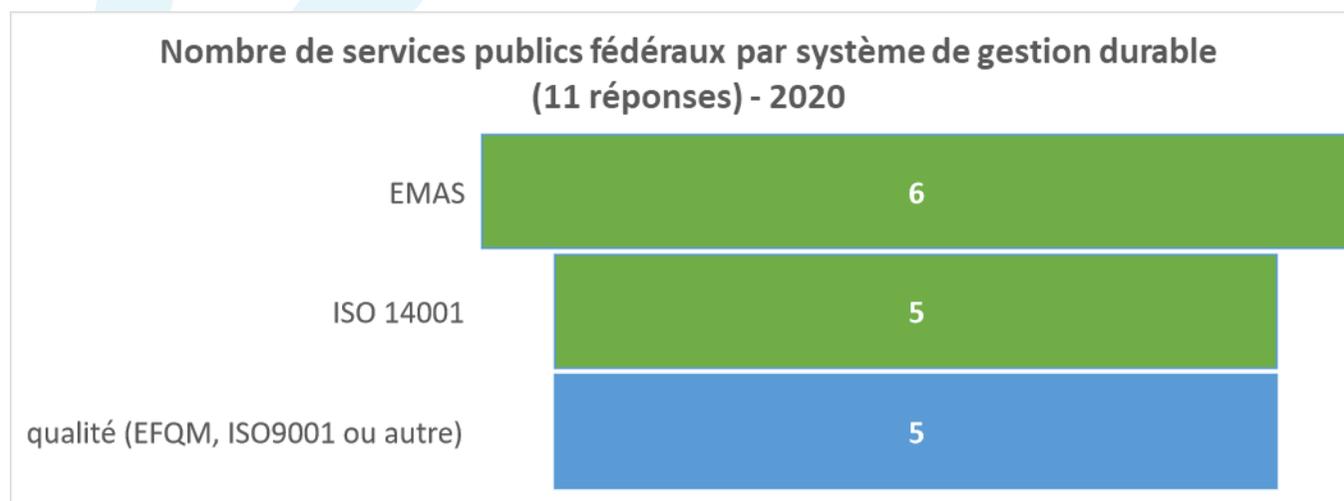
- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQ-Net SR10, CARS ou autre.

11 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.

Parmi les 11 répondants :

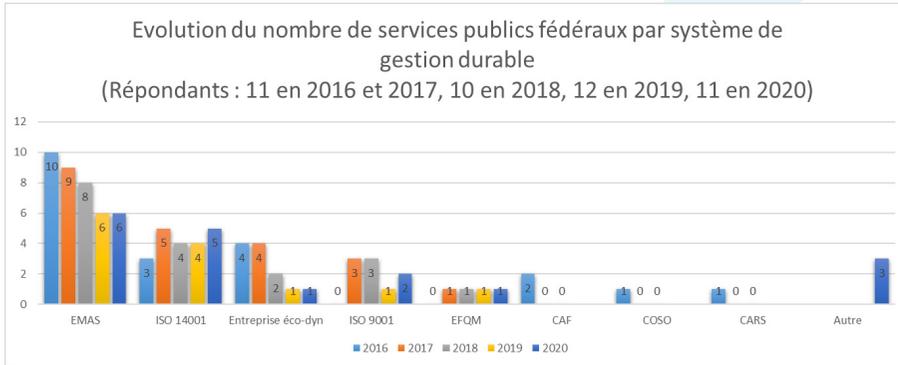
- 8 ont un système de gestion environnementale (6 EMAS, 1 label Entreprise éco-dynamique et 1 uniquement ISO14001). 4 organisations disposent de l'enregistrement EMAS et d'ISO14001.
- 3 organisations mentionnent qu'elles sont dans une phase de transition.
- 5 ont également un système de gestion de la qualité (EFQM, ISO9001 ou autres).

En matière de management de la responsabilité sociétale, aucun service public fédéral ne dispose de label, norme ou certification.



Source : Base de données CIDD- février 2021

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2020, disposant d'un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :



Source : Base de données CIDD – février 2021

## 5.2. Dialogue avec les parties prenantes

La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

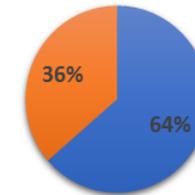
- Dialogue avec les parties prenantes : *activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.*
- Partie prenante : *individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.*

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociétale.

11 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 7 d'entre eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 4 n'ont pas précisé si un dialogue a été entamé.

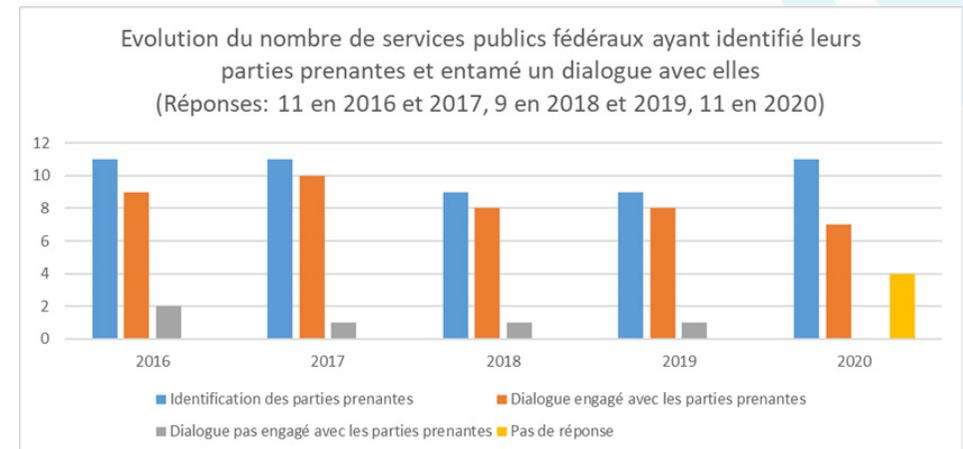
Taux d'engagement des services publics fédéraux dans un dialogue avec leurs parties prenantes (11 réponses)



- Le dialogue est engagé avec les parties prenantes
- Pas de réponse sur l'engagement d'un dialogue

Source : Base de données CIDD – février 2021

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2020, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :



Source : Base de données CIDD – février 2021

Certains services publics fédéraux mentionnent le fait que leurs processus habituels ont été bouleversés par la pandémie de covid-19.

### **Bonne pratique du SPP Intégration Sociale :**

Le SPP mène depuis plusieurs années une enquête de satisfaction externe auprès de ses stakeholders.

### **Bonne pratique du SPF Chancellerie :**

En 2020, quatre réunions du CNK (réseau des responsables de communication des institutions fédérales) sur les cinq prévues ont eu lieu dont deux en virtuel (celle d'avril a été annulée en raison des urgences liées à la pandémie). Un sujet DD, axé sur la mise en place d'institutions efficaces (point 16.6), a été abordé au CNK de juin 2020. Il portait sur les points phares de l'enquête « covid » ainsi que sur le rapport 2019 et le mémorandum 2020 du Médiateur fédéral. L'attention des parties prenantes membres du CNK a ainsi été portée sur des bonnes pratiques et des points d'attention en matière d'efficacité des institutions à travers leurs activités de communication et d'information.

### **Bonne pratique du SPF Justice:**

Les stakeholders ont été identifiés dans le cadre du premier contrat d'administration 2016-2018 du SPF Justice. Dans ce cadre, chaque entité identifie chaque année 1 projet dans lequel elle mène une analyse approfondie des stakeholders. Des démarches ponctuelles sont réalisées par certaines directions générales.

### **Bonne pratique du SPP Politique scientifique :**

L'article 21 - Analyse des parties prenantes - du Contrat d'administration mentionne que nouer un dialogue avec les nombreuses parties prenantes est essentiel dans une optique de responsabilité sociétale.

### 5.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). A l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFDD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

En 2020, seul le SPF Economie continue à publier un [rapport de durabilité](#) mais se détache partiellement du standard GRI-4.

### 5.4. Achats publics durables

Voir le rapport du groupe de travail à ce sujet.

### 5.5. Etat du parc automobile fédéral

La [Circulaire 307 sexies](#) du 21 avril 2017 stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement un état récapitulatif exhaustif de leur parc de véhicules (achetés ou sous leasing) au Ministre compétent pour le Développement Durable, ainsi qu'à l'Inspection des Finances ou au commissaire du gouvernement du Budget ou au délégué du Ministre du Budget. Cette Circulaire a été appliquée pour la quatrième fois en janvier 2021, pour ce qui concerne l'état du parc automobile 2020.

10 services publics fédéraux ont répondu à cette obligation :

- SPF Chancellerie
- SPF Economie
- SPF Emploi
- SPP Intégration Sociale
- SPF Intérieur
- SPF Justice
- SPF Mobilité
- SPP Politique scientifique
- SPF Sécurité sociale
- SPF Finances

La circulaire impose par ailleurs que les services de l'Etat et certains organismes d'intérêt public, disposant d'un parc automobile d'au moins 20 véhicules, orientent l'achat de nouveaux véhicules de personnes et minibus comme suit pour l'année 2020 :

- Au moins 20 % de tous les véhicules achetés ou loués sont du type électrique, hybride ou CNG,

ET

- Au moins 25 % de l'ensemble des véhicules achetés ou loués ont un écoscore supérieur à 75 (y sont inclus aussi les véhicules électrique, hybride ou CNG).

Les services publics fédéraux concernés par cette obligation sont :

<b>Etat du parc de voitures de personnes et minibus dans les services publics fédéraux disposant d'au moins 20 véhicules</b>									
	<b>Nombre total</b>	<b>Nouvelles acquisitions en 2020</b>							
		Nbre	Carburant classique		Propulsion alternative		Ecoscore moyen	Ecoscore > 75	
			Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%
Intérieur	226	8	6	75	2	25	63	1	12,5
Mobilité	149	18	13	72,22	5	27,78	76	18	100
Economie	93	14	4	28,57	10	71,43	78,14	10	71,43
Justice	277	11	1	9,09	10	90,91	74,8	2	18,18
Santé Pub	59	11	10	90,91	1	9,09	73	5	45,45
Défense	1359	0	-	-	-	-	-	-	-
Aff. Etrang.	23	4	0	0	4	100	80	4	100
Finances	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc

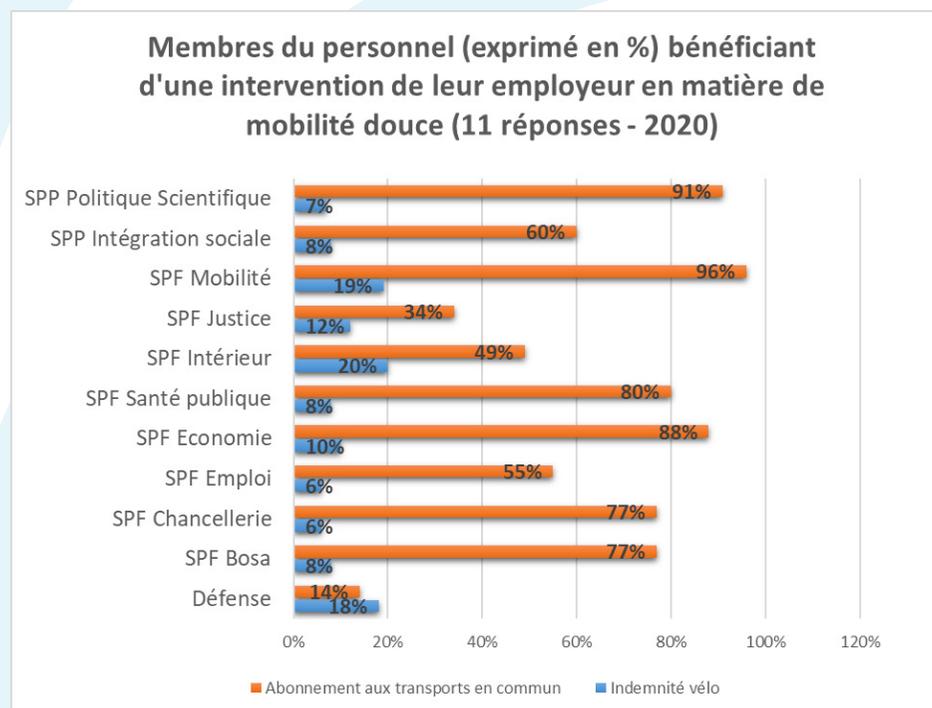
Les données transmises à la CIDD via sa base de données révèlent que, parmi les répondants ayant acquis des véhicules de personnes et minibus en 2020, une minorité s'est conformée aux exigences de la circulaire. Les SPF Intérieur, Justice et la Défense n'atteignent pas le pourcentage requis de véhicules à propulsion alternative. Les SPF Intérieur, Justice, Santé publique, Affaires étrangères et la Défense n'atteignent pas le pourcentage requis de véhicules ayant un écoscore supérieur à 75. Cette même circulaire stipule par ailleurs que les services avec un parc de voitures de personnes et minibus de moins de 20 véhicules achètent, dans la mesure du possible, des modèles électriques, hybrides ou CNG. Ils sont également invités à prêter une attention particulière aux critères environnementaux des modèles choisis. Les services publics fédéraux concernés sont les SPF Stratégie et Appui (BOSA), Chancellerie du Premier ministre, Sécurité Sociale, Emploi, ainsi que les SPP Politique Scientifique et Intégration Sociale. Seuls deux services publics fédéraux ont acquis de nouveaux véhicules en 2020 : un pour le SPF Emploi, qui consomme un carburant classique ; et 4 pour le SPP Politique scientifique, dont 3 sont à propulsion alternative.

## 5.6. Mobilité durable

En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 11 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2020. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

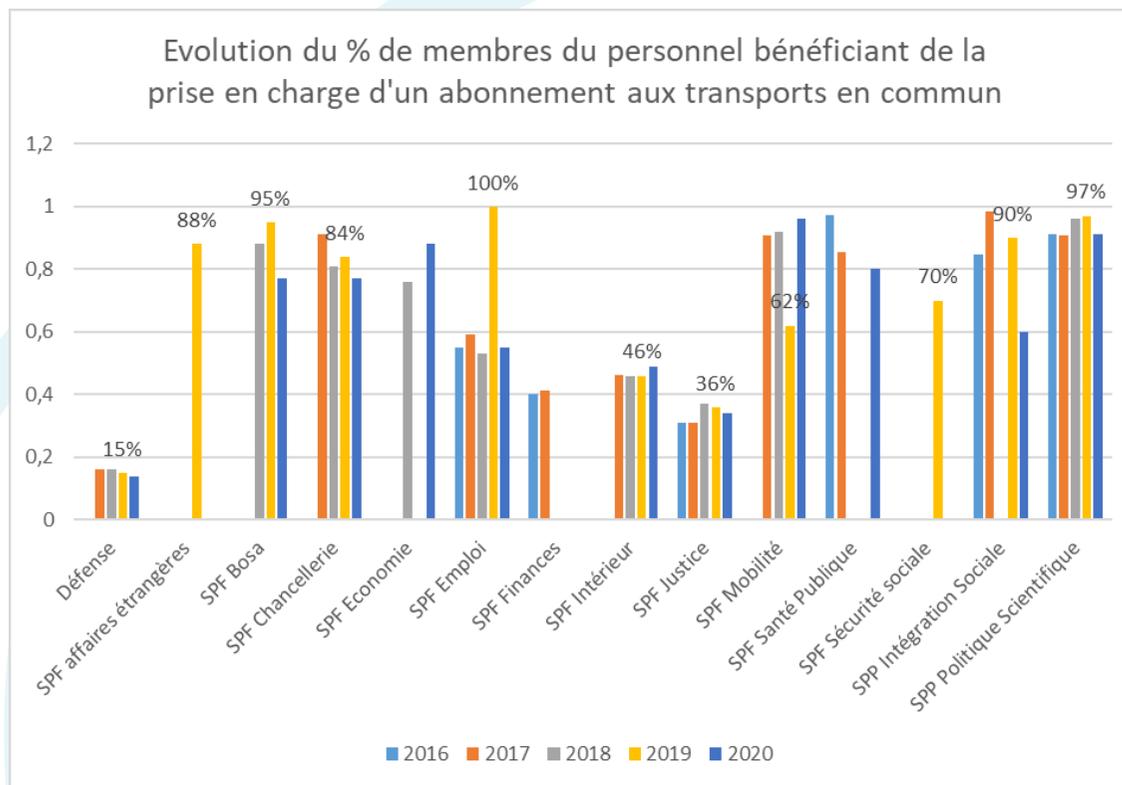
- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun ;
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, tous les répondants s'acquittent également de la prise en charge des abonnements aux transports en commun et du paiement d'une indemnité à leurs collaborateurs utilisant le vélo sur le trajet domicile-lieu de travail.



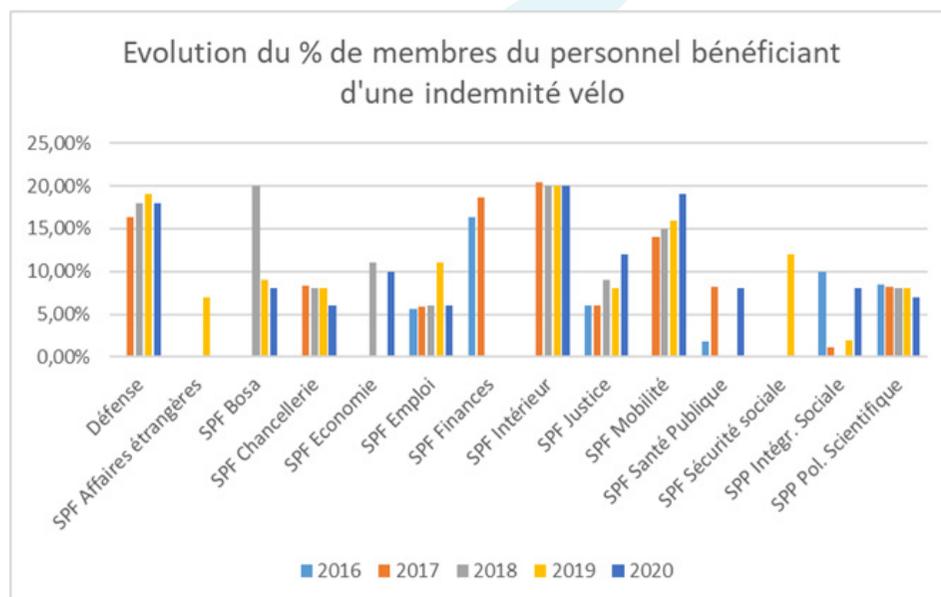
Source : Base de données CIDD – février 2021

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2020, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :



Source : Base de données CIDD – février 2021

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2020, d'une indemnité vélo



Source : Base de données CIDD – février 2021

Dans ces deux tableaux, l'absence de données signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

En ce qui concerne les déplacements effectués pour des missions en Belgique, tous les répondants indiquent que leur service public a mis en place une politique accordant la priorité aux déplacements en transport en commun.

Pour les déplacements effectués lors de missions à l'étranger, 10 des 11 répondants affirment que leur service public privilégie également le train et/ou n'autorise l'avion qu'à partir d'une certaine distance.

Seul le SPF Santé publique s'est engagé dans une politique de compensation CO2 de ses déplacements.

### **Bonne pratique du SPP Politique Scientifique:**

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun. Pour les missions à l'étranger : Vade-mecum en matière de voyages de service à l'étranger. Les déplacements en train et TGV sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

### **Bonne pratique du SPF Justice:**

Pour les missions en Belgique : S'il n'est pas possible de se déplacer en transports en commun dans le cadre d'une mission, il est possible de réserver un voiture de service. Pour les déplacements dans l'agglomération de Bruxelles, il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun, souvent plus rapides, afin de pouvoir donner priorité aux plus longs déplacements, hors agglomération.

Pour les missions à l'étranger : La priorité est accordée aux transports en commun par rapport au véhicule personnel. L'utilisation de l'avion, en classe économique, est autorisée pour des distances aller-retour supérieures à 900 km. Si les heures de départ et d'arrivée le permettent, l'utilisation des transports en commun est obligatoire.

### **Bonne pratique du SPF Santé publique:**

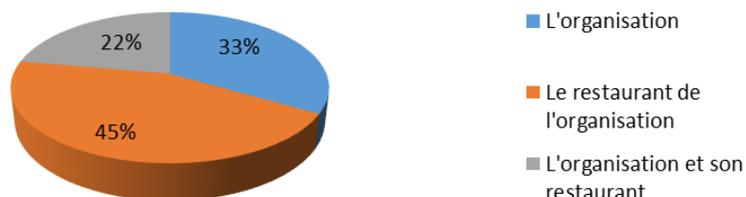
Nous utilisons le principe STOP pour les déplacements vers et depuis nos bâtiments (STOP = Stappen, Trappen, Openbaar vervoer en Personenwagens : marche, vélo, transports en commun et voiture privée). C'est dans cet ordre que nous voulons encourager nos collègues et nos visiteurs à se déplacer vers notre nouveau lieu de travail.

## 5.7. Alimentation durable

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2020 ?

9 d'entre eux sur 14 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD. Dans certains, les repas sont proposés par un service spécifique indépendant de l'organisation elle-même. De nombreuses initiatives sont prises pour encourager des produits locaux et une augmentation des consommation de produits végétaux.

Origine des initiatives prises pour intégrer des critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux  
(9 réponses en 2020)



Source : Base de données CIDD – février 2021

### Bonne pratique du restaurant du SPF Chancellerie du Premier ministre :

Afin de maintenir le label Cantine Good Food (une fourchette) de Bruxelles Environnement, obtenu le 15 mars 2018, la Cuisine a poursuivi ses efforts, début 2020, pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, mise à l'honneur d'un légume et d'une recette par mois, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, organisation de formations durables....). En raison de la crise sanitaire, les activités du restaurant ont toutefois été fortement réduites entre mars et décembre 2020 (essentiellement des sandwiches). Le personnel de cuisine a néanmoins pu suivre, au cours de cette année, des formations axées sur l'alimentation durable auprès de Bio Wallonie et de Good-Food Bruxelles. Et fort des bons résultats engrangés lors des 2 dernières années, le restaurant a introduit un dossier auprès du Label Cantine Good Food en espérant obtenir un renouvellement de celui-ci en 2021.

### Bonne pratique des restaurants du SPF Justice

En matière de Développement durable, le restaurant du palais de Justice de Bruxelles (géré par l'administration centrale) prend plusieurs initiatives :

- proposer chaque jeudi un menu végétarien ( diminution de viande) ;
- diminuer la quantité de viande rouge de 10gr par pers. ( +/- 300 steak/sem ;
- servir du café servi labélisé « fairtrade » ;
- sensibilisation des clients du restaurant (exposition d'emballages de produits sains à l'entrée du restaurant afin de montrer aux clients que nous essayons de choisir des produits plus sains et/ou plus respectueux ( bien-être animal, nature) ;
- option pour des produits sains et/ou respectueux (bien-être animal, nature) comme par ex : les œufs utilisés sont bio; l'huile de friture utilisée mentionne le label « healthy green » (huile non hydrogénée, sans huile de palme); le sucre de canne ( labellisé « fairtrade ») est privilégié au sucre raffiné traditionnel; offre de vin blanc bio labélisé « fair trade ».

Pour l'élaboration des menus, nous disposons d'un tableau comprenant les légumes de saison que nous essayons de respecter. Nous essayons d'équilibrer les menus sur la semaine, en variant les couleurs, les légumes les pâtes, les viandes et le poisson. Un salad bar avec des légumes, des lentilles, du quinoa est proposé chaque jour. Des actions sont également prises par les restaurants de certains établissements pénitentiaires: veggie dag, produits locaux et de saison, etc.

## 5.8. Événements durables

En 2015, l'IFDD a développé l'outil en ligne [www.evenementdurable.belgium.be](http://www.evenementdurable.belgium.be) qui permet d'évaluer la durabilité d'un événement. Différents thèmes sont abordés : le site de l'événement, l'alimentation, l'hébergement, la communication, etc. L'outil est assorti d'un guide construit selon la même structure et qui regorge d'informations utiles pour l'organisation d'un événement responsable.

Vous trouverez plus d'informations sur l'outil en ligne et le guide relatif à l'organisation d'événements durables sur le site de l'IFDD.

10 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, sur l'intégration de critères de durabilité dans l'organisation de leurs événements.

Il en ressort qu'un seul a utilisé l'outil en ligne développé par l'IFDD pour un événement.

7 services publics affirment cependant intégrer des critères de durabilité pour certains événements, sans pour autant utiliser l'outil. Les critères visent occasionnellement à réduire l'empreinte écologique du catering. Ils concernent très rarement des aspects sociaux et/ou économiques.

### **Bonne pratique du SPF Santé publique**

Une boîte à outils a été créée pour des événements qui ont besoin d'un fournisseur externe. Lors de l'organisation des événements extérieurs, nous tenons compte de l'accessibilité afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et nous généralisons, dans la mesure du possible (certaines salles travaillent avec leur traiteur attitré) l'appel à un traiteur bio et/ou durable (le cas cette année pour la journée du SPF et la réception de nouvel an).

### **Bonne pratique du SPF Economie**

Pour l'organisation d'événements en présentiel, l'accent a été mis sur les points suivants en matière d'organisation durable : Paperless events (tous les documents sont envoyés aux invités et participants de manière virtuelle) Catering durable (traiteurs choisis pour leurs critères de fonctionnement et d'approvisionnement durables) Choix des lieux (notre salle est le plus souvent utilisée (norme EMAS OK) + lieux externes choisis pour leurs critères de fonctionnement durables et leur accessibilité via les transports en communs) Achats de gadgets durables Pour les events résidentiels, le choix des hôtels est également effectué selon les mêmes critères de fonctionnement durables (catering, proximité de transports en commun, normes durables de fonctionnement).

### **Bonne pratique du SPF Chancellerie**

Utilisation de l'outil en ligne développé par l'IFDD pour la Cérémonie d'hommage aux victimes d'actes de terrorisme, organisée le 22 mars 2020 à Bruxelles.

## 5.9. Ressources humaines durables

Dans cette rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et dans la politique de bien-être au travail.

### Bonne pratique du SPF BOSA

Dans le cadre de COVID, beaucoup d'efforts ont été déployés pour le bien-être de nos collaborateurs. Une enquête a été réalisée et, sur la base des résultats, des actions concrètes ont été prises. Des groupes de discussion ont été mis en place sur certains thèmes, un atelier sur « mon énergie » et des conseils relatifs au bien-être ont été publiés sur notre site web toutes les deux semaines.

### Bonne pratique du SPF Intérieur

En 2020, nous nous avons mis en place des ateliers autour du thème de l'inclusion. Un projet d'animation avait retenu toute notre attention, à savoir le jeu Kaléidoscope qui permet les mises en situation et permet aux participant d'évaluer son potentiel inclusif. Cet atelier a fait l'objet de deux appels à projets en 2020: le Awards fédéral de la diversité et le co-financement à hauteur de 80%. Nous les avons remporté tous les deux grâce à ce projet innovant et original.

Les conditions particulières de cette année 2020 ont amené le SFP Intérieur à repenser autrement une série de domaines, le tout via une intervention, une communication exclusivement digitalisée vu les circonstances. Ainsi diverses communications ont été spécialement dédiées au télétravail et à l'amélioration de ce dernier, les dirigeants se sont vus proposer des interventions afin de leur permettre d'échanger à propos de la difficulté de gérer des équipes à distance. Nos nouveaux collaborateurs ont été accueillis par une séance spécifique en ligne et le pôle des personnes de confiance a été augmenté. Le SPF Intérieur a également fait appel à ses talents internes afin de donner des cours de Qi Gong en ligne et des séances de méditation.

### Bonne pratique du SPP Politique scientifique

Divers messages d'information en relation avec la pandémie Covid-19 ont été envoyés aux membres du personnel, par exemple : bien aménager son poste de télétravail, bouger à la maison, manger sainement, dissocier le travail et la vie privée, directives de premiers secours.

### Bonne pratique du SPF Santé publique

Plusieurs ateliers et conférences concernant le Bien-être e.a. atelier « De l'assiette à l'intestin », webinaire sur le sommeil, newsletter pendant les confinements afin d'aider le personnel en télétravail (sommeil, stress, burnout parental, ergonomie, ...).

# 6. Les rapports d'activités des Cellules de Développement durable

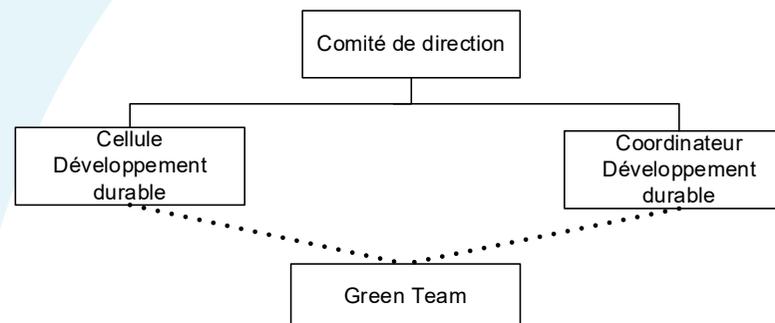
## 6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



Monsieur Christophe Cuche, membre de la CIDD, et Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- du Coordinateur Développement Durable, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et de sa suppléante ;
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable ;
- d'un responsable du Service ICT ;
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- d'un des deux conseillers en prévention ;
- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Coordination, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative ;
- d'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- et du coordinateur PLAGE.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, de quelques personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive.

Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

### **Activités de la cellule DD et de la Green Team**

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. En raison de la crise sanitaire, ces activités ont néanmoins été fortement réduites en 2020 car devenues obsolètes ou inexécutables. Elles se sont essentiellement concentrées sur les deux premiers mois de l'année (yoga, mindfulness) et via l'intranet (communication en matière d'alimentation durable ...).

De ce fait et pour la première fois, l'évènement important que constitue la Semaine du développement durable de l'autorité fédérale au sein de notre organisation n'a pas pu être organisé.

La Chancellerie a toutefois veillé à encourager les membres du personnel, à l'occasion de la semaine de la mobilité (du 14 au 20 septembre 2020), à utiliser les vélos de service, dont deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle s'est également engagée à la promotion de la mobilité durable en fournissant du matériel de communication dans le cadre de l'action « Au travail sans voiture ». Cartes vélos, plaquettes vélos et autres petits objets ont dans ce cadre été mis gratuitement à disposition des membres du personnel.

### **Les politiques contribuant à un développement durable**

La Chancellerie entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.
4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.
5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.
6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handistreaming, la politique de diversité...
7. Un personnel impliqué et engagé :
  - en améliorant les outils et les processus de travail
  - en faisant la promotion d'une alimentation saine

- en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière
- en stimulant la mobilité interne

8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.

9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur :

- les déchets
- la mobilité
- la réduction du CO<sup>2</sup>
- la consommation d'énergie, d'eau et de papier

Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la Note de politique générale du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, chacun à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux réseaux et groupes de travail de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges. La Chancellerie a notamment participé cette année aux réunions du Groupe de travail « Stratégie fédérale » afin de collaborer à l'élaboration du prochain Plan Fédéral pour le Développement durable (PFDD). A cette occasion, elle a notamment finalisé deux fiches d'actions, une première concernant les marchés publics durables et une seconde au sujet du Plan de Relance et d'investissements stratégiques en vue de renforcer les liens entre ce Plan, les SDGs et les actions prises dans le cadre du PFDD.
- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise. En raison des affaires courantes, aucune initiative législative ou réglementaire n'a été prise en 2020.
- Le projet d'actualisation et de simplification de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, entamé en 2018 par le service des marchés publics de la Chancellerie en collaboration avec l'IFDD et la CIDD et mis en suspens en raison des affaires courantes, sera en principe prochainement poursuivi suite à la constitution du gouvernement De Croo et conformément au futur PFDD.
- Dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes :
  - Le service des Marchés publics de la Chancellerie a sollicité la collaboration de l'IFDD (en particulier le GT marchés publics durables de la CIDD) pour rédiger la partie « Informations relatives à l'implémentation pratique de la politique stratégique

nationale en matière de marchés publics » du rapport de contrôle triennal destiné à la Commission européenne, dans le cadre des réunions du Groupe de travail Gouvernance ;

- Les résultats de l'étude académique commanditée par la Chancellerie en 2018 en vue de réaliser un screening des campagnes de communication des autorités fédérales sous l'angle du genre ont été présentés au COMMnetkern en 2019, le réseau des responsables de la communication au sein de l'administration fédérale. A la demande de ce réseau, qui est co-présidé par la DG Communication externe de la Chancellerie, un **groupe de travail consacré aux questions de genre et à la diversité dans la communication fédérale a été constitué. Ce groupe de travail, qui est composé de communicateurs et communicatrices de différents services publics fédéraux, a démarré ses travaux en octobre 2019. Il a été chargé d'établir un plan d'actions et de formuler des recommandations qui pourront être appliquées par tous les services de communication fédéraux et ce, afin de communiquer de manière plus inclusive. Ses travaux ont toutefois été mis en suspens en mars 2020 en raison de la crise sanitaire ;**
- Un sujet lié au développement durable, axé sur la mise en place d'institutions efficaces (SDG 16.6), a également été abordé au COMMnetkern en juin 2020. Il portait sur les points phares de l'enquête « Covid » ainsi que sur le rapport 2019 et le mémorandum 2020 du Médiateur fédéral. De cette manière, l'attention des parties prenantes membres du COMMnetkern a été attirée sur des bonnes pratiques et des points d'attention en matière d'efficacité des institutions à travers leurs activités de communication et d'information.
- Enfin, l'évaluation du plan d'action 2020 et l'élaboration du plan d'action 2021 ont permis d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

## Gestion durable

### ● Système de management environnemental

Tout comme les autres organismes occupant un parc immobilier en Région bruxelloise, la Chancellerie est soumise au Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique (PLAGE).

La phase d'identification (phase 0) de ce plan est sur le point d'être terminée :

- le coordinateur PLAGE a été nommé via mandat : celui-ci sera chargé de la gestion de l'efficacité énergétique des bâtiments de la Chancellerie et de l'élaboration d'un programme d'actions en vue d'atteindre un objectif chiffré de réduction de la consommation d'énergie dans les trois ans ;
- le coordinateur PLAGE et son remplaçant ont suivi les formations organisées dans ce cadre ;
- l'identification des bâtiments sera bientôt finalisée.

- **Politique d'achats durables**

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats.

C'est pourquoi, elle veille à l'application en interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.

La Chancellerie a également procédé, conformément à son Plan d'action développement durable, à l'élaboration, en 2017, d'un outil visant à organiser le suivi et le reporting de ses achats et à mieux mesurer l'intégration du développement durable dans ses marchés publics. Cette banque de données est opérationnelle depuis janvier 2018. Entre-temps, la Chancellerie est devenue « participant actif » du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux. L'un des objectifs de ce Modèle d'achat fédéral mis en place par le SPF BOSA est de prêter davantage d'attention à la durabilité dans les marchés publics.

- **Alimentation durable**

Afin de maintenir le label Cantine Good Food (une fourchette) de Bruxelles Environnement, obtenu le 15 mars 2018, la Cuisine a poursuivi ses efforts, début 2020, pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, mise à l'honneur d'un légume et d'une recette par mois, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, organisation de formations durables....).

En raison de la crise sanitaire, les activités du restaurant ont toutefois été fortement réduites entre mars et décembre 2020 (essentiellement des sandwiches ou fermeture du restaurant).

Le personnel de cuisine a néanmoins continué à se former en participant à des formations organisées par Bio Wallonie et Good-Food Bruxelles. Et fort des bons résultats engrangés lors des 2 dernières années, le restaurant a introduit un dossier auprès du Label Cantine Good Food en espérant obtenir un renouvellement de celui-ci en 2021.

- **Mobilité durable et parc automobile**

La Chancellerie emploie 306 personnes, tous statuts confondus. Ce chiffre comprend le personnel de la Chancellerie, celui des services créés auprès de la Chancellerie et les membres des organes stratégiques du Premier Ministre et du Secrétaire d'Etat à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier ministre.

19 membres du personnel (6%) ont bénéficié d'une indemnité vélo et 235 (77%) de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun.

Les 4 véhicules de service de la Chancellerie font tous l'objet d'un contrat de leasing. L'un de ces véhicules est hybride.

## 6.2. SPF Soutien et Appui



Madame Myriam Bouveroux, membre de la CIDD, et Monsieur Bernard Willocq, suppléant

### La Cellule de Développement durable

La cellule développement durable est en cours de formation, son noyau est déjà désigné mais la composition doit encore être soumise à la validation du comité de direction.

Composition actuelle :

- Les représentants officiels auprès de la CIDD
- Une représentante du service Facility
- Un représentant des services du président / conseiller en prévention
- Une représentante du service Communication
- Une représentante du service Budget et Contrôle de Gestion
- Un représentant du service BMO SAI
- Un représentant des acheteurs
- Un représentant du service R&D
- Un représentant du service Diversité
- Une représentante du service Empreva
- Une représentante du service Formations

Le but est que ce groupe de travail fonctionne sur la base de thématiques, afin de pouvoir aborder les choses de manière efficiente. Selon les besoins et l'évolution des choses, il est possible que nous ayons encore besoin d'autres représentants dans ce groupe de travail. Il pourra donc être complété ultérieurement.

## Aspects environnementaux du rapport annuel « Développement durable »

L'intégration des quatre entités « SPF B&CG », « SPF P&O », « Fedict » et « Empreva » à partir du 1er mars 2017 a eu un nombre considérable de conséquences pour la politique en matière de développement durable dans la nouvelle organisation, appelée « SPF BOSA ».

Un premier aspect important se trouve sur l'axe vertical des besoins en termes d'infrastructure. Les anciennes structures étaient réparties sur cinq bâtiments : Rue de la Loi 51, rue du Commerce 98, rue Royale 30 bte 2, WTC III sur le boulevard Simon Bolivar 30 et Eurostation. Deux de ces bâtiments - rue de la Loi 51 et rue Royale 30 bte 2 - ont déjà été certifiés EMAS. Dans ces deux bâtiments, il y avait donc une « politique de gestion environnementale » certifiée qui comprenait toute une série d'aspects en matière de durabilité et de développement durable. Le travail sur les « achats durables » en est un exemple typique, avec les circulaires et directives qui s'ensuivent. Le bâtiment « rue de la Loi 51 » s'est progressivement vidé en 2017 et 2018 dans le but de concentrer le personnel au WTC III. Conséquence importante pour la politique de développement durable, il faut donc transposer ces mesures stratégiques vers la nouvelle organisation, le SPF BOSA, de taille plus importante, ce qui est encore en cours. En 2020, nous avons à nouveau pu recevoir le label Entreprise Écodynamique pour le bâtiment WTC III et la certification EMAS est en cours. L'audit à ce sujet a été reporté en raison de la pandémie de coronavirus. Plusieurs procédures au WTC III relatives à cette problématique ont été réécrites et doivent encore être finalisées. Une déclaration de politique environnementale a déjà été rédigée pour le nouvel ensemble, à partir du point de vue du WTC III. Cette déclaration est pratiquement terminée.

Un deuxième aspect porte sur l'application d'une série de règles en matière de durabilité, conformément à la nouvelle législation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis fin 2019, tous les membres du personnel ont pris place au sein du WTC III et ont reçu des explications de notre conseiller en prévention concernant les règles en matière de durabilité. Par ailleurs, une présentation est toujours donnée aux nouvelles recrues, afin qu'elles soient elles aussi familiarisées avec les règles en vigueur au sein du bâtiment. Le règlement interne prescrit des directives concernant l'utilisation (ou la non-utilisation) de petits appareils (percolateurs, radios) et leur gestion durable. Ces appareils ne sont plus autorisés dans le nouveau concept NWOW, mais par contre, il y a des coffee corners mis à disposition pour tous les collaborateurs du SPF BOSA. On y trouve des tasses et des verres afin d'éliminer autant que possible les gobelets jetables / en plastique dans notre organisation.

Un troisième aspect porte sur l'application d'une série de règles environnementales au sein du bâtiment WTC III. Dans ce cadre, il y a lieu de réécrire les procédures en matière de traitement des déchets, de stockage et de moyens de transport. Ce travail s'est poursuivi en 2019 et 2020. Les poubelles individuelles ont été supprimées et remplacées par des poubelles à tri. Celles-ci se trouvent dans les deux coffee corners à chaque étage et dans le local photocopieuse. Les équipes de nettoyage en sont informées et chaque type de déchets est emballé dans un sac de couleur différente afin de pouvoir garantir le tri dans la collecte de ces déchets.

Un quatrième aspect est la recherche d'un nouveau système de gestion environnementale. Ici, l'option a été prise de rendre le bâtiment conforme d'un point de vue écologique en termes de systèmes et de conformité légale, et à partir de cette plateforme de demander éventuellement une version révisée d'un certificat. Cela a entre-temps été réalisé et l'entité BOSA peut ainsi participer aux différents cycles.

Un cinquième aspect est l'introduction d'une demande d'octroi du label Entreprise Écodynamique auprès de Bruxelles Environnement. Nous avons déjà obtenu ce label en 2020, comme précisé ci-dessus. Le suivi des nombreux aspects de durabilité qui y sont liés reste un point d'attention.

## Gestion durable

### • Gestion de l'environnement interne et mobilité

Dans ce cadre, nous voulons contribuer à un meilleur environnement avec des petites actions. Les actions suivantes sont déjà au programme :

- Tri des déchets et collecte sélective par les différentes sociétés de nettoyage
- Réduction de la consommation d'électricité notamment par l'extinction automatique des lumières
- Projet d'installer encore plus d'éclairage LED (en dehors des nouveaux coffee corners)
- De plus, nous voulons également, pour les salles de réunion et les événements, travailler avec des tasses et des verres et éviter autant que possible les gobelets jetables. Les petites bouteilles d'eau en plastique seront remplacées par des bouteilles en verre réutilisables
- Le verdissement du parc automobile. Examiner s'il est possible d'acheter une voiture hybride ou voir éventuellement si des vélos électriques peuvent être une option. La condition est que des bornes de recharge doivent être présentes dans le bâtiment.
- De plus, un bike project a été lancé, où nous voulons sensibiliser davantage de personnes encore à utiliser le vélo pour de courtes distances. Dans ce cadre, on envisage également d'améliorer la structure existante et d'étudier la possibilité de mettre d'autres vélos de service à disposition. Des actions seront également prises afin d'amener plus de collègues à se mettre en selle, en organisant par exemple des promenades à vélo. Parallèlement à toutes ces mesures, il importe également d'associer les cyclistes actuels à certaines actions afin de bénéficier de leur expertise.

### • Marchés publics durables

En ce qui concerne les achats durables au sein de l'administration fédérale, notre service Procurement suit les lignes directrices de la loi du 17 juin 2016 concernant le respect du droit environnemental (ainsi que du droit social et du droit du travail) dans les conditions d'accès aux marchés. Pour les marchés publics avec publicité européenne, le respect de ces droits environnemental, social et du travail est de facto inévitable. Il est intégré dans les modèles de spécification disponibles pour les acheteurs sur le site web [procurement.be](http://procurement.be). En outre, l'application des critères de sélection et d'attribution doit se faire en conformité avec le marché sur la base d'une approche cohérente du segment d'achat. Pour ce faire, nous utilisons les bonnes pratiques mises au point par l'IFDD, qui seront révisées comme précisé ci-avant. Pour définir des prescriptions techniques qui tiennent compte du développement durable, les acheteurs sont en outre encouragés à utiliser les fiches IFDD. Un suivi est nécessaire.

### • Programme d'action sur la consommation rationnelle de l'énergie

Depuis 2019, chaque service public ayant un bâtiment dans la Région de Bruxelles-Capitale est tenu de satisfaire à une série d'obligations liées à la consommation d'énergie. Pour le WTC III, cela signifie concrètement que les différents occupants (outre BOSA, il y a aussi BELSPO et le SPF Finances par exemple) doivent désigner un coordinateur PLAGE. En 2020, un coordinateur a été désigné pour le SPF BOSA, lequel examinera avec les autres services au sein de l'organisation les moyens d'améliorer la consommation d'énergie dans le bâtiment. Cela signifie que le responsable PLAGE de BOSA ne doit pas seulement tenir compte des besoins et des possibilités de son organisation, mais

qu'il doit aussi être en concertation permanente avec les autres utilisateurs du bâtiment. De nombreux éléments en matière d'énergie sont en effet communs à l'ensemble du bâtiment.

- **Budgétisation sensible au genre**

Il s'agit d'un projet qui sera principalement suivi par Finance, au sein du SAI, et Budget. Le but est de s'engager dans l'intégration de la dimension du genre (« gender mainstreaming ») et de veiller à ce que les ressources puissent être réparties de manière « équitable ». Il s'agit d'un processus de transformation permettant une redistribution durable et plus juste en fonction du genre, mais aussi de l'âge, des revenus, du parcours académique, de la santé, de la mobilité,...

- **Sensibilisation**

Nous devons rappeler les règles régulièrement et toujours souligner auprès du personnel que les petits gestes permettent d'entraîner de grands changements. Il peut s'agir de trier les déchets, d'éteindre les lumières ou de déconnecter différents appareils.

- **Rapport sur la durabilité**

Un rapport relatif à ces actions doit être rédigé de façon régulière à l'intention du management, des collaborateurs et des autres instances publiques.

Mesurer, c'est savoir. Il est donc important de pouvoir mesurer tous les points précités afin de permettre un suivi, de surveiller l'évolution et d'identifier les points d'amélioration.

- **Représentation et rôle actif au sein de la CIDD**

Toutes les actions précitées ont un impact sur les objectifs (SDG) formulés pour l'ensemble de l'administration fédérale. Notre représentation au sein de cette commission est donc importante afin de continuer à (s')informer et de constituer avec notre groupe de travail une plaque tournante permettant de couvrir tous les objectifs sur lesquels nous travaillons.

### **Impact du COVID sur notre organisation**

En raison de la pandémie, depuis mi-mars, le télétravail est devenu la règle pour tous les membres du personnel du SPFBOSA, dans la mesure du possible. Les membres du personnel qui, en raison du contenu de leur fonction, ne peuvent pas télétravailler, ont eu recours à l'A.R. relatif aux dispenses de service. Cet A.R. a permis de n'avoir au sein de l'administration fédérale aucun licenciement et aucune suspension de contrat pour les membres du personnel contractuels. Ce dernier A.R. précisait également que les membres du personnel qui avaient moins de travail pouvaient effectuer une activité en tant que volontaire dans le secteur des soins. Cette possibilité a été communiquée à nos collaborateurs. Dans le bâtiment, de nombreuses mesures ont été prises pour réduire autant que possible les risques de propagation du virus.

Ci-après, un aperçu de ces mesures :

- Désactivation des installations telles que les distributeurs de café, snacks et boissons
- Adaptation de la circulation de l'air, avec un apport de 100 % d'air frais
- Flèches indiquant le sens de circulation
- Signalisation explicite des directives de base
- Gel hydroalcoolique placé aux endroits où ni eau, ni savon ne sont disponibles
- Étant donné que les tests de sélection sur PC se sont poursuivis (après la première vague), nous avons veillé à ce que les unités de test soient désinfectées deux fois par jour, afin que les candidats puissent passer leur test en toute sécurité
- Les formations organisées par le SPF BOSA sont aujourd'hui dispensées en ligne autant que possible
- De plus, depuis la fin de l'année dernière, il est possible d'organiser quelques épreuves orales en ligne. Cela permet d'éviter aux membres du jury, aux collaborateurs et aux candidats de devoir se déplacer jusqu'à Bruxelles. Pour les épreuves orales qui ne peuvent pas encore se passer en ligne, des locaux plus grands sont prévus, toujours équipés d'écrans de plexiglas placés entre les membres du jury et devant les candidats
- De plus, nous examinons la possibilité d'organiser aussi les tests PC en ligne.

Ces mesures permettent d'organiser bien plus de choses à distance et l'impact sur les déplacements du personnel, des candidats, des participants aux formations, des membres du jury,... est considérable. Seules les fonctions critiques sont encore présentes au WTC III, ainsi que les personnes qui, en raison de leur travail, doivent encore se rendre à Bruxelles (de façon sporadique). Cet état de fait nous amène à réfléchir sur la manière dont nous pouvons adapter le bâtiment par rapport à cette nouvelle situation. Les espaces devront davantage pouvoir être aménagés en fonction des activités. Mais cela a aussi un impact sur la consommation d'énergie, de papier et sur la production de déchets. Étant donné qu'il est important de communiquer et d'encourager pour que les règles imposées continuent à être respectées, le Président a régulièrement adressé un courrier au personnel de BOSA. Dans ces communications, il accordait également de l'attention au bien-être des collègues, et l'intranet propose des conseils pour séparer le travail et la vie privée ou pour favoriser le bien-être pendant le confinement. L'intranet propose aussi des interviews de collègues qui expliquent comment ils vivent cette période, ce qui crée un sentiment de solidarité. Les événements d'équipe en ligne ont été encouragés afin de préserver les liens entre les collègues. L'ergonomie n'a pas été oubliée non plus, et toute personne qui le souhaitait pouvait obtenir un clavier, une souris et un réhausseur de PC supplémentaires pour aménager un poste de travail plus ergonomique. Pour l'an prochain (2021), nous étudions déjà la manière dont BOSA peut améliorer l'ergonomie des postes de travail à domicile. Pour les nouveaux collègues, tout le matériel (PC, casque,...) a déjà été livré à domicile afin qu'ils ne doivent pas faire de déplacements inutiles vers un bureau vide. L'accueil des nouveaux collaborateurs a également été organisé en ligne. Cette situation se poursuivra probablement encore au cours des prochains mois.

### 6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



Messieurs Alexander Verstraete, membre de la CIDD, et Filip Zivkovic ,suppléant

Néant

## 6.4. SPF Intérieur



Madame Sandrine Honnay, membre de la CIDDD, et Madame Chloé Bourdon, suppléante

### Activités de la cellule Développement durable

La Cellule Développement Durable est un réseau de Développement Durable au sein du SPF Intérieur dont la création remonte à janvier 2011. Ce réseau est composé d'un coordinateur Développement Durable, d'un responsable de la politique d'achat, d'un responsable de la politique environnementale, d'un responsable du service Budget, d'un responsable de la communication ainsi que des responsables Développement Durable de différentes entités du SPF Intérieur. Le poste de coordinateur Développement Durable pour le SPF Intérieur est occupé par le chef du service Développement durable au sein de la Division Gestion Facilitaire et des Bâtiments appartenant à la direction d'encadrement P&O.

#### • Activités externes de la Cellule

Les activités prévues pour cette année 2020 n'ont pas pu être menées à bien. La volonté était d'ouvrir nos collaborations à des Entreprises de Travail Adapté et pour cela, d'analyser les possibilités proposées. Nos activités n'ont pas pu avoir lieu mais les études de marchés ont été réalisées, des contacts ont été pris et nous espérons pouvoir collaborer de façon concrète avec une ou l'autre ETA durant l'année 2021. Les membres du service Développement Durable en ont profité pour se former en externe grâce à des formations en ligne et divers événements on line pour agrandir leur expertise dans différents domaines dont les SDGs.

#### • Communication / Sensibilisation

La communication et la sensibilisation se sont d'avantage tournées vers le bien-être de nos agents, notamment face à la situation de télétravail généralisé. Nous avons pu communiquer dans le cadre de la semaine de la mobilité et avons mis à disposition des agents présents début septembre, le petit matériel promotionnel proposé dans le cadre de cette semaine. Diverses communications ont eu lieu concernant la participation du SPF Intérieur notamment relativement à la lutte contre le cancer par la vente de crêpes, l'offre de boîtes réutilisables pour les plats proposés dans une cafeteria, la journée internationale de la santé mentale. La communication s'est avérée constituer un lien concret avec les agents tout au long de cette année 2020 durant laquelle nous avons tous été amenés à travailler à distance.

## Politiques contribuant à un développement durable

### Choix de l'approche stratégique

La majorité des missions du SPF Intérieur n'est pas en lien direct avec les SDGs. Cependant, tant le BOCA que le Plan d'administration ont défini des objectifs de DD. Ceux-ci sont articulés plus spécifiquement en fonction des besoins dans le plan annuel de Développement Durable.

Une grande majorité des agents du SPFI se montre concernée par les enjeux du développement durable. Cet intérêt se décline sur tant sur le plan professionnel que personnel.

Le Service Développement durable, outre la gestion du réseau Développement Durable, examine les besoins et les opportunités au sein du SP Intérieur et propose ensuite des actions décidées en concertation avec les membres du Réseau Développement Durable. Cela permet la combinaison d'une coordination pour le SFP Intérieur et d'une latitude propre à chaque entité avec ses réalités et dès lors ses besoins spécifiques

Le Plan annuel de Développement Durable est élaboré par le service Développement Durable en concertation avec le Réseau Développement Durable et le Comité de Direction.

En 2020, les actions qui étaient programmées ont dû être postposées à cause de la crise sanitaire et n'ont pas encore été menées à bien. Le Bien-Etre non pas au travail mais en télétravail a été la source de toutes les attentions durant cette année très particulière.

- **AIR**

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée le 23 janvier 2014. Le Réseau DD a été consulté à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome, d'autant que un des membres du Réseau DD appartient à ces services.

### **Gestion durable**

- **Système de gestion durable**

Le Comité de direction a décidé de ne pas poursuivre EMAS pour l'instant. Néanmoins, les acquis implémentés par ce système restent en grande partie d'application. Tant dans les procédures de marché public que dans les achats de petits montants, les acheteurs sont sensibilisés à prioriser les achats durables. Ainsi par exemple une attention particulière est apportée au critère de durabilité par l'agent en charge de l'achat du petit matériel de bureau. Il en va de même pour les produits d'entretien, les procédures de nettoyage, les processus à la cafétéria, ...

- **Approche structurée du dialogue avec les stakeholders**

La volonté d'un dialogue régulier et qualitatif avec les parties prenantes se trouve inscrite dans le BOCA. Ainsi par exemple, au sein de la Division Gestion Facilitaire et des Bâtiments, un objectif relatif à l'empreinte écologique du SPF Intérieur est repris dans tous les entretiens de planification des agents. Ainsi, les agents sont amenés à interpeller nos fournisseurs sur la question de la durabilité des produits et choisissent en fonction de ces critères (produits ménagers, matériel de catering, journée du personnel, ...).

- **Marchés publics durables**

En règle générale, la majorité des agents est attentive à la question de la durabilité, dans la mesure des moyens disponibles, via notamment le pilier environnemental. Dès lors, même dans les achats concernant des petites quantités comme par exemple le matériel de bureau ou fruits, certains acheteurs priorisent les articles qualifiés de durables, bios, locaux, de saisons, dès qu'ils le peuvent. La Direction d'Encadrement B&CG est garante du respect des prescrits de la circulaire relative à la politique d'achats durables et de la note y relative. Un membre de cette direction appartient au Réseau Développement Durable. La Direction dont question donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31000 euros TVAC, à l'exception de ceux émanant de la Direction Générale Sécurité Civile. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85000 euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l'Inspecteur des Finances. La Direction Générale Sécurité Civile soumet systématiquement une note sur la politique durable à l'IF.

- **Mobilité**

Le SPF Intérieur a opté pour une politique du tiers payant en ce qui concerne la mobilité domicile-travail de ses agents. Lors d'une année normale, des actions de communications sont orientées autour de la mobilité durable. Une page du site intranet est consacrée au carpooling offrant la possibilité d'introduire directement une offre ou une demande de carpooling. En 2020, les infrastructures mises à dispositions des cyclistes ont évolué. Ainsi on a vu l'acquisition de casiers spécialement aérés pour les agents désireux de faire sécher et aérer leur tenue, une mise à disposition de matériel de réparation ainsi que, sur un des sites, d'un vélo électrique pour les déplacements de service. Le nombre de places de parking vélos a également été augmenté. En ce qui concerne les voitures, l'étude, l'installation et/ou l'activation de bornes de recharge électrique pour les voitures ont vu le jour sur plusieurs sites. Le SPF Intérieur prend en charge et tiers payant dans le trajet domicile-travail. De même, il octroie l'indemnité maximale pour le même déplacement à vélo. En ce qui concerne les tickets de train pour missions, le SPFI met à disposition de ses agents les tickets directement sur leur carte d'identité.

- **Alimentation durable**

Le service en charge de la cafétéria des services horizontaux est particulièrement attentif à la question du Développement Durable. La notion de surconsommation, de déchets inutiles, de durabilité des contenants sont régulièrement ré-analysées par le service. Celui-ci est

vigilant quant à la problématique du gaspillage alimentaire (organisation des réunions notamment) et des carafes d'eau sont toujours disponibles dans les salles de réunion.

La modification des contenants, le choix de certains produits durables, le réemploi (dans le respect des réglementations) des invendus ont constitué des points d'attention en 2020.

Un dialogue quotidien existe par exemple entre le Service Développement Durable et l'équipe de la cafétéria, ce qui permet que de nouvelles pistes ou questions soient étudiées régulièrement. Les membres de l'équipe cafétéria procèdent également de leur côté à des recherches en matière de Développement Durable.

Certains sites proposent en outre des fruits locaux et d'autres concentrent leurs achats en eau sur des bouteilles en verre plutôt qu'en plastique. D'autres mettent à disposition des fontaines à eau directement branchées à l'eau de ville.

- **Événements durables**

Dans la mesure du possible, les personnes en charge de l'organisation des événements prennent en compte les critères de durabilité dans l'organisation des événements. Cela est d'autant plus faisable pour les événements impliquant le personnel et une réflexion a vu le jour à ce sujet en 2019. Cette réflexion a été poursuivie en 2020 et l'organisation d'une journée du personnel pour une 70aine d'agents avait été entièrement dévolue au Développement Durable (exposition sur le thème du Développement Durable dans la ville et visite + repas dans une entreprise de travail adapté). Cette journée a par contre dû être reportée. Nous espérons pouvoir mettre ce programme en œuvre en 2021. De même, une approche des entreprises de travail adapté avait été menée pour l'organisation d'un drink de nouvelle année qui, bien entendu, a été annulé bien avant sa date ainsi que pour la fourniture des casiers cyclistes. Le Service Développement Durable reste attentif à reproposer ces pistes dès que l'occasion se représentera.

- **Ressources humaines durables**

Le SPF Intérieur a placé l'année 2020 sous le thème de l'inclusion. Des ateliers ont été mis en place autour de ce thème et un projet d'animation, le jeu du Kaléidoscope, a mis les participants en situation et leur a permis d'évaluer leur potentiel inclusif. Cet atelier a fait l'objet de deux appels à projets en 2020: le Awards fédéral de la diversité et le co-financement à hauteur de 80%. Le SPF Intérieur a remporté les deux appels grâce à ce projet innovant et original.

Le service de prévention (SIPPT) se tient toujours à disposition pour les personnes porteuses d'un handicap. Elles peuvent faire appel à ses services pour l'aménagement de leur lieu de travail.

Une cellule Bien-Etre a été créée en 2020 : Be-Well. chargée des projets transversaux liés au bien-être dont par exemple l'inclusion. Elle coordonne également les trajets de réintégration pour absence de longue durée.

Les conditions particulières de cette année 2020 ont amené le SFP Intérieur à repenser autrement une série de domaines, le tout via une communication exclusivement digitalisée vu les circonstances.

Ainsi notamment, les nouveaux collaborateurs ont-ils été accueillis par une session de présentation en ligne. En outre, une grande attention a été portée au télétravail, ses conditions, les trucs et astuces pour l'améliorer, le tout afin de mieux le vivre au long cours. Durant le confinement, il y a eu une publication régulière sur l'intranet de trucs et astuces, de possibilités de formations spécifiques, de rappel des personnes de contact, etc... Ce partage d'informations ciblées reste d'actualité.

Le SPF Intérieur a également fait appel à ses talents internes pour soutenir le personnel.

Ainsi par exemple, des séances de méditations sous forme de capsules ont été effectuées quotidiennement pendant plusieurs mois puis hebdomadairement par un agent de l'Office des Etrangers.

Et enfin, des cours de Qi Gong sont proposés hebdomadairement en ligne par un agent du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Ces initiatives ont été annoncées via le service Infocom et mentionnées sur la page d'accueil de l'intranet.

Des séances d'Intervision pour dirigeants ont été organisées par le service en charge de la gestion des compétences au sein de la Direction Encadrement P&O. Ces séances permettent aux dirigeants d'échanger, en autres sujets, à propos de la difficulté de gérer leurs équipes à distance.

En 2020, Le SPF Intérieur a décidé d'augmenter son équipe de personnes de confiance. Un appel à candidatures a ainsi été lancé. De nouvelles personnes de confiance pourront prendre leurs fonctions en 2021.

Une formation des dirigeants sur l'absentéisme et la sensibilisation à un meilleur contacts avec les collaborateurs absents pour une longue durée a été élaborée. Elle n'a cependant pas pu avoir lieu en ligne et sera donnée dès que le présentiel sera à nouveau raisonnablement possible. Une procédure de réintégration visant à permettre aux personnes absentes de longue durée de réintégrer une équipe en toute bienveillance existe et la possibilité d'une réorientation professionnel pour ce public cible est actuellement à l'étude.

Une communication a eu lieu en octobre 2020 sur la semaine de la santé mentale en renvoyant notamment à des fiches informatives concernant la santé mentale qui sont disponibles sur intranet.

- **Autres actions**

Depuis plusieurs années, le SPF Intérieur collabore avec le SPF Justice et offre des possibilités d'accomplir en son sein des travaux d'intérêt général. Cette année, les conditions sanitaires ont rendu difficile cette collaboration. Enfin, il y a lieu de mentionner IBZ AID qui est une organisation transversale au sein du SPF Intérieur, composée d'un groupe de collègues enthousiastes provenant des diverses directions du SPF Intérieur et qui organise des actions pour la bonne cause. Cette année, seule la vente de crêpes a pu être menée à bien.

## 6.5. SPF Finances



Monsieur Lode Bruneel, membre de la CIDD et Madame Magalie Roijers, suppléante

### 1. Activités de la Cellule / du réseau Développement durable

Le Comité de direction a désigné un représentant Développement durable (DD) dans chaque administration et service d'encadrement, afin d'intégrer le DD et de l'ancrer dans la stratégie politique et le fonctionnement quotidien et de parvenir à une interactivité et une visibilité par le biais d'une collaboration transversale. Ils sont soutenus par les coordinateurs du service DD.

En novembre 2020, Lode Bruneel a rejoint la cellule DD. Il a repris le rôle de coordinateur et de représentant de notre SPF qu'occupait Magalie Roijers au sein de la CIDD. Notre cellule DD intègre également une cellule EMAS, dirigée par Françoise Dubois, et une responsable de la communication et des initiatives, Viviane De Cocq.

Pour les activités DD, le représentant, le réseau et le service DD font leur rapport à Hilde Aerts, Directeur des Services du Président.

Le représentant de la CIDD et les collaborateurs du Service DD ont participé en 2020 aux activités externes suivantes de l'IFDD et de la CIDD :

- les réunions plénières de la CIDD ;
- le réseau des coordinateurs DD de l'IFDD pour échange de connaissances ;
- les activités de la CFDD pour la mise sur pied d'un plan d'action DD.

### 2. Systèmes et plans du SPF Finances qui contribuent au DD

Dans le contrat d'administration 2019-2021, le SPF Finances s'engage à inscrire son fonctionnement dans le cadre de 17 Sustainable Development Goals (SDGs), adoptés par les Nations unies (NU) en 2015.

Le SPF Finances respecte ses engagements par le biais :

- a. du système de gestion EMAS, basé sur des directives internationales ;
- b. du plan d'action annuel DD intégré dans le plan d'administration ;
- c. de l'intégration du rapport GRI bisannuel dans son rapport annuel (le prochain rapport GRI est prévu pour 2021).

#### a. EMAS

Le SPF Finances veut gérer efficacement ses moyens matériels, et ce pendant tout le cycle de vie, en menant une politique préventive à partir de l'achat jusqu'à la production des déchets.

Cette année, le cycle triennal EMAS (2018-2020) pour le North Galaxy a été clôturé avec succès. L'audit de prolongation pour le deuxième cycle (2021-2023) aura lieu les 26, 27 et 28 mai 2021.

Deux autres bâtiments, le Noorster à Anvers et la CAE Tower à Liège, devraient être repris en septembre 2021 dans EMAS et être enregistrés dans le courant de 2022.

#### b. Plan d'action annuel DD

Fin 2020, le nouveau réseau DD a répertorié les activités quotidiennes permettant à chaque administration générale et service d'encadrement de contribuer aux SDG. Les projets dans le plan d'administration qui sont liés à ces activités, font partie du plan d'action DD.

#### c. Rapport GRI-G4

Le prochain rapport GRI est prévu pour 2021. Une concertation avec l'IFDD a déjà eu lieu à titre préparatoire.

#### d. Mesures et actions concrètes du SPF Finances qui contribuent aux SDGs

Par les activités de son core business, le SPF Finances contribue directement et indirectement à 14 des 17 SDGs. Nous affichons les réalisations les plus importantes dans le cadre du plan d'administration 2020. Les SDGs sur lesquels nous travaillons principalement, en tant qu'administration fédérale, sont : pas de pauvreté (SDG 1), travail digne et croissance économique (SDG 8), diminuer les inégalités (SDG 10), paix, sécurité et services publics forts (SDG 16), partenariats pour atteindre les objectifs (SDG 17).

#### Action qui contribue au SDG 1 :

- Établissement de plan de paiement pour les assujettis présentant des problèmes de paiement à cause de la pandémie de Coronavirus.
  - Les collaborateurs de nos infocenters, ainsi que les experts, expérimentés dans la lutte contre la pauvreté, cherchent à contacter par téléphone les assujettis ayant reçu, au cours des deux derniers exercices imposables, un règlement de paiement à long terme et qui, après l'arrivée de la pandémie du Coronavirus, ont reçu une nouvelle dette pour l'exercice imposable 2019. Le but est de rappeler, à temps, la dette pendante au redevable de l'impôt et de discuter d'un plan de paiement correspondant à sa capacité de paiement et la stratégie de perception et de recouvrement de notre administration. De cette manière, nous essayons de trouver, aussi vite que possible, une solution de paiement adéquate dans le processus de recouvrement.

### Actions qui contribuent au SDG 3 :

- Projet 100% Scanning
  - L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) poursuit sa lutte contre l'importation de drogues en développant le projet 100% scanning. Ce projet vise à scanner l'ensemble des conteneurs dans le port d'Anvers et de les contrôler par rapport à des drogues.
- Une campagne de conscientisation générale sur l'alimentation saine et les dangers des comportements sédentaires.
- La MOVE room dans le North Galaxy (NOGA).
  - Dans cet espace, des exercices et des cours de danse et autres initiatives de bien-être sont organisés.

### Actions qui contribuent au SDG 8 :

- Project Dynamic Office
  - Consécutivement à l'introduction de nouvelles formes de travail comme le télétravail, le travail en bureau satellite, le travail flexible et l'attribution d'un ensemble des tâches pour une durée précise, de nombreux postes de travail restent vides. En outre, l'environnement actuel n'est pas adapté en termes d'acoustique et un certain nombre de collaborateurs ont un bureau de deuxième ligne, ce qui fait qu'ils ne voient pas de lumière directe du jour. Le dynamic office offre une solution, d'une part, au sentiment de manque de places, et d'autre part, au nombre de postes de travail inoccupés. Cela offre tant des avantages pour l'organisation que pour les collaborateurs. Dans un dynamic office, les espaces de travail personnels sont donc remplacés par des espaces de travail liés aux activités.
- Programme Sécurité Bâtiments
  - Ce projet a des objectifs spécifiques : 1) Réalisation d'un système de sécurisation des accès unique, orienté vers l'avenir, pour tous les bâtiments utilisés par le SPF Finances. 2) Renforcement de la sécurité des bâtiments dans les zones, avec ou sans l'aide des agents de sécurité compétents. La séparation de la zone publique de la zone intérieure est la limite la plus importante ici. Cela permettra de garantir la sécurité et la confidentialité des informations que le SPF FIN conserve dans le cadre de ses tâches principales, ainsi que d'optimiser la sécurité des membres de son personnel.

### Actions qui contribuent au SDG 11 :

- Campagne de communication et de sensibilisation pour encourager les travailleurs à la mobilité douce.
- Processus PLAGE pour la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO2 dans 10 bâtiments du SPF Finances au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Projet de placement de points de charge pour les véhicules de service électriques au NOGA.

### Actions qui contribuent au SDG 12 :

- Self-Service Notariat
  - Grâce à cette application, les notaires belges peuvent demander des certificats hypothécaires contre paiement. Les certificats originaux sont toujours établis manuellement par les collaborateurs des bureaux Sécurité juridique (SJ). Les certificats complémentaires seront établis et transmis automatiquement, et ce, grâce au développement d'un service Web. La poursuite de la numérisation et de l'automatisation des certificats établis pour le notariat contribuera à des gains de temps et d'efficacité tant pour les bureaux SJ que pour le notariat.

### Action qui contribue au SDG 15

- CITES
  - Ce projet s'adresse à la lutte contre l'importation, l'exportation ou le transit de faune et de flore exotique et envahissante. Il s'agit d'une activité quotidienne du SPF Finances, en collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

### Actions qui contribuent au SDG 16 :

- DIGILEX 2.0
  - Le SPF Finances veut adapter la législation au monde numérique et aux ambitions qu'a formulées le SPF dans sa carte de route numérique. Dans la définition « 2.0 », il s'agit de l'exécution des stratégies déjà décidées par le Comité de direction et de la correction des arrêtés d'exécution et des circulaires qui en découlent. Par ailleurs, il est essentiel de soutenir la gestion du changement qui découle de ces corrections.
- Redesign Fisconetplus
  - Fisconetplus (accès public) est remodelé pour satisfaire aux exigences GDPR. Concrètement, l'accès public à Fisconetplus doit être dissocié d'un compte Microsoft. L'authentification doit être associée aux mécanismes d'authentification existants au sein des autorités fédérales.

### Actions qui contribuent au SDG 17 :

- Precad en ligne
  - Le projet gère la numérisation de la première partie du processus PRECAD dans le cadre des demandes des géomètres. Le géomètre place directement la demande d'identificateurs en ligne par le biais d'un formulaire de demande dynamique PRECAD au lieu d'une demande passant par un document qui est envoyé par la poste (n'arrive pas souvent) ou par e-mail.

### 3. Gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF

#### 3.1. Durabilité du parc automobile

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation du parc automobile, le service d'encadrement B&CG a effectué en 2020 une analyse approfondie des données relatives à l'utilisation des véhicules pour l'année 2019 (année sans Coronavirus).

Sur la base de cette analyse, le parc automobile sera réduit de 51 véhicules en 2021. Ces 51 véhicules, qui ont plus de 10 ans, seront déclassés, sans être remplacés.

Le parc automobile du SPF comptait à la fin 2020 :

- 367 voitures personnelles
- 151 camionnettes
- 4 minibus
- 29 motos
- 7 poids-lourds
- 8 remorques

TOTAL 566

Constatations :

- Après la rationalisation, 63,2 % du parc automobile du SPF Fin aura moins de 3 ans.
- Dans le cas d'un parc automobile constant, ± 168 véhicules (33,4 %) doivent être remplacés dans les 6 prochaines années (en moyenne 28 véhicules / an). Un plan de remplacement sera élaboré à cet effet.
- Seuls 17 véhicules (3,4 %) ont plus de 10 ans, dont un certain nombre de véhicules de scanning qui disposent d'un appareillage de scanning spécifique qui feront qu'ils continueront à être opérationnels pendant quelques années.
- Au 31.12.2020, 17% des véhicules utilisaient du CNG comme carburant, étaient hybrides ou plug-in hybride. Après l'exercice de rationalisation, ce chiffre grimpe à 20%.
- En 2020, la consommation totale de carburant était la suivante :
  - Essence : 296 164 litres,
  - Diesel : 85 766 litres.
  - L'écoparc moyen du parc automobile le 31.12.2020 : 66
  - Nombre de véhicules avec un écoparc > 75 : 108
  - Après les déclassements précités en 2021, le parc automobile comptera encore 13 véhicules au diesel ou ayant la norme euro 3 ou 4. Cela comprend 1 poids-lourd et 5 véhicules de scanning (avec appareillage spécifique) qui, par leur nature, restent opérationnels pendant plus de 10 ans.

### 3.2. Critères DD dans les marchés publics

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, la Division Achats examine systématiquement la possibilité de reprendre des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et d'encourager l'accès aux marchés publics pour les PME.

### 3.3 Alimentation durable

Fedorest vise une prestation de services sur mesure en tenant compte des clients, de repas qualitatifs et de la planète. Fedorest veut contribuer au bien-être des collaborateurs du SPF Finances. Nous pouvons y arriver en faisant une offre sur mesure de repas frais, sains et durables à des prix honnêtes.

À court terme, Fedorest s'engage dans le cadre de deux initiatives concrètes : obtenir le label good food pour Bruxelles et diminuer le gaspillage de nourriture et les déchets en cuisine. Pour obtenir le label good food, Fedorest va entre autres : réduire la quantité de viande et de poisson, cuisiner des légumes et fruits de saison, utiliser des herbes aromatiques du potager du bâtiment du North Galaxy, organiser des campagnes d'information pour la sensibilisation des clients et collaborateurs et remplacer une sélection de produits par une alternative biologique.



## 6.6. SPF Mobilité et Transports



Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et Madame Anne Berghmans, suppléante

### Activités de la cellule Développement durable

La Cellule de développement durable (CDD) du SPF Mobilité et Transports se compose comme suit :

- une coordinatrice désignée par le Comité de Direction ;
- un secrétaire ;
- un responsable du budget ;
- différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- un responsable achats durables ;
- une responsable diversité ;
- un coordinateur handistreaming ;
- une coordinatrice Gender Mainstreaming ;
- un responsable 'pauvreté' ;
- une représentante du service social ;
- un conseiller en prévention.

Les membres se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours. Des rapports de ces réunions sont dressés.

Les missions de la cellule s'articulent autour de la mobilité, des 3 piliers du développement durable et de la sensibilisation du personnel aux enjeux sociétaux actuels.

### **Social**

Les matières développées dans ce volet comprennent 2 axes :

- l'axe citoyen → actions concernant les politiques de mobilité : le gender mainstreaming, le handicap (UNCRPD), la pauvreté (plan fédéral);

- l'axe ressources humaines → actions concernant le personnel du SPF : la diversité (genre, handicap, LGBTIQ, pauvreté, multiculturel, etc.). Les coordinateurs de chacune de ces matières veillent au suivi des plans fédéraux et participent aux différentes réunions de coordination.

### **Handicap UNCRPD**

En janvier 2020, le coordinatrice handistreaming a contribué au rapportage dans le cadre du suivi des recommandations de la Convention sur les droits des personnes handicapées. En décembre lors de la journée internationale des personnes handicapées le rôle du « contact Handicap » a été rappelé aux membres du personnel.

### **Pauvreté**

Un représentant a participé aux réunions des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté.

### **Gender mainstreaming (GM)**

La crise politique belge a débuté en décembre 2018 lorsque le Gouvernement Michel est tombé.

Elle a duré plus de 21 mois jusqu'octobre 2020 date de la mise en place du Gouvernement Vivaldi.

De nombreuses actions Gendermainstreaming ont encore pu avoir lieu en 2019 (voir rapport précédent) mais cette crise gouvernementale aura eu un impact important sur les actions relatives au Gendermainstreaming en 2020.

En effet, sans Gouvernement, pas de nouvelle note de politique générale et pas d'actions Gendermainstreaming.

La crise sanitaire de la Covid-19 a également fortement ralenti les activités du Groupe Interdépartemental de Coordination Gendermainstreaming mis en place par l'Institut d'Égalité des Hommes et des Femmes.

En 2020, en matière de Gender Mainstreaming, la coordinatrice a toutefois posé comme actes :

- Participation à la réunion 2020 organisée par le groupe interdépartemental de coordination de l'Institut d'Égalité des Femmes et des Hommes prévus par l'article 6 de la Loi du 12 janvier 2007 et conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal du 26 janvier 2010.
- Mise en œuvre du gender budgeting au sein du SPF Mobilité et Transports pour l'année 2020.

### **Diversité**

La politique de diversité du SPF Mobilité et Transports est suivie par le service d'encadrement P&O.

En 2020, vu la situation de crise sanitaire, la cellule diversité a mené moins d'actions:

- Participation à l'organisation de la journée fédérale diversité sur le thème « travail virtuel/discriminations réelles » du réseau diversité fédérale et diffusion auprès du personnel pour la participation au webinaire ;
- Communications diverses/articles via média interne sur : la journée internationale/des droits de la femme, la journée mondiale des personnes handicapées, Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, top skills, formations Felink, etc. ;
- Demande de subsides et adaptations de postes de travail (handicap) ;
- Commande de masques à visière transparente (handicap et covid) ;
- Adaptation d'une formation avec 2 personnes malentendantes (préparation de la formation qui a été postposée pour raison covid) ;
- Création d'un logo diversité pour utilisation interne au SPF ;
- Organisation des sessions d'intégration sur la diversité avec la participation active des nouveaux collaborateurs sur les thèmes suivants : racisme et âge.

En parallèle, la cellule diversité a finalisé des travaux qui doivent encore être validés et/ou communiqués : adaptation de la charte diversité, élaboration d'une page (SharePoint en cours) ou encore élaboration d'une checklist diversité pour les membres d'un jury de sélection.

### ***Environnemental***

Depuis 2007, le SPF Mobilité et Transports est enregistré EMAS. 2020 marquait le début d'un nouveau cycle de 3 ans. Une mise à jour de l'étude des impacts de nos activités a donc été réalisée. Elle a débouché sur de nouveaux objectifs et plans d'actions. La déclaration environnementale qui se trouve sur le site Web du SPF Mobilité et Transports, décrit largement les actions prises en la matière.

### ***Economique***

Ce volet concerne principalement les achats durables.

Fin 2020, un groupe de travail se composant de différents représentants de la gestion environnementale (EMAS) et du service Marché Public a été mis en place.

L'objectif principal poursuivi par ce groupe de travail est d'aider les services à améliorer la prise en compte de la durabilité lors de leurs achats. Il tient ainsi un rôle de sensibilisation envers les services concernant le caractère durable des marchés publics et des procédures d'octroi de subsides.

La première réunion de ce groupe de travail a permis de faire un état des lieux de la situation et d'explorer des pistes d'amélioration pour 2021.

L'une de ces pistes concerne la manière de monitorer plus précisément la prise en compte des critères de durabilité dans les cahiers de charge.

Lors des réunions concernant l'inventaire des contrats, le service marchés publics encourage les services gestionnaires à réfléchir en amont de la passation de leurs futurs marchés, à la possibilité d'y intégrer des éléments de durabilité. Une fois le tableau d'inventaire à jour, le service marché public informe les représentants de la gestion environnementale (EMAS) afin que ces derniers aide les services gestionnaires à formuler concrètement des critères de durabilité et déterminer avec eux le meilleur endroit où les indiquer (dans l'objet du marché, la description du marché, les critères de sélection/d'attribution ou dans les spécificités techniques).

Pour terminer, le SPF Mobilité poursuit son projet de verdissement du parc de véhicules (voir point mobilité ci-après)

Les produits d'entretien et les fournitures de bureau sont par ailleurs pour la plupart labelisés et répondent à des critères de durabilité contraignants.

### **Mobilité**

La mobilité durable est une thématique très importante pour notre SPF. C'est une part de notre « core business ». C'est pourquoi il est important de montrer l'exemple. La majorité de notre personnel se déplace en transport en commun. Pour les missions de service, nous donnons la priorité aux déplacements en train.

Un projet de rationalisation et de verdissement du parc de véhicules a été lancé en 2015. Nous avons actuellement 22 véhicules hybrides récents ainsi que 5 véhicules CNG sur les 139 véhicules.

Nous veillons à respecter nos obligations liées au Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).

Pour soutenir les Régions dans leur lutte en faveur d'une meilleure qualité de l'air via l'instauration de zones de basses émissions (Low Emissions Zones -), la DIV met à disposition de l'administration régionale certaines données techniques issues de la Banque-Carrefour des véhicules.

L'objectif est de permettre aux autorités régionales de vérifier les véhicules belges et étrangers qui, en raison de leur impact trop négatif sur la qualité de l'air, ne sont plus admis sur leur territoire. La mise à disposition de ces données est régie par la conclusion d'un protocole d'échange de données.

Nous sommes également intervenus lors de l'évènement 'EMAS Day' 2020, organisé par la région Wallonne le 2 octobre, dans le cadre de la thématique : « Système de management environnemental et mobilité durable ».

### **Sensibilisation – communication**

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, un plan de communication développement durable est élaboré chaque année. En 2020, suite à la pandémie, plusieurs actions ont dû être abandonnées et la communication a dû être abordée sous un nouvel angle plus digital. Les actions suivantes ont tout de même pu être organisées :

- Organisation d'une semaine de développement durable et de la mobilité : formation sur le compostage, balade à vélo électrique, concours photos « Qu'est-ce que je fais aujourd'hui pour préparer un demain durable ? », conférence « Energie, transports et société - quel avenir? » ;
- Communications via articles sur l'intranet, sur différents thèmes tels que les résultats environnementaux, les alertes smog, les pics d'ozone, les SDG's (Sustainable Development Goals – Objectifs de développement durable validés par l'ONU), ... ;
- Trucs et astuces pour moins consommer à la maison via le plate-forme Yammer.

### **Politiques contribuant à un développement durable**

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 prolongé à 2020 du SPF Mobilité et Transports. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d'administration. Quelques faits marquants de cette dernière année :

#### ***DG Navigation :***

L'un des projets importants de 2020 est la détection des déversements d'hydrocarbures et mesures des émissions de gaz par drone sur la juridiction du port d'Anvers. En effet, la capacité de détecter et de surveiller à distance les déversements d'hydrocarbures dans l'eau et les émissions de gaz des navires devient de plus en plus importante en raison de la menace constante posée à la faune marine et à l'écosystème. Si elle est appliquée correctement, la télédétection peut agir comme un outil de surveillance bénéfique. Elle peut permettre une détection précoce des nappes, fournir des estimations de taille et aider à prédire le mouvement de la nappe et éventuellement la nature de l'huile. Ces informations seront précieuses pour faciliter les opérations de nettoyage, et aideront non seulement à sauver la faune et à maintenir l'équilibre de l'écosystème local, mais fourniront également une évaluation des dommages et aideront à identifier les pollueurs afin de garantir que le principe du pollueur-payeur est respecté. Ce principe est l'un des fondamentaux du développement durable afin de limiter le coût de la dépollution pour la société et d'augmenter la pression sur les industriels pour limiter leurs déchets.

En collaboration avec le port d'Anvers, l'Université d'Anvers et le Service public fédéral de la mobilité et des transports représenté par notre direction générale de la navigation, la demande a été adressée à l'EMSA (European Maritime Safety Agency) pour le déploiement des systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) [<http://www.emsa.europa.eu/operations/rpas.html>] via l'entreprise Nordic Unmanned). L'objectif du projet est de réaliser un test sur la détection des déversements d'hydrocarbures et de mesurer les émissions de gaz des navires par drone dans la juridiction du port d'Anvers. Le RPAS peut également aider à l'identification de la source de la nappe, grâce à des images obtenues par des caméras pour la détection de la nappe et l'estimation du volume ainsi que pour identifier les pollueurs potentiels. Le survol du RPAS peut fournir des informations opérationnelles sur place en confirmant la présence d'un déversement d'hydrocarbures, en analysant le type de déversement potentiel, la taille et le volume du déversement. Les émissions de gaz (par exemple les composés soufrés et azotés) seront mesurées au moyen d'un capteur «renifleur» pendant le deuxième déploiement qui aura lieu en février 2021. Ce capteur permet de mesurer les composés dans

les émissions des navires, et de vérifier dans quelle mesure ces navires sont conformes aux normes applicables. Ce projet permettra entre autre d'évaluer l'utilisation de ce genre de dispositif car le RPAS est considéré comme une solution rentable pour une surveillance efficace de la pollution marine.

Le déploiement du Drone sur la juridiction du port d'Anvers a commencé en 2020 et il devrait normalement se terminer en 2021.

## ***DG Transport routier et sécurité routière***

### ***1. Standards techniques en faveur de meilleures performances environnementales pour les véhicules neufs***

L'éclosion du scandale du Dieseltgate a mis en exergue la nécessité de mieux maîtriser les émissions produites par les véhicules neufs, tant légers (voitures et camionnettes) que lourds (camions, autocars, véhicules agricoles).

Dans ce cadre, de nouvelles normes techniques destinées à engendrer de meilleures performances environnementales entrent en application de manière progressive et séquencée depuis 2019.

En ce qui concerne les véhicules légers (voitures et camionnettes), les méthodes de test adoptées visent à mieux calculer les émissions de polluants atmosphériques et de CO<sup>2</sup>, la consommation de carburant et l'autonomie électrique des véhicules légers (= test WLTP, effectué en laboratoire) ainsi que les émissions de polluants 'particules fines' (PN) et 'oxydes d'azote' (NOx) (= test RDE, effectué en situation réelle de conduite). Déjà d'application pour les véhicules de moins de 1305 kg depuis septembre 2019 (norme Euro 6d-TEMP), le RDE a été rendu obligatoire pour les utilitaires légers avec une masse de référence supérieure à 1305 kg depuis le 1er septembre 2020. Les valeurs limites d'émissions RDE seront par ailleurs renforcées une première fois à partir du 1er janvier 2021 (passage à la norme Euro 6d) pour les voitures et les utilitaires les plus légers (masse de référence de moins de 1305 kg).

Au niveau des véhicules lourds, une mesure adoptée en 2019 a instauré le fait que, pour pouvoir immatriculer pour la 1ère fois en Europe certaines catégories de véhicules lourds, il faut désormais fournir un dossier d'information du client établi par le constructeur dans lequel figurent, entre autres, les émissions de CO<sup>2</sup> et la consommation de carburant du véhicule. Cette formalité a été étendue à deux reprises au cours de l'année 2020 :

- dans un premier temps, aux véhicules faisant de 7,5 t à 16 t avec une configuration des essieux 4 x 2 (entrée en vigueur au 1er janvier 2020),
- dans un second temps, à tous les véhicules avec une configuration des essieux 6 x 4 ou 8 x 4 (entrée en vigueur au 1er juillet 2020).

Ces données relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> ont été inventoriées pour la première fois en septembre 2020 et communiquées à la Commission européenne.

Signalons enfin qu'un amendement au règlement 1230/2012 est entré en vigueur au 1er septembre 2020 pour les véhicules agricoles neufs. Celui-ci vise à rendre les cabines des véhicules plus aérodynamiques, ce qui a pour effet d'engendrer une diminution de la consommation de carburant.

## 2. Favoriser les déplacements à vélo et à pied en améliorant les conditions de sécurité

Dans le cadre des efforts consentis pour atteindre l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020, la loi du 22 juin 2020 a apporté quelques changements au Code de la route en ce qui concerne les piétons et les cyclistes.

Ces changements visaient la correction de plusieurs imprécisions aux fins de créer un cadre compréhensible et sûr qui encourage les déplacements à vélo et à pied dans de meilleures conditions de sécurité. Parmi ces changements, notons que :

- dans un souci de clarté, la modification de l'article 2.68 a permis de simplifier la mise en œuvre de la rue scolaire : un simple signal C3, complété par un panneau additionnel portant la mention 'rue scolaire' est désormais suffisant pour interdire temporairement ou à certaines heures l'accès de véhicules à moteur dans les rues scolaires (il n'est donc plus requis de placer une barrière),
- l'article 61 a été modifié de sorte que les feux représentant un vélo entouré de flèches ou représentant la silhouette d'un cycliste ou piéton s'appliquent désormais aux cyclistes mais aussi aux cyclomoteurs à deux roues s'ils sont autorisés à circuler sur la piste cyclable.

Sur l'axe de la sensibilisation, précisons qu'une fiche spécifique relative aux règles de partage de la route avec les cyclistes a été rédigée en mai 2020. Celle-ci sera annexée aux procès-verbaux des contrevenants routiers qui ont commis une infraction envers un cycliste et ce, afin de les sensibiliser aux conséquences de leur comportement.

## 3. Encourager le transfert modal pour le transport de marchandises

Afin de soutenir un transfert modal du transport de marchandises par camionnettes ou par camions vers le vélo, le Code de la route a été modifié de sorte à prévoir que les remorques tirées par les bicyclettes lors du transport de marchandises peuvent désormais avoir une largeur de maximum 1,20 m au lieu de 1,00 m lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projet-pilotes (Arrêté royal 16 juin 2020 modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne les remorques tirées par des bicyclettes dans le cadre de projets-pilotes pour le transport de marchandises).

La mise en place de ces projets-pilotes pourra être organisée par les Régions, étant entendu que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déjà pris une initiative en ce sens. En effet, ce mode de transport, outre son caractère durable indéniable, se montre aussi plus rapide et plus efficace dans un environnement urbain congestionné par le trafic automobile.

## 4. Soutenir la digitalisation des documents de transport

En matière de digitalisation des documents de transports, l'attention s'est focalisée au cours de l'année 2020 sur la création d'un point d'accès commun (plateforme) permettant d'harmoniser et de faciliter l'accès des autorités Benelux aux e-CMR (lettres de voitures électroniques), dans le cadre du projet-pilote Benelux. La création de ce point d'accès permet par ailleurs également de préparer les pays du Benelux aux obligations du Règlement (UE) n° 2020/1056 du Parlement européen et du Conseil concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises, dit « eFTI » (Electronic Freight and Transport Information) et publié le 15 juillet 2020.

Ce règlement, qui entrera en vigueur en août 2024, fait partie du 3ème Mobility Package et vise à encourager le passage au numérique du transport de marchandises et de la logistique au sein de l'UE en créant une base juridique pour la transmission électronique de toutes les informations légalement requises entre les entreprises de transport et de logistique, d'une part, et les autorités nationales et européennes, d'autre part. Bien que non contraignant quant à la numérisation des documents de transport, le Règlement prévoit toutefois que, dans le cas où des documents de transports digitalisés sont employés, les données doivent être partagées via des plates-formes et des fournisseurs de services eFTI certifiés et compatibles. Les objectifs visés sont de réduire les coûts administratifs pour les entreprises, d'améliorer les capacités d'exécution des autorités compétentes et de renforcer l'efficacité et la durabilité des transports.

#### 5. Implémentation du Règlement 2019/2144 sur la sécurité générale des véhicules à moteur

En novembre 2019, la publication du Règlement (UE) 2019/2144 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux prescriptions applicables à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs remorques, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques distinctes destinés à ces véhicules, en ce qui concerne leur sécurité générale et la protection des occupants des véhicules et des usagers vulnérables de la route, appelé « General Safety Regulation » a entériné l'instauration progressive, à compter de 2022, de dispositifs de sécurité avancés pour les nouveaux modèles de véhicules.

Concrètement, il s'agit d'une série de dispositifs tels que :

- pour les voitures, camionnettes, camions et autobus : avertissement en cas de somnolence ou de distraction du conducteur, adaptation intelligente de la vitesse (ISA), sécurité en marche arrière assurée par caméra ou capteurs et enregistreur de données en cas d'accident («boîte noire»),
- pour les voitures et camionnettes : assistance au maintien de la trajectoire, système avancé de freinage d'urgence et ceintures de sécurité améliorées dans le cadre d'essais de collision,
- pour les camions et autobus : exigences spécifiques visant à améliorer la vision directe des conducteurs d'autobus et de camions et à supprimer les angles morts, véhicules équipés de dispositifs frontaux et latéraux pour détecter les usagers vulnérables de la route et avertir les conducteurs de leur présence, en particulier lors des changements de direction.

Par l'adoption de ces mesures, l'ambition est de sauver plus de 25.000 vies et de permettre d'éviter au moins 140.000 blessures graves d'ici à 2038 contribuant ainsi à l'objectif à long terme d'amener le nombre de morts et de blessés graves sur les routes à un niveau proche de zéro d'ici à 2050 («Vision zéro»). Par ailleurs, en permettant aux conducteurs de se familiariser avec les technologies d'aide à la conduite, ces dispositifs de sécurité avancés visent à favoriser le passage à la conduite autonome, qui recèle un potentiel considérable pour pallier les erreurs humaines et proposer de nouvelles solutions de mobilité. Afin de permettre l'implémentation concrète du règlement General Safety, il convient maintenant de définir un certain nombre d'actes législatifs secondaires. La DG TRSR continue dès lors de suivre les travaux en cours, ses ambitions portant particulièrement sur les systèmes d'aide à la conduite permettant d'accroître la sécurité des usagers faibles.

## **DG Transport Aérien**

Avec la formation d'un Gouvernement de plein exercice, une nouvelle impulsion a été donnée. Notre nouveau Ministre de la Mobilité, Monsieur Georges Gilkinet, annoncé qu'il prendra proactivement des mesures qui contribueront à limiter l'impact environnemental de l'aviation de façon substantielle. Nos aéroports doivent devenir des pôles innovants à cet égard.

- Instaurer un débat serein pour des mesures justes et efficaces afin de diminuer l'impact de l'activité aérienne sur les populations survolées.
- Plaider au plan européen pour une taxation du kérosène et pour l'interdiction des sauts de puce en avion.

Depuis le 1er septembre 2020 et après plusieurs années d'attente, la DGTA a enfin un nouveau Directeur général : Monsieur Koen Milis. Monsieur Milis entend travailler avec des objectifs à long terme et avec un cadre stratégique défini qui peut nous inspirer et tous nous motiver. Cela offre tout à la fois un ancrage et une marge à l'intérieur desquelles des initiatives peuvent être prises indépendamment. Au niveau organisationnel, cela se traduit par une mission et une vision renouvelées, des lignes stratégiques et des objectifs clairs. C'est également un apport important pour le plan politique du SPF et pour engager un dialogue avec le Cabinet. La crise actuelle de l'aviation nous oblige à redéployer les lignes dans ces domaines.

La pandémie COVID-19 a entraîné une réduction extrême des opérations qui a commencé fin mars 2020. Les restrictions sur les voyages ont commencé à s'assouplir en juin 2020, de nombreuses compagnies aériennes et de nombreux aéroports ont augmenté le niveau de leurs activités durant l'été. Malheureusement, la reprise de l'épidémie observée à l'automne n'a pas encore permis au secteur de se redéployer.

La DGTA œuvre activement avec ses partenaires de manière à permettre le bon déroulement des activités aéronautiques dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus. De nombreuses mesures ont été prises aussi bien pour l'aviation légère que pour le transport commercial de passagers. De multiples dérogations, exemptions et approbations réglementaires ont aussi été octroyées afin de permettre la continuité des opérations. Enfin des conseils et autres mesures ont été publiés relatifs aux examens théoriques pour les licences de pilotes, les drones et l'aéromodélisme, la navigabilité permanente des aéronefs, les droits des passagers, le franchissement des frontières ou la prolongation des licences.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur la [page dédiée du site web de la DGTA](#).

Concernant les drones, en raison de cette crise la date d'application du règlement (UE) 2019/947 a été reportée au 1er janvier 2021 (au lieu du 1er juillet 2020 initialement). En plus des mesures développées dans le cadre de la crise du Covid-19, de nombreuses actions ont été menées par la DGTA pour faciliter cette transition comme la publication d'un arrêté royal d'exécution ce 8 novembre 2020, la création d'un système d'enregistrement en ligne, de supports visuels et didactiques, la participation à des webinaires et la mise à jour du site [droneguide.be](#) et du site web de la DGTA. La DGTA prépare actuellement des zones géographiques spécifiques pour les drones, qui, une fois publiées, pourront imposer des restrictions et des conditions supplémentaires pour accéder à ces zones.

Ce 20 novembre 2020, Le Directeur général a approuvé la mise à jour 2020 du **Plan belge de sécurité aérienne 2016-2020**. En 2020, l'accent reste

mis sur la poursuite de la mise en œuvre de Règlement (UE) n° 376/2014 et l'optimisation de nos processus et procédures en matière de risques de sécurité. Notre attention s'est principalement portée sur une introduction uniforme des données de sécurité dans la base de données ECCAIRS (European Coordination Centre for Accident and Incident Reporting Systems), la protection de ces données ainsi qu'à l'analyse et au suivi des événements signalés. Nous avons également commencé avec l'introduction du schéma européen commun de classification des risques (ERCS).

L'accent a également été mis sur la poursuite du développement d'un climat de culture juste ("Just Culture"). Deux décrets royaux ont été récemment approuvés par le ministre des transports. Le premier arrêté royal porte principalement sur la création d'un organe de "Just Culture" et la protection des personnes qui ont notifié un événement. Le deuxième arrêté royal porte sur la mise en place et le fonctionnement d'une plate-forme "Just Culture". Cette plate-forme assure les échanges nécessaires de connaissances et d'expérience dans le domaine de la culture juste entre les différents acteurs.

Pour garantir la sécurité des opérations de drones et l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'Union européenne, l'AE-SA (Agence Européenne de la sécurité aérienne) a élaboré des règles européennes communes. Ces règlements contribuent à l'élaboration d'un marché européen tout en garantissant la sécurité des opérations et en respectant la vie privée et la sécurité des citoyens de l'UE. L'intégration en toute sécurité de tous les nouveaux arrivants dans l'espace aérien belge sera l'un des principaux défis à relever en ce qui concerne la mise en œuvre des technologies UAS et des concepts d'exploitation connexes.

Enfin, la pandémie COVID-19 a entraîné une réduction extrême des opérations. La fermeture et la remise en service ont entraîné de nombreux changements dans l'environnement d'exploitation. L'AESA et les États membres ont travaillé en étroite collaboration avec les partenaires de l'industrie pour identifier les problèmes de sécurité nouveaux ou émergents en rapport avec COVID-19. Le thème dominant de toutes ces questions de sécurité était la nécessité de disposer de systèmes de gestion fonctionnant bien, qui garantissent que nous sommes en mesure d'identifier et de gérer nos risques efficacement.

Dans le cadre de la révision du Ciel unique européen (SES2+) prévue à l'European Green Deal, la DGTA travaille à déterminer les mesures appropriées qui mèneront à une aviation plus respectueuse de l'environnement. Parallèlement, la DGTA a entamé avec ses partenaires l'étude de l'implémentation de la Belgian Airspace Vision 2030. La vision est un document de référence pour améliorer la structure, la gestion et les services dans l'espace aérien belge. La DGTA a aussi présenté une procédure intégrée visant à une publication sûre, efficace, transparente et durable des procédures de vol suivant la navigation basée sur la performance (PBN) dans l'espace aérien belge.

Enfin, la DGTA a continué à travailler en collaboration avec le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) à l'implémentation du Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation (CORSA) de l'OACI transmettant à l'OACI les réponses aux lettres d'Etat, la notification formelle de la participation de la Belgique à la phase volontaire du CORSA, la mise à jour liste de compagnies aériennes concernées ainsi que les émissions de CO2 belges de l'année 2019.

## **DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire**

### **1. Bruit ferroviaire**

Les discussions relatives à la manière de soutenir le retrofitting des wagons se sont déroulées en 2017 dans un groupe de travail ad hoc avec les différents intervenants. Suite au travail réalisé dans ce groupe, il est apparu qu'un système de subsides était la solution la plus appropriée pour soutenir le retrofitting des wagons circulant en Belgique. Une note proposant la mise en place de ce système a été soumise au Ministre de la Mobilité qui a validé la proposition. Au cours de l'année 2019, la DGPMDF a défini dans le détail le système de subside à mettre en place. Le texte de loi instaurant ce mécanisme est en cours de finalisation.

Les budgets nécessaires devront ensuite être mis à disposition pour que ce système puisse être mis en place. Le 16 juin 2019, le règlement d'exécution (UE) 2019/774 est entré en vigueur. Celui-ci prévoit que les wagons bruyants ne pourront plus circuler sur certaines sections du réseau ferroviaire européen dénommées « Itinéraires moins bruyants » (« Quieter routes ») à partir du mois de décembre 2024. La DGPMDF, en collaboration avec Infrabel a identifié les sections du réseau ferroviaire belge devant être considérées comme des itinéraires moins bruyants sur base de la méthodologie établie au niveau européen. La liste de ces itinéraires moins bruyants a été formellement notifiée à l'agence ferroviaire européenne et à la Commission européenne conformément à ce que prévoit le règlement d'exécution.

Cette liste ainsi qu'une carte des itinéraires moins bruyants en Belgique sont disponibles sur le site web de l'agence ferroviaire européen.

La crise du COVID n'a pas eu d'impact sur ce projet.

### **2 . Contribuer au développement des trois corridors de fret qui traversent la Belgique afin de renforcer la compétitivité du transport international de marchandises par rail**

Les trois corridors traversant la Belgique sont le Corridor Mer du Nord – Méditerranée (RFC NSMED) dont la DGPMDF assure la présidence, le Corridor Rhin – Alpes (RFC RALP) et le Corridor Mer du Nord – Baltique (RFC NSB).

RFC NSMED : Si le nombre de sillons offerts par le Corridor pour l'année 2020 a augmenté, le nombre de précommandes effectuées est resté stable comparé à l'année 2019. Cependant, les premiers mois de 2020 ont vu une forte réduction du volume de trafic, suite aux grèves en France et suite à la pandémie du COVID-19 et à la fermeture du réseau ferroviaire français de nuit résultant du confinement.

Durant la seconde partie de 2020, un retour progressif du trafic a pu être observé, sans revenir complètement à son niveau de 2020. La diminution du trafic durant les premiers mois de la pandémie, et en particulier la forte réduction du nombre de trains voyageurs, ont permis une augmentation temporaire de la ponctualité sur le Corridor.

Cependant, avec la reprise du trafic, la ponctualité est redescendue sous les objectifs fixés par le RFC. Afin d'améliorer la ponctualité globale, l'équipe permanente du Corridor a débuté en 2020 une identification des trains « malades » et de leurs causes, ainsi qu'un pilote entre Lyon et Bettembourg. Ce pilote a comme objectif de monitorer les opéra-

tions quotidiennes à l'intérieurs des terminaux, afin de favoriser un départ ponctuel des trains. S'il a subi des retards du fait de la pandémie, ce pilote pourrait, en cas de résultats concluants, être par la suite étendu à d'autres terminaux du Corridor. Le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne en Janvier 2020 a affecté la gouvernance du Corridor, avec l'absence de ses représentants au comité exécutif. Le 1er Janvier 2021, le Royaume-Uni quittera officiellement l'ensemble des instances du Corridor, modifiant son tracé et l'allocation de ses sillons.

RFC RALP : Le Corridor a lancé, en 2020, une étude sur la faisabilité de la transposition au rail du modèle « Air-Collaborative Decision Making » utilisé dans l'aérien pour améliorer la ponctualité du corridor. Baptisée « Rail-Collaborative Decision Making », cette étude s'appuie sur des subsides européens. Le comité de gestion du Corridor a également réalisé une analyse à long-terme (jusque 2030) des problèmes de capacité sur le RFC. Suite à la présentation de cette analyse, le comité exécutif a décidé de se réunir de manière exceptionnelle en 2021 pour collaborer à la résolution des problèmes de capacité sur le Corridor. Le COVID-19 a également marqué les activités du RFC RALP. Le trafic sur le Corridor a été marqué par une baisse importante lors des mois de mars, avril et mai, avec une reprise progressive par la suite. La forte réduction des trains de passagers lors de la pandémie a, a contrario, engendré au même moment une forte augmentation de la ponctualité. La reprise du trafic voyageurs a néanmoins ramené la ponctualité à son niveau habituel.

RFC NSB : En décembre 2019, la lettre d'intention pour les extensions vers Gand/Terneuzen et Zeebrugge a été envoyée à la Commission Européenne. La demande d'extension a été examinée par le Comité Espace Ferroviaire Unique Européen (SERAC) et a fait l'objet d'une procédure écrite. Les extensions devraient être formellement actées fin 2020-début 2021.

Le COVID-19 a également marqué les activités du RFC NSB. Ce Corridor a également vu une baisse importante de trafic au cours des mois de mars à mai, avec une lente récupération par la suite.

### 3. Subsides pour le transport de marchandises par train

En 2019, le SPF Mobilité a octroyé 13,5 millions de subsides aux compagnies de transport ferroviaire. Ces aides visent à maintenir ou augmenter la part du rail dans le transport de marchandises, dans une optique environnementale. En effet, une utilisation plus importante du rail diminue le nombre de camions sur nos routes, et a donc un effet positif sur les embouteillages et la pollution. Le transfert modal, c'est-à-dire le glissement du transport de marchandises par route vers d'autres modes de transport, est un pas important vers une mobilité plus durable. Les différents modes de transport ne sont actuellement pas encore sur un pied d'égalité, notamment en ce qui concerne les coûts externes. Afin d'atténuer le désavantage dont souffre encore le secteur du rail, l'État belge a lancé depuis 2005 un programme de soutien au transport combiné et depuis 2013 au trafic diffus.

#### **Transport combiné**

Le transport combiné ferroviaire est le transport d'unités de transport intermodal. Il s'agit de conteneurs, de caisses mobiles et de

semi-remorques qui peuvent être chargés sur différents moyens de transport mais dont la plus grande partie du trajet est effectuée par le rail. Entre les différents modes de transport, ce sont les unités de chargement qui sont déplacées et non les marchandises. La plupart de ces conteneurs entrent dans le pays via le port d'Anvers ou de Zeebrugge.

### **Trafic diffus**

Le trafic diffus est le transport d'un ou plusieurs wagons de chemin de fer, qui sont collectés auprès d'une ou plusieurs entreprises, et qui forment ensuite un train plus grand, puis roulent vers une autre destination nationale ou étrangère où les wagons de chemin de fer vont en général vers des entreprises différentes. L'avantage de ces types de transports est de réduire le nombre de camions sur les routes belges, ce qui provoque moins d'embouteillages et donc pollue moins. C'est pourquoi le SPF Mobilité et Transports encourage leur utilisation via l'octroi de subsides, nécessaires pour les compagnies de transport en raison des coûts supplémentaires engendrés par les manipulations spécifiques faites sur les wagons lors des transferts.

### **13,5 millions d'euros de subsides**

Pour le transport combiné, 4 millions d'euros ont été octroyés en 2019 pour un total d'environ 160.000 unités de transport intermodal, soit un subside moyen d'environ 24€ par unité. En ce qui concerne le trafic diffus, ce sont 9,5 millions d'euros qui ont été accordés pour un total d'environ 113.000 wagons, ce qui représente environ 83€ par wagon. Le mécanisme d'aide fédérale au transport combiné et au trafic diffus vient à échéance le 31/12/2020. Il convient de déterminer l'avenir de ce mécanisme d'aide sur base de l'expérience acquise, de l'évolution du marché et d'exemples étrangers. Le SPF a ainsi commandé une étude destinée à évaluer l'impact du système existant, à comparer les mécanismes d'aide mis en œuvre dans un certain nombre de pays européens et à formuler des recommandations sur un éventuel système d'aide applicable en Belgique au-delà de 2020. En raison de la crise du Covid-19, cette étude a été achevée plus tard que prévu, ce qui signifie que l'administration n'a pas eu assez de temps pour préparer et soumettre une nouvelle proposition d'aide au nouveau Gouvernement. C'est pourquoi le système actuel d'aide au transport combiné et trafic diffus a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Cela a été fait par la « Loi du 20 mai 2020 visant à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2 en matière ». La Commission européenne a approuvé le 11 septembre 2020 la prolongation d'un an de la mesure d'aide actuelle. La prolongation de la mesure d'aide permet de maintenir l'offre actuelle de transport combiné et trafic diffus, afin que les chargeurs ne se tournent pas vers le transport routier, ce qui serait contraire aux objectifs poursuivis jusqu'à présent par le régime d'aide. À la suite de la crise du Covid-19, le nombre d'unités intermodales transportées en transport combiné et le nombre de wagons conventionnels en trafic diffus ont diminué en 2020 de plus de 20%. Si la proposition de l'administration pour un nouveau système de soutien au transport combiné et trafic diffus est acceptée par le Ministre Gilkinet, elle sera discutée avec le secteur ferroviaire avant d'élaborer les textes juridiques nécessaires et d'obtenir l'approbation du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne. L'objectif est qu'un nouveau régime d'aide puisse démarrer le 1er janvier 2022.

#### 4. Promouvoir des systèmes de transport intelligents et des applications MaaS (mobilité en tant que service)

**Les systèmes de transports intelligents (STI)** résultent de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le transport routier et ses interfaces avec les autres modes de transport. L'objectif est de fournir des services innovants permettant une mobilité durable.

Le SPF Mobilité et Transports, en collaboration avec les administrations régionales des transports, est responsable d'un point d'accès national pour les services d'information sur les voyages multimodaux. Ce point d'accès résulte du Règlement délégué de la Commission européenne du 31 mai 2017 (UE 2017/1926). Par exemple, l'Union européenne veut encourager le développement de planificateurs de voyage multimodaux, qui combinent les formes traditionnelles de transport telles que le train, le tram et le bus avec de nouvelles formes de transport de passagers (vélos partagés, covoiturage, etc.). Le point d'accès national belge centralise tous les ensembles de données disponibles sur le transport de passagers en Belgique. Cela concerne d'une part les transports réguliers (tels que le train, le bus, le tram) et d'autre part les transports à la demande (tels que les bus navettes, les taxis, les vélos partagés, le covoiturage) ainsi que les transports personnels (voiture personnelle, vélo personnel, marche, ...). Cette plate-forme centrale devrait permettre aux fournisseurs de services d'information sur les voyages et aux producteurs de cartes numériques de concevoir des planificateurs de voyages multimodaux. Cela facilitera les déplacements de porte à porte dans l'Union européenne et favorisera ainsi le passage à une mobilité plus durable. L'Institut géographique national (IGN) est responsable de la poursuite du développement et de la gestion de ce point d'accès, et a donc développé à cet effet le site web [www.transportdata.be](http://www.transportdata.be).

En février 2019, le SPF a rejoint **l'Alliance MaaS**. MaaS, recouvre le concept de la mobilité en tant que service (Mobility as a Service). MaaS place les usagers au cœur des moyens de transport en leur proposant des solutions de mobilité sur mesure en fonction de leurs besoins. MaaS c'est une application sur un smartphone qui intègre les différents fournisseurs de mobilité. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture particulière en combinant d'autres solutions de mobilité de manière fluide et conviviale. MaaS peut donc conduire à un transfert modal. Un changement de nos habitudes pour remplacer la voiture particulière par d'autres moyens de transports plus durables. En particulier en milieu urbain, où de nombreux trajets courts sont effectués. Pour le SPF Mobilité et Transports, MaaS est un pilier du futur modèle de mobilité durable et un outil important pour la réalisation du transfert modal. C'est pourquoi nous voulons stimuler le développement et l'application de MaaS. Grâce à notre participation à l'Alliance MaaS, nous visons à apprendre comment la politique fédérale peut y contribuer et comment le MaaS peut encourager au maximum le passage de l'utilisation de la voiture individuelle à des modes de transport plus durables.

#### 5. Budget Mobilité

Suite à l'adoption de l'allocation de mobilité en 2018, le gouvernement a souhaité introduire une mesure plus large, appelée « budget mobilité » de manière à inciter les bénéficiaires d'une voiture de société à se tourner vers des modes de déplacement alternatifs tout en conservant le même cadre fiscal avantageux. Cette mesure consiste plus précisément en la possibilité pour les employeurs de proposer à leurs employés de bénéficier d'un budget mobilité réservé aux modes de transport alternatifs en remplacement de leur voiture de société ou en combinaison

avec une voiture de société plus respectueuse de l'environnement. Le solde éventuel de ce budget mobilité étant partiellement défiscalisé puisque toujours soumis aux cotisations sociales. La Direction Mobilité a notamment contribué à la définition d'une voiture plus respectueuse de l'environnement et à la détermination des modes de transports alternatifs à prendre en compte. La Loi a été adoptée le 17 mars 2019 et publié le 29 mars 2019 avec son arrêté d'exécution.

### 6. Plan énergie-climat

Afin de respecter les objectifs fixés par l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030, la Belgique a dû établir un Plan National Energie Climat sur 10 ans pour la période allant de 2021 à 2030. Le SPF Mobilité et Transport a été impliqué dans la préparation du Plan National intégré Energie Climat belge.

Après avoir soumis à la Commission son projet de plan fin 2018, la Belgique a dû soumettre sa version définitive pour le 31 décembre 2019. La DGPMDF a activement participé à son élaboration en proposant des mesures concrètes comme par exemple l'achèvement du RER (essentiellement mettre sur quatre voies les lignes 161 et 124).

### Direction Infrastructure de Transport – Beliris

Dans les lignes directrices du plan de management 2020 – 2025, il ressort notamment la volonté de Beliris de rendre ses modes de fonctionnement plus durables et de convaincre les membres du personnel de la nécessité de changer.

Une des actions a été de créer une nouvelle fonction à mi-temps en nommant un coordinateur durabilité. Sa tâche principale pour 2021 sera de définir et mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité en durabilité sur base des objectifs opérationnels du plan de management 2020-2025.

Suite aux participations à des groupes de réflexion et workshops en matière de réemploi, une proposition de mise à jour du cahier des charges (CSC) études a été faite sur base de l'évolution de nos connaissances, de nos expériences et de la réalité de terrain.

Il est aussi à noter que depuis le début de 2020, les nouvelles exigences liées à la durabilité reprises dans les cahiers des charges (études et travaux) sont d'application. Le suivi et le monitoring des inventaires 'réemplois', des plans de gestion de l'eau, des plans de gestion des déchets et des plans de mobilité sont en train de se mettre en place et seront formalisés dans la stratégie durabilité.

Un an après la création de la fonction de coordinateur de remise de projet (CRP), les retours de la part des gestionnaires et des « bouwteams » de Beliris (composées, en phase exécution, principalement d'un ou plusieurs chef.s de projet, d'un ou plusieurs contrôleur.s de chantier et d'un ou plusieurs juriste.s) sont positifs. Le suivi et l'accompagnement sur base des plans de gestion et des cahiers des charges (études et travaux) assurent une meilleure maintenance et pérennisation des réalisations.

### 1. Phase projet

Pour les projets Musée Juifs, Potiers et Helmet, dont les études démarrent en 2021, une sensibilisation relative aux inventaires « réemplois »

a été faite auprès des chefs de projets afin de rappeler les objectifs de ce document et l'importance de l'anticipation.

L'inventaire « réemploi » est un document faisant état de tous les éléments présents sur le site : quantité, état, photos, possibilité de démontage et valeur des matériaux. Dans un objectif d'économie circulaire, la destination de chaque élément est décidée sur base de ces inventaires.

En ce qui concerne les 3 projets pilotes assistés par le CSTC pour de la rénovation de bâtiments:

- Les études pour le projet « Helmet » vont seulement débuter. L'accent sera mis sur l'accompagnement des « bouwteams » de Beliris (composées, en phase étude, principalement d'un ou plusieurs chef.s de projet et d'un ou plusieurs juriste.s), du gestionnaire et du bureau d'études afin de maintenir ou récupérer ce qui est possible.
- L'avant-projet définitif est en cours pour les études du projet « Potiers ». Sur base de l'inventaire « réemploi », il y a peu de possibilité de réutilisation, sur place ou non, ni dans une fonction similaire ou pour un autre usage, avec ou sans transformation. Il s'agit principalement de matériaux inertes (béton, briques,...)
- Les travaux de rénovation du projet « Relais II » vont débuter en mars 2021. Malgré l'inventaire « réemploi », par manque d'expérience des collaborateurs et de sensibilisation du bureau d'études (BE), peu de matériaux existants ont été maintenus. Lors de la réunion de démarrage, il restera à voir ce que proposera l'entrepreneur.

## 2. Phase chantier

La crise sanitaire du COVID s'est avérée être une opportunité pour mettre en œuvre une des recommandations proposées dans le cahier spécial des charges « travaux ». En effet, celui-ci préconise la tenue de réunions virtuelles. L'utilisation des moyens tels Zoom, Teams, skype,... s'est donc imposée suite au confinement car ces moyens limitent les déplacements et contacts physiques entre des différents intervenants. Il est proposé de les utiliser de plus en plus, notamment pour des interventions ponctuelles d'experts à certaines réunions.

### Plans de gestion des déchets

Vu le contexte COVID 19 depuis le 13 mars 2020, l'exécution des chantiers a été temporairement suspendue. La reprise a eu lieu dès mi-avril 2020 où l'accent a été mis sur les règles de sécurité et d'hygiène. L'entrepreneur a notamment dû prévoir des poubelles spécifiques à côté de la zone de sortie du chantier afin d'y jeter les équipements de protection individuelle (EPI) qui sont susceptibles d'être contaminés. Ces poubelles sont évacuées quotidiennement.

Les plans de gestion des déchets établis par les entrepreneurs sont souvent assez généraux. Ils reprennent juste ce qui leur permet de se conformer à la législation relative à Tracimat. Peu d'actions de récupération, de revente, ... sont prévues. Beliris envisage d'inclure dans le cahier spécial des charges « travaux » un délai et un poste spécifique pour les démontages et la déconstruction.

Ensuite la collation des bons d'évacuation et des bordereaux de réception des déchets, y compris ceux des démolisseurs ne fonctionne pas

vraiment. De même que l'exigence de compléter au fur et à mesure un registre des déchets de chantier. L'accent sera mis en 2021 sur l'accompagnement des « bouwteams chantier » afin d'améliorer cet objectif.

#### Plans de mobilité

Le plan de mobilité est désormais un document bien suivi globalement. On le reçoit au démarrage du chantier.

Un monitoring quant à sa pertinence et les améliorations à faire est prévu en 2021.

#### Plans de gestion de l'eau

C'est le point sur lequel, Beliris doit se concentrer en 2021. Peu d'entrepreneurs sont sensibilisés à l'importance de cette action et des actions faciles à mettre en place. Notamment la récupération d'eau de pluie avec des citernes temporaires afin d'alimenter des toilettes ou les bacs de nettoyage d'outils ou encore, la possibilité de relier les pompes d'abaissement du niveau de la nappe phréatique pour alimenter des camions citernes de la ville afin d'assurer une partie de l'arrosage des espaces verts

#### **Gestion durable**

La politique d'achats développée au sein du SPF MT intègre la circulaire concernant les achats durables de 2014. Les initiatives en matière d'achats ont été abordées dans le point concernant le pilier économique du DD ci-avant.

Comme expliqué plus haut, le SPF MT est enregistré EMAS/ ISO 14001 depuis 2007.

La déclaration environnementale est disponible sur le site web du SPF.

Le projet d'obtention du label Entreprise Ecodynamique est toujours en cours.

## 6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



Madame Haoua Ibra, membre de la CIDD, et Monsieur Stany Chigoho Kalimo, suppléant

### Activités de la cellule Développement durable

#### Composition de la Cellule DD

Le Président du Comité de Direction, a désigné Haoua Ibra K. en qualité de coordinatrice développement durable, au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale depuis le 1er octobre 2018. Ainsi, elle coordonne les activités de cellule développement durable.

#### Réseau interne appelé « Green »

Le 9/03/20, Le comité de direction a décidé que tous les réseaux internes existants seront inclus dans le système de qualité, seul le réseau qualité sera maintenu. Le réseau « Green » n'existe dès lors plus, toutes les questions et contributions concernant le développement durable traités par ce réseau passeront dès lors par le réseau des coordinateurs qualité. Ce réseau de coordinateurs qualité est composé de membres représentant chaque administration de notre SPF. Le coordinateur/la coordinatrice qualité sera la personne de contact. C'est ainsi à chaque administration de déterminer comment le flux d'informations, qui s'est fait jusqu'à présent via le réseau interne Green, se fera à l'avenir.

Le coordinateur/la coordinatrice qualité pourrait néanmoins faire appel aux anciens membres du réseau Green pour les guider. Avant le 9 mars 2020, au sein des Services du Président et dans chaque Direction générale et Service d'encadrement, un correspondant développement durable avait été désigné. Celui-ci s'était vu confier la responsabilité de servir d'intermédiaire à ses collègues pour toute question relative à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS. D'une part, il relayait les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice et, d'autre part, il participait à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues. Le Réseau Green ayant été supprimé juste avant le début de la crise sanitaire, nous verrons dans les prochains mois, comment la collaboration et la continuité de ses activités pourraient concrètement être poursuivis.

Le réseau des coordinateurs qualité, tout comme la cellule interne développement durable (Green), est composée de représentants des directions générales et services encadrement, désignés par les responsables des directions. Et ce réseau de coordinateurs qualité se réunissant une fois par mois, il sera aisé d'assurer la continuité des activités de l'ancien réseau Green dans le cadre de notre politique du développement durable. La coordinatrice travaille toujours sous la responsabilité du Président du SPF et ne dispose pas d'un budget propre.

## Activités de la Cellule DD

### 1. Réseau Green

En 2020, avant la suppression du réseau interne « Green » (09 mars 2020), les membres se sont réunis une fois, le 3 mars.

La coordinatrice a également organisé différentes réunions avec le service de la communication, le service gestion des bâtiments, la direction des achats et de la logistique, la Cellule marché public et le service encadrement personnel et organisation.

### 2. Participation aux travaux de la CIDD et de l'IFDD

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux différentes réunions de travail de la CIDD, aux différentes réunions du groupe de travail stratégie fédérale. Elle a aussi participé à différents séminaires, colloques et journées d'études en lien avec le développement durable.

### 3. Communication / sensibilisation

La communication en matière d'environnement constitue un point crucial dans une démarche volontaire. Il est indispensable de faire savoir, tant en interne qu'en externe, que le SPF ETCS a adopté un système qui lui permettra de prévoir et de maîtriser son impact environnemental. En interne, comme précisé plus haut, l'ancien réseau de correspondants avait été mis en place, d'une part, pour diffuser l'information auprès des membres du personnel et, d'autre part, pour relayer les réactions de ces derniers vers les niveaux supérieurs. Cette activité sera à présent assurée par les Coordinateurs qualité.

De plus, une rubrique a été créée spécialement pour EMAS et le Développement durable sur l'intranet. Sa vocation est de devenir, petit à petit, un outil convivial où toute personne dans le bâtiment pourra trouver les réponses à ses questions en matière d'impacts environnementaux. Une boîte à idées a été installée à l'entrée du bâtiment et dans les coins café ; chacun peut y déposer ses idées, suggestions et remarques. Le service Communication est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information dans le cadre du développement durable. Le service Communication veille à informer des résultats obtenus et des progrès réalisés par rapport aux objectifs. Il réalise et diffuse également des affiches et des dépliants. En collaboration avec la Cellule mobilité et la cellule développement durable, le service de la Communication établit un plan de communication comme le préconise le règlement EMAS et l'AR du 22 septembre 2004.

En 2020, le SPF ETCS a organisé et a mené des actions de sensibilisation essentiellement via l'intranet et le Blog Green.

En collaboration avec le service Communication, une campagne de sensibilisation sur les thèmes «EMAS», « Développement durable » et « Mobilité » a été organisée. Régulièrement, des articles et petits messages ont été publiés sur l'intranet. Ces messages sont souvent accompagnés par des affiches (pas en 2020), dessinés par les graphistes du SPF.

La déclaration environnementale EMAS et la politique environnementale ont été publiées sur l'Intranet et le site web du SPF. Vu la crise sanitaire, « la fête du SPF » n'a eu lieu en 2020. Les années précédentes lors de cette journée, la cellule DD avait pour habitude de mettre en place un stand d'information et des ateliers sur des thèmes du développement durable. Par exemple en 2019, il y avait eu un

atelier de fabrication de film alimentaire réutilisable et des sessions d'info sur des thèmes liés au développement durable ont également été organisées.

## **Politiques contribuant à un développement durable**

### Choix de l'approche stratégique

Depuis le 1er janvier 2016, le contrat d'administration remplace le plan de management intégré qui était élaboré par le Comité de direction du SPF et servait à définir la vision stratégique de notre organisation.

Un premier contrat avait été signé le 15 décembre 2015 pour les années 2016 à 2018 et actualisé une première fois en mai 2017 et une seconde fois le 23 juillet 2018.

Un deuxième contrat d'administration (2019-2021) a été signé le 6 mars 2019 par le ministre de l'Emploi et le président du Comité de direction du SPF. Le plan d'administration 2019 a également été signé : il s'agit de la reprise dans ce document de toutes les actions du contrat d'administration qui doivent être terminées à la fin 2019. Les objectifs du développement durable sont repris dans ce contrat d'administration.

### Mesures et actions menées par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dans le cadre des SDG, de la VLT ou du PFDD

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, a participé de septembre 2018 à mars 2019 au « projet SDGs (Sustainable Development Goals) et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral du développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité, en lien avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. L'objectif du projet coordonné par l'IFDD était d'accompagner quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des directives GRI4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Par matérialité, on comprend les enjeux de développement durable qui concernent une organisation, qu'elle soit privée ou publique. Ces enjeux sont identifiés et priorisés par l'organisation elle-même, mais également par ses parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale a pu ainsi, voir clairement où se situent ses priorités en matière de développement durable et définir des objectifs y contribuant. Ce projet a ainsi permis lors des travaux avec les consultants, d'établir une matrice de pertinence provisoire, mais aussi d'identifier 21 enjeux importants en matière de développement durable et sur lesquels le SPF peut agir. Le groupe de travail était composé de consultants de Cap-conseil, d'un représentant de l'IFDD, de la Coordinatrice développement durable, du Conseiller général de la Division de la politique générale et de la stratégie, de la Conseillère en charge du contrat d'administration et des experts des directions générales du SPF.

Le projet, dirigé par des consultants de CAP-Conseil, a donc concrètement permis de :

1. Identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale ;
2. Déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale et sur lesquels il peut agir.

Ces 21 enjeux ainsi que le projet ont ensuite été présentés au Comité de direction en décembre 2018. Les membres du Comité de direction et les membres du groupe de travail ont donné une cotation aux différents enjeux. Ensuite les parties prenantes seront invitées à donner une cotation aux enjeux. Ensuite le groupe de travail a déterminé 12 parties prenantes internes et externes parmi ceux déjà repris dans le contrat d'administration du SPF. L'étape suivante consistait à inviter ces parties prenantes externes identifiées (deux membres par catégorie), en 2019 pour participer à une table ronde. Une analyse de matérialité ne se faisant pas seule, le rôle des parties prenantes était d'apporter une voix déterminante pour valider, prioriser, amender, une réflexion entamée à huis clos. Le travail d'analyse au regard des SDGs pourrait ainsi être confronté à l'avis de quelques parties prenantes externes lors d'une table ronde. Pour des raisons d'organisation le projet a été suspendu mais mis à l'ordre du jour du séminaire stratégique de l'automne 2019 organisé pour les membres du comité de direction.

Lors de ce séminaire stratégique, le Comité de direction a validé les 5 SDGs pour lesquels le SPF ETCS est compétent, mais a également pris la décision de lier les articles du contrat d'administration 2019-2021 à ces SDGs.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, par sa mission est compétent pour les :

- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé
- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Ainsi en 2020, tous les articles du contrat d'administration 2019-2021 ont été analysés et liés aux 5 SDGs cités plus haut, relevant de la compétence de notre SPF. Le résultat de ce travail se trouve dans un document annexé au contrat d'administration.

## **Mesures et actions menées à l'initiative de notre organisation**

### 1. Sensibilisation

L'aspect central du plan de communication au SPF ETCS est la sensibilisation de tous les membres du personnel aux nouveaux objectifs EMAS et développement durable par tous les canaux de communication possibles. Des petits messages ont donc été postés régulièrement sur l'intranet (nouvelles, bannière, création d'une page de projet, blog, calendrier des événements) et par courriel. Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation a également été menée sur des thèmes tels que les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les jours sans viande, l'earth hour, etc. mais aussi une sensibilisation et une promotion pour d'autres initiatives en matière de développement durable et d'environnement tel que la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin), la semaine de la mobilité, l'acquisition de nouvelles imprimantes multifonctions, la réduction de nos déchets résiduels, la mise à disposition de vélos électriques etc. En 2019, en collaboration avec la plate-forme « potager », la cellule DD a également organisé un pique-nique « durable », toujours dans la

continuité de la campagne de la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette activité ayant rencontré un vif succès n'a pu être réitéré en 2020 à cause de la crise sanitaire. Le 17 décembre 2019, dans le cadre de la journée de la bibliothèque, une session d'information sur les SDGs a également été présentée aux membres du personnel en collaboration avec l'IFDD. En quoi consiste le programme des Nations-Unies et les 17 objectifs de développement durable visant à transformer notre monde pour le rendre juste et vivable pour tous ? Comment le SPF Emploi peut-il y contribuer ? La Belgique en fait-elle assez ? Comme tous les ans, dans le cadre du trajet d'intégration, la coordinatrice développement durable, en collaboration avec le service du personnel, a également développé et dispensé une formation concernant la politique du développement durable au SPF ETCS et notre enregistrement EMAS, aux nouveaux collaborateurs. En 2020, malgré la crise sanitaire, la formation a pu avoir lieu grâce aux outils disponibles en ligne.

## 2. Intégration des objectifs de développement durable dans le contrat d'administration 2019-2021

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tout comme pour l'ancien contrat d'administration 2016-2018 et pour donner suite à la demande du Comité de direction, à la suite du séminaire stratégique de 2019, le SPF ETCS a analysé son contrat d'administration 2019-2021 et a établi un lien entre certains articles et missions, repris dans le contrat d'administration et les 5 SDGs relevant de sa compétence.

## 3. Collaboration du SPF ETCS avec le CNT et le CCE

### *Avis n° 2.158 Objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition*

Dans le cadre de leurs travaux, le SPF ETCS, particulièrement le Division des relations internationales, a assisté le CNT et le CCE concernant l'avis n° 2.158, relatif aux objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition

### *Objectif de l'avis*

Dans le but de contribuer à l'élaboration du processus de monitoring concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable 2030 en Belgique, le CCE et le CNT se prononcent, dans le présent avis, sur les sous-objectifs et indicateurs que le BFP a choisi de suivre pour chacun des objectifs sélectionnés et formulent des recommandations afin d'améliorer le set d'indicateurs suivis par le Bureau fédéral du plan en vue des prochains rapports fédéraux sur le développement durable. Les Conseils se prononcent également, dans cet avis, pour certains des ODD sélectionnés, sur les niveaux d'ambition que la Belgique devrait à leurs yeux poursuivre. En définissant un niveau d'ambition et en proposant des indicateurs de suivi, les Conseils définissent de façon précise les objectifs que les politiques en Belgique devraient poursuivre. Ainsi, dans le cadre de leurs travaux, le SPF ETCS, particulièrement le Division des relations internationales, a assisté le CNT et le CEE dans sa discussion sur les indicateurs de développement durable (avis n° 2.158 Objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition).

#### 4. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Afin d'effectuer correctement l'analyse d'impact de la réglementation, une page s'y afférent se trouve sur l'Intranet du SPF ETCS. Les membres du personnel concerné ont également reçu en 2014, une formation d'une demi-journée sur l'AIR. L'Intranet renvoie également vers le site internet « simplification administrative ».

#### **Gestion durable**

##### Système de gestion durable choisi

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mis en place un système de management environnemental SME répondant aux exigences du règlement européen EMAS n°1550/2017. Notre SPF est enregistré EMAS depuis 10 ans maintenant. Vous trouverez plus de renseignement sur la thématique sur notre site web dans la rubrique EMAS. Au SPF ETCS, c'est la coordinatrice développement durable qui est également en charge de la coordination d'EMAS. La coordination et le suivi du SME ont été confiés à Haoua IBRA (depuis le 01/10/2018). Elle est assistée dans cette tâche par les Coordinateurs qualité de chaque administration, qui ont pour rôle de relayer l'information essentielle au respect des bonnes pratiques environnementales. En outre, la coordinatrice environnementale participe activement au fonctionnement de la Cellule Développement durable. L'administration centrale du SPF ETCS est enregistrée EMAS depuis 2009. La Direction générale du Contrôle du bien-être au travail est quant à elle certifiée ISO9001.

Ce système de gestion dynamique de l'environnement concerne l'ensemble des activités de l'Administration centrale : les Services du Président, les 3 Services d'encadrement (Budget et contrôle de gestion, Personnel et Organisation, et Technologies de l'information et de la communication), les 5 Directions générales et le Service d'information et de recherche sociale (SIRS). Dans le cadre de la mise en place du Système de management environnemental basé sur le règlement EMAS, nous avons analysé en profondeur l'ensemble de nos impacts directs sur l'environnement. Toutes nos activités ont été passées au crible, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste d'impacts identifiés. Chaque impact a fait l'objet d'une évaluation basée sur six critères. Pour chacun de nos impacts directs, une cotation a été donnée en fonction la gravité, la maîtrise, l'occurrence, mais aussi du respect de la législation. Nous sommes partis de ces impacts directs les plus significatifs pour déterminer nos objectifs environnementaux. Cet exercice nous a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux directs significatifs, lesquels sont explicités ci-dessous et de définir des actions qui doivent mener à une maîtrise de notre impact environnemental et si possible à sa réduction ainsi qu'à une amélioration de nos prestations énergétiques, compte tenu des moyens disponibles, des technologies et du savoir-faire du moment.

Au cours de ce quatrième cycle d'enregistrement, nous nous focaliserons sur les points suivants :

- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de notre consommation de papier ;
- Le contrôle et la maîtrise de notre consommation d'énergie ;

- La maîtrise de notre consommation d'eau ;
- Des achats et consommations durables ;
- La sensibilisation et l'information permanentes de notre politique environnementale et nos efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients ;
- Encourager l'utilisation du transport commun pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Quelques exemples d'actions concrètes:

*1. Projet « relighting »*

Il y a quelques années, nous avons lancé le projet « relighting », qui a permis de diminuer de façon importante notre consommation d'électricité. Ce projet prévoit l'adaptation des différentes installations électriques du bâtiment :

- Escaliers d'évacuation : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs de mouvement.
- Kitchenettes : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs infrarouges
- Dans les couloirs menant à l'auditorium, à l'entrée du personnel et à l'imprimerie, installation de luxmètres qui règlent l'intensité lumineuse de la lumière artificielle.

*2. Remplacement des appareils électroniques énergivores*

Nous avons également dressé l'inventaire des appareils électroménagers présents aux différents étages. Les appareils qui ne répondent plus aux normes énergétiques (au moins classe A) ont été enlevés en septembre 2019 (frigos uniquement) par la Cellule Gestion des bâtiments qui les a envoyés pour recyclage. Une partie de ces anciens frigos ont été remplacés par de nouveaux appareils de classe A++ en 2019. Il a également été décidé de n'installer que 5 appareils au maximum par étage (en ce compris celui disponible dans la kitchenette) et un seul appareil par zone sauf cas exceptionnel. Afin de diminuer le nombre des appareils personnels au sein des bâtiments (percolateurs/bouilloire), le SPF a mis à la disposition de ses agents:

- Bruxelles : une machine avec boissons chaudes gratuites par étage (coin café et cafétéria).
- Directions extérieures : une machine à café type expresso. Le café pour celle-ci (lait/sucre/touillettes en bois) est fourni gratuitement par le SPF.

Ils disposent également gratuitement de bouilloire et de thé.

### *3. Mise à disposition de E-bikes pour le personnel*

Afin d'encourager les moyens de déplacement doux, le SPF a acquis 11 vélos hybrides qui sont mis à la disposition des agents à Bruxelles et dans certaines directions extérieures.

### *4. Mise en place de poubelles pour collecte de déchets ménagers*

Afin de pallier la problématique de tri de déchet et afin de diminuer les déchets ménagers, la cellule green a décidé dans un premier temps de mettre en place des poubelles organiques pour récolter uniquement des déchets verts. La phase test qui concerne les 7ème et 8ème étage aurait dû débuter courant 2020. Au vu de la crise sanitaire et par le fait que la majorité des collaborateurs sont en télétravail, la mise en route du projet a été postposé. La mise en place de ces poubelles organiques sera suivie d'une campagne sur les tris des déchets.

### *5. Mise en place d'un potager*

Le SPF ETCS dispose d'un potager dont le but de ce potager est, non seulement, de créer un lieu convivial, d'échange entre les collègues au travers d'une activité saine et solidaire mais aussi d'intégrer du végétal dans notre espace de vie professionnel. L'équipe en charge du projet potager a effectué des actions concrètes en 2020 dans le cadre du développement durable :

- Atelier repotage : 23/1/20 - L'atelier était destiné aux collègues désireux de nettoyer, repoter, diviser et/ou donner leurs plantes de bureau. Les collègues avaient également la possibilité de donner des boutures en vue de l'action annuelle de distribution/échange prévue lors de la journée du SPF.
- Entretien des cultures destinées à l'action « journée du spf » - distribution de plantes d'intérieur : en continu durant le printemps et l'été. Un petit groupe de collègues présents fréquemment au SPF durant la période de télétravail permanent dû à la crise covid a entretenu les plantes.
- Entretien du potager : en continu durant le printemps et l'été. Un petit groupe de collègues présents (lors des permanences) au SPF durant la période de télétravail permanent, dû à la crise covid, a entretenu le potager.
- Distribution de plantes d'intérieures : 22/9/20 - Initialement prévue lors de la fête du SPF, cette activité a dû se tenir fin septembre car la fête du SPF a été annulée pour cause de crise covid.

## Marchés publics / achats durables

### *1. Suivi de la circulaire du 16 mai 2014*

Conformément à la circulaire, le Comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Plus globalement, le contrat d'administration prévoit en son article 73, le Développement durable et l'objectif suivant :

*« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »*

## 2. Intégration de la Circulaire du 16 mai 2014 dans les pratiques du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale

Présentation succincte de la procédure + outils de reporting :

- Marchés dont l'estimation est inférieure à 30.000 € HTVA :

Ces marchés sont communiqués via un e-formulaire, intitulé « demande d'achat », à la Cellule des marchés publics. L'acheteur collabore avec le service demandeur pour la rédaction des documents d'invitation à soumissionner ou le choix des fournitures. Lors du traitement de chaque demande, l'acheteur est invité à s'interroger sur les potentielles clauses durables ou sociales à intégrer aux documents. Le responsable de la cellule est à leur disposition pour tout conseil. Il approuve les documents d'invitation avant envoi aux soumissionnaires. À la fin du processus de passation, le responsable contrôle le dossier d'attribution avant que ne soit sollicité l'élaboration d'un bon de commande. A cette étape, il a encore la possibilité de conscientiser tant l'acheteur que le service demandeur au niveau du développement durable.

- Marchés dont l'estimation est supérieure à 30.000 € HVTA :

Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier sont transmis à la Cellule développement durable pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible

- Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.)

Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

## 3. Rôle de la Cellule DD dans la mise en œuvre de la circulaire

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges sur base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet. La coordinatrice DD rapporte au comité de direction les avis donnés.

#### 4. Rôle des acheteurs dans la mise en œuvre de la circulaire

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour les marchés inférieurs à 30.000 € HTVA, il conscientise les acheteurs et services demandeurs du SPF Emploi ;
- Pour chaque marché supérieur à 30.000 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges.
- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ? pouvons-nous en ajouter ? etc.
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.

##### Actions concrètes de la Cellule marché public

En 2020, la Cellule des marchés publics a recensé 5 marchés de plus de 30.000€ HTVA dans lesquels des clauses relatives au développement durable ont été insérées.

Lorsque l'exécution du marché prévoit des livraisons, il a été inséré une clause relative aux heures de pointes indiquant que l'adjudicataire doit effectuer ses livraisons en dehors des heures de pointe. En cas de déplacement pour des réunions, les cahiers spéciaux des charges conseillent à l'adjudicataire d'utiliser les transports en communs pour se rendre dans les bureaux du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Ces derniers sont facilement accessibles via les transports en commun. Il est également inséré des clauses relatives aux déchets qui pourraient être générés lors de l'exécution d'un marché public. D'une part, l'adjudicataire doit reprendre les déchets qu'il génère dans les locaux du SPF Emploi afin de les recycler. D'autre part, s'agissant parfois de déchets de nature spécifique sollicitant un traitement particulier, le cahier spécial des charges prévoit que les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales applicables et que le SPF Emploi puisse demander les attestations de traitement des déchets.

##### Actions concrètes de la direction de la logistique

La direction de la logistique, veille scrupuleusement au respect du développement durable à travers différentes actions toutes liées de près ou de loin aux marchés publics.

- Nettoyage : en concertation avec le SIPPT, les produits d'entretien sont sélectionnés dans le contrat FORCMS du SPF BOSA, disponible sur e-catalogue. Pour autant que le budget le permet et que leur efficacité est démontrée, ils optent pour des produits durables : les essuie-mains, le papier-toilette sont de parfaits exemples.
- Magasin : Avec les mêmes exigences budgétaires et de qualité, ils optent pour des produits durables : stylos, papier, etc. Le papier fourni est labellisé FSC (issue d'une forêt gérée de manière durable).

- Gestion du bâtiment : les déchets sont triés : papier, PMC, verre, divers. D'autres possibilités sont envisageables, tels que les biodéchets. Différentes prestations d'entretien réalisées par des firmes font l'objet d'attestation si le traitement de déchets a lieu (ex : traitement des graisses de cuisine lors des vidanges). Les lumières des bureaux inoccupés en fin de journée sont éteintes par les gardiens si les agents les ont oubliées en partant.
- Mobilité : Afin d'encourager les moyens de déplacement doux, le SPF a acquis 11 vélos hybrides qui sont mis à la disposition des agents à Bruxelles et dans certaines directions extérieures.

### Mobilité durable

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/04/2011 oblige toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles à élaborer, tous les trois ans, un plan de déplacement d'entreprise (PDE). Notre SPF doit donc satisfaire à cette exigence. Les déplacements domicile-lieu de travail effectués en transport en commun et en mode doux (vélo et marche) représentent plus de 90 %. Ce qui fait que notre marge de manœuvre paraît réduite pour prétendre apporter des changements importants dans les modes de déplacements domicile/travail. Nous proposons de continuer par la communication et la sensibilisation, à promouvoir le covoiturage afin de diminuer encore le nombre d'autosolistes, ainsi que le vélo.

Afin de stimuler la mobilité durable, des actions de sensibilisation pour promouvoir le vélo par des ateliers de réparation ou l'offre d'abonnements temporaires de «Villo» sont proposés aux membres du personnel. Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale dispose d'un parking vélo pouvant accueillir 30 vélos (côté rue Bara). Un nouveau parking vélo sera aménagé au niveau -6. Quelques places sont prévues pour les vélos électriques.

Comme indiqué plus haut dans la partie consacrée à nos achats durables, toujours dans le but d'encourager les moyens de déplacement doux, notre SPF a acquis 11 vélos hybrides qui ont été mis à la disposition des agents à Bruxelles et dans certaines directions extérieures.

Un volet « mobilité durable » existe sur l'Intranet du SPF. Le coordinateur mobilité fait partie du réseau interne DD. Il se réunit régulièrement avec les coordinateurs mobilité du SPF Santé publique, l'ONSS et les « Pensions » sur la création d'une plateforme Zoning Horta.

### Parc automobile

Selon l'accord de gouvernement de 2014, Il est essentiel que le parc automobile des services publics fédéraux et institutions fédérales devienne plus vert au cours des prochaines années.

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, il est impératif de diminuer l'impact CO2 de notre parc automobile en remplaçant les voitures diesel par des véhicules CNG et essence. En 2019 notre SPF disposait de véhicules qui accusaient un grand nombre de kilomètres et certains ne peuvent déjà plus circuler dans certaines villes depuis cette année (norme Euro4).

Ainsi, notre SPF souhaitant maîtriser les coûts liés à l'utilisation de son parc automobile vétuste, a planifié son renouvellement complet sur

une période de 5 années.

Actuellement le SPF ETCS dispose 14 véhicules (12 voitures, 1 utilitaire léger et 1 camionnette). En 2020, l'ancien parc vétuste a été en grande partie renouvelé par des achats (véhicules repris sur le contrat cadre de la Police fédérale) et par la conclusion de contrats de leasing d'une durée de 4 ou 5 ans (voiture des managers).

### Réalisation du SPF ETCS

Depuis le début du renouvellement de notre parc automobile en 2020, son évolution positive est plus que flagrante. Force est de constater que le parc automobile de notre SPF est de plus en plus vert. L'émission totale de CO<sub>2</sub> de nos véhicules jusqu'à 2019 était 1426 g/Km. Les nouveaux véhicules acquis en 2020 ne représentent que 562 g/Km. L'ecoscore d'un véhicule est exprimé par une valeur comprise entre 0 et 100, plus il est proche de 100, moins le véhicule a d'impact sur l'environnement. Nos véhicules acquis en 2020 ont un ecoscore qui se situe entre 68 et 85, ce qui permet à l'ecoscore de notre parc automobile de quasi doubler, il passe de 697 à 1130. Nous pouvons dès lors l'affirmer, nos véhicules sont de plus en plus propres et ont moins d'impact sur l'environnement.

### Diversité et Gendermainstreaming

Le développement durable et le gendermainstreaming sont des compétences transversales qui dépendent toutes, des Services du Président. Il y a dès lors une étroite collaboration entre les cellules qui les gèrent.

La cellule diversité a été transférée en 2019 au service encadrement Personnel et organisation.

La cellule diversité est membre du réseau fédéral diversité et participe au groupe travail fédéral diversité. La cellule participe à l'élaboration et l'organisation annuelle de la semaine fédérale de la diversité.

Elle dispose d'un plan d'action annuel diversité. Elle dispose également un blog de sensibilisation très actif sur l'intranet. En ce qui concerne le gendermainstreaming, la cellule participe au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI), organise un réseau interne gendermainstreaming, composé de représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gendermainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gendermainstreaming. Elle dispose également d'un plan d'action interne annuel gendermainstreaming (loi sur le genre).

### Politique Bien-être

Le bien-être au travail sous tous ses aspects est pour le SPF ETCS de la plus haute importance et fait partie intégrante de la totale réussite de la politique et le fonctionnement efficace du SPF ETCS. La politique sur le bien-être au travail s'inscrit dans la Vision et la Mission du SPF ETCS. Toutes les mesures raisonnables et acceptables seront prises pour que les objectifs, qui doivent être réalisés dans le cadre de notre politique

de bien-être, soient atteints.

Le Président et le comité de direction souhaite que la politique de bien-être définie par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail et le code du bien-être au travail soient implémentés et respectés au sein de l'organisation pour les 7 domaines : la sécurité au travail, la protection de la santé du collaborateur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène du travail, l'embellissement des lieux de travail, les mesures environnementales ayant une influence sur le bien-être au travail.

Il est essentiel que les actions menées dans le cadre de cette politique contribuent au bien-être au travail des collaborateurs appartenant à l'organisation mais également au personnel détaché et aux travailleurs tiers. Le bien-être au travail participe au développement et à la pérennité de nos activités, elle contribue en outre à notre bonne collaboration entre les différentes parties prenantes. Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dispose d'une Cellule bien-être.

En 2018, le SPF Emploi a mené une enquête pour sonder le bien-être au travail de ses collaborateurs. L'enquête abordait les domaines du contenu du travail, des relations de travail, du stress, de l'organisation du travail, des conditions de travail et de l'environnement de travail.

Les résultats obtenus ont permis d'identifier des points positifs et des points d'amélioration. Un plan d'action a ensuite été approuvé par le Comité de direction et les différentes actions ont été prises en charge par les services compétents. Le mois d'octobre 2019 a mis à l'honneur le bien-être au travail. A cette occasion les membres du personnel ont pu suivre plusieurs ateliers en lien avec des thématiques liées à la gestion du stress, du sommeil, de l'énergie.

#### Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la politique de développement durable au SPF ETCS

L'année 2020 a été marquée partout dans le monde par la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19. Le SPF ETCS n'y a pas échappé non plus et cette crise a eu un impact tant positif que négatif dans la réalisation de nos missions. Afin de mener à bien ses missions et aider la population, une page consacrée à cette crise a été développée sur le site web du SPF ETCS, on peut y trouver les mesures de prévention que peut prendre l'employeur, mais aussi les conséquences en matière de réglementation du travail: <https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus>.

Le SPF ETCS a mis en place différents outils notamment :

- Au travail en toute sécurité pendant la crise du Coronavirus : guide générique et guides sectoriels
- Coronavirus : mesures de prévention et conséquences sur le plan du droit du travail
- Questions et réponses coronavirus

Parmi les mesures corona vous trouverez notamment :

- Nouvelles mesures Covid-19 dans le domaine du droit du travail
- Chômage temporaire pour force majeure pour les travailleurs lorsqu'il est impossible pour leurs enfants de fréquenter la crèche, l'école ou le centre d'accueil pour personnes handicapées en raison d'une mesure corona
- Mesures Covid-19 dans le domaine du droit de travail
- Mesures transitoires régime de chômage économique
- Modèle de formulaire pour l'application des mesures temporaires de Corona est disponible
- Réduction temporaire de la durée du travail dans le cadre de la pandémie COVID-19
- Suspension du délai de préavis donné par l'employeur pendant une période de chômage temporaire pour cause de force majeure résultant de la crise du coronavirus
- Assimilation de nouvelles périodes d'absence en vue de la prolongation du congé de maternité
- Congé parental corona
- Crédit-temps Corona

Vous trouverez également divers matériaux de sensibilisation :

- Coronavirus : matériel de sensibilisation sur le lieu de travail en 17 langues
- Vidéos de sensibilisation : Au travail en toute sécurité
- Au travail en toute sécurité pendant la crise du Coronavirus : Affiches et schémas

Vous trouverez aussi, une partie est consacrée au bien-être au travail :

- Travailler avec des travailleurs salariés ou indépendants de l'étranger
- Comment doit agir l'employeur avec des travailleurs qui présentent des symptômes du coronavirus ou de la grippe ?
- Quelques conseils pour télétravailler efficacement tout en préservant son bien-être
- Surveillance de la santé pendant la crise du Coronavirus

## 6.8. SPF Sécurité sociale



Madame Géraldine Elfathi, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Dekeyser, suppléant

### Activités de la Cellules DD

Le SPF Sécurité sociale a depuis peu institué une cellule Développement durable au sein de son organisation. La coordinatrice de cette nouvelle cellule DD a été nommée en mai 2020.

La structure de cette cellule est encore en cours d'élaboration. La politique du SPF SS en matière de développement durable a toutefois été élaborée.

La cellule a continué sa participation à l'élaboration du Plan fédéral de Développement durable.

Un plan d'actions DD 2021 et un plan de communication DD 2021 ont été élaborés.

La cellule a créé un espace SharePoint au sein de l'organisation afin de partager les connaissances en matières de DD (informations générales, législation applicable, politiques DD du SPF, proposition de formations/conférence, liens vers des sites internet intéressants, liens vers des études/avis, éco-conseils, ...).

Un travail de sensibilisation des collaborateurs a été fait par la voie de différents canaux (intranet, SharePoints (DDO,...), journal du SPF SS, Newsletter, eCard, mail, ...) et via différents formats (vidéo, reportage, information, infographie, quiz, concours, ...).

### Mesures et actions du SPF SS contribuant à un DD

Les activités du core-business du SPF SS sont très souvent en lien direct avec le DD. Un exercice d'alignement entre les missions et politiques du SPF SS et les liens avec le DD a été fait grâce à l'élaboration du plan d'actions DD 2021.

Le SPF Sécurité sociale a participé et participe au groupe de travail Social Impact COVID-19 Crisis (GT SIC). Le GT SIC est responsable du suivi et de l'évaluation de l'impact des mesures relatives au marché du travail (par exemple, le chômage temporaire, le droit passerelle pour les indépendants), à la sécurité sociale (par exemple, le report des cotisations de sécurité sociale) et à l'assistance/inclusion sociale. Les priorités du GT SIC sont les suivantes : suivi de l'impact socio-économique de COVID-19, évaluation de l'impact à court terme des mesures déjà prises (suivi), simuler l'impact des nouvelles mesures à prendre (évaluation «ex-ante») et identification des groupes à risque.

La crise sanitaire liée au Covid-19 nous apprend également que penser à long terme sera une compétence primordiale pour les organisations publiques de demain. Le SPF SS a donc tenté un exercice de prospective en organisant un cycle de webinar intitulé : Back to the Future. A quoi ressemblera la sécurité sociale du futur ? Quels changements possibles pourrait-on détecter ? Comment l'utilisateur sera pris en compte au vu des évolutions technologiques et sociétales à venir ? La volonté est de tenter de répondre à ces questions et de construire des scénarios pour des futurs possibles et s'y préparer. Les ambitions en matière de DD ont été intégrées dans le contrat d'administration.

## Gestion durable

Etant donné que les services publics sont des moteurs de la transition durable, le SPF SS s'est donné pour mission générale de veiller à exécuter les tâches confiées, prester ses services et faire usage de processus en ayant un impact minimal au niveau social et environnemental.

Au niveau environnemental, le SPF s'est donc engagé, à réduire son impact environnemental et par là, à améliorer sa gestion environnementale, promouvoir des modes de transports durables, intégrer des critères de durabilité dans ses achats/marchés publics, promouvoir et offrir une alimentation durable, organiser de manière durable ses événements, intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de managements et contrats d'administration.

Au niveau social, le SPF s'est également engagé, en terme de durabilité à favoriser le bien-être du personnel, encourager les projets collaboratifs et solidaires au sein même du SPF et à instaurer une politique de diversité permettant de faire du monde professionnel le reflet de la diversité de la société et de lutter contre la discrimination.

Le SPF SS s'est inscrit en 2020 comme candidat sur la plateforme en ligne Ecodyn.



## 6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et Monsieur Pol Gerits, suppléant

### Activités de la cellule de Développement durable

Les cellules de développement durable des départements constituent d' excellents facilitateurs et dynamiseurs de l'intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe. Le cadre réglementaire et en particulier les modifications apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable renforcent l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management tout en maximalisant la collaboration/transversalité :

- au sein d'un département et
- entre départements de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.

Un réseau/cellule de développement durable a été créé en 2007 au niveau du SPF Santé. Il développe, grâce à un réseau actif de personnes ressources dans les DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond donc ainsi à ses obligations en la matière.

En 2020, le travail du réseau développement durable du SPF Santé s'est concentré principalement sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable et en particulier des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDG's) dans notre plan annuel d'administration qui opérationnalise notre contrat d'administration (2019-2021), de leur mise en oeuvre via la réalisations des projets thématiques de nos directions générales mais également via nos projets et/ ou chantiers transversaux One World One health qui impliquent des experts de nos différentes directions générales et services et de leur monitoring.

Cependant, dès janvier 2020, nos missions de base et activités dont la mise en oeuvre des projets du plan annuel d'administration ont été impactés par le rôle joué par le SPF Santé dans la gestion du volet sanitaire de la crise COVID-19.

## Politiques contribuant à un développement durable

### 1. Le SPF Santé, un pilier central de la gestion de la crise Covid-19

En tant que département de Santé, le SPF Santé est un pilier central de la gestion de la crise Covid-19 dans laquelle il assure de nombreuses missions à savoir...

Missions du SPF Santé en matière de crise sanitaire :

Au niveau de l'organisation de crise, il est distingué deux volets :

- Le volet multidisciplinaire qui gère la crise dans son entièreté (aspects sanitaires, économiques, sociaux, sécuritaires, juridiques, de mobilités, etc.) lorsque la phase fédérale est décrétée dans le cadre de la réglementation d'urgence, notamment les arrêtés royaux du 31 janvier 2003 portant fixation du plan d'urgence pour les événements et situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national et du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national. Ce volet est coordonné par le Centre national de Crise ;
- Le volet sanitaire qui gère les différents points ayant trait directement à la protection de la santé de la population : monitoring épidémiologique, organisation des soins, contact tracing, organisation du dépistage et du contact tracing, vaccinations, traitements, fournitures de matériel et de médicaments, procédures sanitaires, etc. Cette organisation est régie par le Protocole conclu entre le Gouvernement fédéral et les autorités visées aux articles 128, 130 et 135 de la Constitution, établissant les structures génériques pour la gestion sectorielle santé des crises de santé publique et leur mode de fonctionnement pour l'application du Règlement Sanitaire International (2005), et la décision n°1082/2013/EC relative aux menaces transfrontières graves sur la santé.

En dehors d'une crise, le SPF exerce une mission générale de préparation et de vigilance, à savoir :

- Support aux organes décisionnels pour la préparation de crise pour le volet sanitaire (Risk Management Group-CIM Santé publique) ;
- Mise-à-jour et opérationnalisation de différents plans d'urgence sanitaire (General Preparedness Plan en Pandemic Preparedness Plan) ou des volets sanitaires des plans d'urgence au niveau multidisciplinaire (Plan Terreur, Plan CBRN, Plan nucléaire, Plan Electricité) ;
- Gestion cohérente des stock stratégiques (masques, matériel, médicaments) ;
- Vigilance sanitaire 24h/24 – 7j/7 (nationale et internationale via l'Early Warning Resposn System établi au niveau de l'OMS et l'inspection sanitaire (Saniport) au niveau des ports et aéroports ;
- Organisation et participation aux exercices de crise nationaux et internationaux ;
- Activation, coordination et implémentation de l'aide humanitaire (volet santé) ;

- Organisation opérationnelle de l'aide médicale urgente (inspections des ambulances 112, appui des cellules locale de crise, actualisation des plans d'urgence au niveau local) ;
- Financement et programmation de l'aide médicale urgente ;
- Organisation de l'inspection d'hygiène au niveau fédéral.

Durant la crise, le SPF Santé est responsable des missions suivantes :

- L'appui de la décision politique : le SPF a une mission générale de conseil au pouvoir politique. Les équipes du SPF appuient de nombreux organes décisionnels :
  - Dans la gestion générale de la crise en phase fédérale en assurant la présidence de la Cellule d'Évaluation (désactivée) ;
  - le conseil politique au sein de la Cellule de Gestion ;
  - la représentation du volet sanitaire dans les réunions avec les gouverneurs ;
  - Au sein du volet sanitaire de la crise en assurant la présidence et le secrétariat du Risk Management Group et de la cellule départementale de crise « Santé publique », ainsi que le secrétariat de la conférence interministérielle de santé publique.
- L'organisation et planification des soins : le SPF coordonne les activités concernant la planification et l'organisation des soins (soins Covid mais également la reprise des soins après la phase aiguë). Le SPF assure la présidence de trois groupes de travail essentiels autour du RMG: Task Force Primary & Outpatient Care Surge Capacity, Task Force hospital & transport surge capacity et l'Outbreak Management. De par ses missions structurelles, le SPF coordonne le soutien psychosocial durant la phase aiguë, gère l'organisation de l'Aide médicale urgente, organise le financement des hôpitaux, et organise la communication aux professionnels de santé . Le SPF organise le soutien financier des structures hospitalières et des acteurs des soins de santé pour couvrir les surcoûts et garantir la viabilité financière du secteur afin de ne pas désorganiser l'offre de soins. Dans ce cadre, le SPF a été chargé, par la loi du 29 octobre 2020, de coordonner un comité spécial ad hoc, composé de représentants du secteur hospitalier, d'experts en gestion de crises et de fonctionnaires et avec pour mission de déterminer pour tous les hôpitaux une capacité de lits d'hôpitaux qui doit rester réservée à la prise en charge de patients COVID-19, le cas échéant modulée selon le type d'hôpital, la taille de l'hôpital ou une situation locale. Le comité spécial ad hoc peut fixer des nombres distincts de lits intensifs et de lits non intensifs. Les inspecteurs fédéraux d'hygiène appuient les médecins en chef de chaque hôpital dans le transport des patients ainsi que dans la préservation de la capacité hospitalière ;
- La sécurisation sanitaire des frontières : en application du Règlement Sanitaire International de l'Organisation Mondiale de la Santé, les agents Saniport effectuent l'inspection sanitaire de bateaux et de certains avions en provenance de zones à risque, définies par l'OMS. Au cours de leurs inspections, les agents examinent les documents requis par la législation internationale, l'entière du navire et de la cabine passagers de l'avion, ainsi que les bagages et colis quand c'est nécessaire. Ces derniers sont envoyés à la destruction s'ils représentent un risque sanitaire. Saniport est également responsable de l'octroi des laissez-passer mortuaires et soutient les cliniques du voyageur dans leur organisation. Saniport représente la première ligne de défense en cas de crise sanitaire internationale en implémentant les décisions

sanitaires aux points d'entrée du pays en collaboration avec l'aviation civile et le transport maritime. A titre d'exemple, le SPF gère le système de PLF pour les voyages à l'étranger ;

- La mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) et de capacités de test : dès le 08 mars, le SPF Santé a lancé les premiers achats de masques pour la protection des professionnels de santé. Confronté à un marché mondial complètement perturbé, le SPF a proposé la mise sur pied d'une Task Force chargée de coordonner les activités pour acquérir les produits en pénuries (kits de test, EPI, médicaments et dispositifs médicaux). Le 22 mars, cette Task Force a été constituée sous l'égide du Ministre De Backer. Dans ce cadre, le SPF a coordonné le groupe de travail en charge de l'achat et la distribution des EPI, à savoir les masques, les visières, les gants, les blouses, les lunettes et les gels désinfectants. Le SPF coordonne également les discussions avec les entités fédérées sur la constitution de stocks stratégiques en matière d'EPI et devrait reprendre complètement les compétences du WG3 et WG5 de la Task Force De Backer . Le SPF a organisé, durant l'été, une dernière livraison aux professionnels de santé ainsi qu'une pré-livraison importante en vue de la constitution d'une réserve stratégique de matériel de protection personnelle pour les soins ambulatoire . Depuis l'été, le SPF a repris également les missions d'approvisionnement en capacités de test de la TF De Backer ;
- La communication au grand public : dans le cadre de la phase fédérale, le SPF assure avec le SPF Intérieur la co-présidence de l'infocel qui veille à la coordination de l'ensemble des autorités locales, régionales, communautaires et fédérales pour une cohérence des stratégies et actions de communication de crise. Elle donne un avis stratégique aux autorités compétentes en se basant son action sur les perceptions en besoins en information de la population. Dans ce cadre, le SPF est fortement impliqué dans l'organisation des conférences de presse journalières et ce, en étroite collaboration avec le Centre national de Crise. Le SPF organise également la réponse aux questions des citoyens (mails, médias sociaux), et l'organisation du site web <http://www.info-coronavirus.be> ;
- La veille internationale : vu la situation centrale de notre et la porosité de nos frontières, il est essentiel d'assurer une veille internationale en maintenant des contacts étroits avec nos pays partenaires, en suivant la réaction des autres pays, en tirant les leçons de leurs erreurs et réussites, et en assurant une présence de la Belgique au niveau des organes internationaux en charge de la lutte contre les épidémies OMS, Health Security Comitee, ECDC, DG Echo) ;
- L'autorisation des biocides efficaces pour le Covid : tous les biocides qui arrivent sur le marché doivent d'abord être approuvés par le SPF Santé publique. Après la survenue du coronavirus (Covid-19), le SPF Santé publique a décidé d'accorder des autorisations temporaires à certains types de biocides qui se sont révélés efficaces dans la lutte contre les virus. Ce sont des produits désinfectants tels que les gels alcooliques (type de produits 1) et les désinfectants de surface (type de produits 2).

De par ses missions, le SPF est également impliqué dans la production de statistiques de santé liées à ses missions (capacité hospitalière, listing des professionnels de santé, suivi des absences des fonctionnaires fédéraux), dans le support aux discussions quant aux transmission hommes-animaux (RAG-Animals en collaboration avec l'AFSCA), quant à la reconnaissance du Covid comme maladie professionnelle pour les professionnels de santé (en collaboration avec Fedris), quant à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les discussions sur la relance post-Covid et dans le développement d'une stratégie pour les administrations fédérales afin de s'adapter aux décisions sanitaires.

## 2. Le mémorandum et nos enjeux

Afin de soutenir les discussions concernant la formation du nouveau Gouvernement fédéral en 2019 et 2020, le SPF Santé a défini dans son [mémorandum](#) 16 grands enjeux au niveau de la santé humaine, de la santé animale, de la santé des végétaux et de la santé environnementale :

<b>Santé de la population belge</b>	<b>Santé de l'environnement en Belgique</b>	<b>Santé animale et santé des végétaux en Belgique (y inclus la sécurité alimentaire)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• combattre et prévenir les maladies non-transmissibles ;</li><li>• combattre et prévenir les maladies transmissibles ;</li><li>• prévenir les comportements sanitaires individuels à risques ;</li><li>• combattre et prévenir les problèmes de santé liés au travail ;</li><li>• garantir la qualité, l'accessibilité, l'efficacité et la soutenabilité des soins de santé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• lutter contre les changements climatiques via une transition bas-carbone ;</li><li>• freiner la perte généralisée de biodiversité ;</li><li>• diminuer la pollution atmosphérique ;</li><li>• diminuer et encadrer l'impact sanitaire et environnemental des produits mis sur le marché, notamment les produits chimiques ;</li><li>• préserver et améliorer la qualité de l'eau ;</li><li>• préserver les océans et mers, dont la Mer du Nord ;</li><li>• maîtriser la production de déchets et la consommation de ressources.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• combattre et prévenir les maladies animales, dont les zoonoses ;</li><li>• combattre et prévenir les organismes nuisibles pour les végétaux ainsi que garantir la qualité des produits végétaux ;</li><li>• garantir une vigilance sanitaire au même titre que pour les maladies humaines ;</li><li>• garantir la sécurité alimentaire, ainsi que favoriser une alimentation saine.</li></ul>

Même si ces enjeux dépassent les compétences du SPF Santé (et du pouvoir fédéral), notre SPF garde une marge de manœuvre que ce soit au niveau du développement des connaissances, de la coordination nationale et de la représentation de la Belgique à l'international. Notre SPF, au vu de son expérience, estime que pour être développée et être réalisée, toute politique de santé et d'environnement voulant résoudre ces enjeux devrait activer cinq grands leviers d'actions :

1. Une approche globale : Vu la complexité et l'interconnexion des politiques de santé, entre elles mais également avec d'autres thématiques politiques, il n'est pas aisé de concevoir et de gérer une politique intégrant l'ensemble des enjeux de santé. Le SPF Santé estime que les objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals ou SDG offrent ce cadre 'il cadre stratégique permettant une telle approche intégrée
2. Une approche coordonnée
3. Une approche evidence-based
4. Une approche thématique à long terme via des projets « phare »
5. Une approche de vigilance



Santé de la population belge



Maladies non-transmissibles  
Maladies transmissibles  
Comportements à risques  
Liens santé et travail  
Qualité des soins de santé

Santé de l'environnement en Belgique



Changements climatiques et transition bas-carbone  
Biodiversité  
Pollution de l'air  
Produits mis sur le marché  
Océans et Mer du Nord  
Qualité de l'eau  
Production de déchets et consommation des ressources

Santé animale et santé des végétaux en Belgique



Maladies animales et zoonoses  
Organismes nuisibles et produits végétaux  
Veille sanitaire  
Sécurité alimentaire

16 enjeux

Impacts sur la santé et le bien-être de la population  
Impacts socio-économiques et globaux  
Dépendant de la santé de la population mondiale et de la planète  
Survie de l'espèce humaine à long terme

5 leviers d'action

- 1 Approche globale via les SDG de l'ONU
- 2 Renforcement de la coordination et plans nationaux ambitieux
- 3 L'evidence-based pour appuyer les politiques et la population
- 4 Approche ciblée à long terme : AMR, inégalités, transports et transition
- 5 Vigilance pour les crises et les risques sanitaires et environnementaux

### 3. Covid 19 et transition durable : en route pour une politique de relance juste, durable et résiliente en matière de santé et d'environnement

La crise sanitaire a mis en avant la nécessité de développer un plan de relance pour pallier les conséquences négatives de la crise, essentiellement au niveau socio-économique.

La situation sanitaire actuelle a clairement démontré l'extrême fragilité de nos sociétés face à des chocs systémiques. Malgré ses conséquences profondes au niveau sanitaire, humain, économique et social, la crise de la Covid-19 ne doit pas nous faire oublier le risque de crise lié aux défis environnementaux globaux que sont la perte de biodiversité, le changement climatique et les maladies non-transmissibles liées aux modes de vie et à la pollution. Nous nous devons donc d'agir rapidement mais de manière réfléchie, en gardant à l'esprit qu'un retour à la normale, au « business as usual », n'est pas une option. En mai 2020, les experts du SPF Santé ont rédigé une note de vision qui donne quelques idées sur la manière dont une telle politique de relance post-COVID-19 et la transition vers une économie régénératrice pourraient être menées au bénéfice de notre économie, de l'environnement et de la santé de nos citoyens.

Cette première note de vision a été diffusée aux quatre ministres de tutelle du SPF de l'époque : Maggie De Block, Marie Christine Marghem, Denis Ducarme et Philippe De Backer. Elle a également été distribuée aux co-présidents de l'Economic Risk Management Group, aux présidents du Conseil Central de l'Economie, du Conseil Fédéral du Développement Durable et de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable, au Commissaire au Plan, aux présidents des SPF Economie, Finances et Emploi ainsi qu'à la présidente de la Task Force ECOSOC établie pour lutter contre la crise du COVID-19.

Un tel plan devrait, à côté de ces objectifs socioéconomiques, intégrer la durabilité environnementale de notre société et de notre économie ainsi que la durabilité et résilience de nos systèmes de santé. C'est pourquoi, en octobre 2020, le SPF Santé a présenté, dans ce cadre, une nouvelle note : [Covid 19 et transition durable](#) : En route pour une politique de relance juste durable et résiliente en matière de santé et d'environnement opérationnalisant concrètement ces principes de transition et de relance en matière d'environnement et de santé publique.

Y sont décrit dès lors des pistes d'actions opérationnelles pour la transition environnementale tandis que pour la transition sanitaire, au vu de la situation actuelle, elle présente les grandes thématiques afin de baliser les discussions et les préparations avec notamment les acteurs de terrains. Les enjeux de santé et d'environnement entrent en interaction et se répercutent sur d'autres filières politiques. C'est pourquoi le SPF est d'avis que les politiques de relance devraient également se pencher sur l'encadrement des changements de comportements générés par la crise (notamment en matière de mobilité, de commerce électronique et de télétravail), la durabilité de nos systèmes alimentaires et le renforcement de la gouvernance publique en Belgique.

#### 4. Nos programmes et projets One World-One Health : notre approche transversale pour faciliter l'appropriation des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDG's)

Par sa vision et les différents chantiers lancés dans le cadre de son contrat d'administration 2019-2021, le SPF Santé a exprimé son souhait de développer, avec les directions générales existantes, une approche transversale et opérationnelle de réflexion, de coordination et d'appui stratégique organisée autour du Principe One World One Health (1W1H).

Cette approche transversale devrait progressivement faciliter l'appropriation des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations Unies (SDG's) par l'ensemble de nos collaborateurs et ce au travers des projets et mesures réalisés dans le cadre de nos missions pour y répondre ou participant de facto à leur mise en œuvre.

La traduction opérationnelle du « One World, One Health », plus large, propre au SPF Santé et établie de manière participative avec tous nos services s'appuie sur 6 principes :

1. Améliorer la santé humaine comme objectif final.
2. Intégrer les quatre piliers des missions du SPF Santé , nos quatre nuances de la Santé à savoir la santé humaine, la santé végétale et animale et la santé de l'environnement.
3. Intégrer l'interconnexion et l'interdépendance de ces quatre piliers.
4. Mobiliser les experts des différentes DG's .
5. Analyser l'impact et l'influence des autres filières politiques et coordination des interactions avec les partenaires pour atteindre notre objectif de « health & environment in all policies »
6. Appréhender l'influence de mégatendances importantes.

#### Collaborer de manière concrète et ciblée autour du « One World One Health »



Cette collaboration poursuit l'objectif de concrétiser le concept One World One Health (1W1H) du SPF au travers de différentes thématiques, de différentes actions/projets et de la création d'un programme de recherche à moyen et long terme. Un modèle de gouvernance a également été développé et validé par le Comité de Direction pour soutenir et encourager cette collaboration. Vous trouverez ci-après, un aperçu des actions réalisées et des résultats obtenus en 2020 dans le cadre de nos programmes « One World One Health ».

### Lutter contre la résistance aux antimicrobiens (AMR)

Le 6 mars 2020, un projet de plan d'action national (NAP) One Health de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (« Antimicrobial Resistance» ou « AMR ») a été soumis aux précédents Ministres fédéraux. Ce projet se présentait sous forme :

- d'un texte stratégique,
- d'un tableau opérationnel détaillé et d'une estimation budgétaire de la partie fédérale de ce plan, éléments validés par les top managers des institutions fédérales concernées (AFMPS, AFSCA, INAMI, Sciensano et SPF).

Etant donné la situation du gouvernement en affaires courantes et la crise de la COVID-19, le processus de validation politique du plan a été retardé. Néanmoins, au niveau du :

- Pilier santé humaine : une première réunion technique a été organisée le 4/2/20 avec les entités fédérées sous la présidence du DG Pedro Facon; les réunions ultérieures ont dû être annulées en raison de la crise;
- Pilier santé animale : un groupe ad-hoc AMR au sein du GTP CIPA (groupe de travail permanent de la conférence interministérielle pour la politique agricole) a été mis en place et la validation du plan et de ses actions a eu lieu lors de la CIPA du 17/12/2020 ;
- Pilier santé environnementale : un groupe de travail « NAP-AMR environnement » au sein de la CIE (conférence interministérielle pour l'environnement) a été mis en place (présidé par la DG EM du SPF Santé) ; lors de la réunion du 8 octobre 2020, le groupe de travail s'est accordé sur les objectifs opérationnels transversaux et les mesures impliquant l'environnement. Le résultat de ces discussions a été validé le 03/12/2020 par la CIE.

Une action de communication sur les réseaux sociaux et l'intranet a eu lieu du 18 au 24/11/2020 dans le cadre de la Journée européenne d'information sur les antibiotiques (EAAD) et la semaine mondiale pour le bon usage des antimicrobiens (WAAW) ([Semaine mondiale pour le bon usage des antimicrobiens | SPF Santé Publique](#) (belgium.be)). Un reportage a également été réalisé pour le journal des enfants sur la RTBF ([Les Niouzz - OUFtivi](#) (rtbf.be)).

### Inégalités sociales face à la santé et l'environnement (ISS)

3 sessions « lunch & learn » ont été réalisées en interne et auxquels ont participé une centaine de collègues du SPF permettant de les sensibiliser à la problématique et de constituer un réseau d'ambassadeurs « inégalités » en interne. Ce réseau d'ambassadeurs ISS comprend des collègues de chaque DG dont certaines sont plus représentées que d'autres. Ceux-ci ont été présentés sur l'intranet de leur DG. Un nouveau coordinateur du projet a également rejoint le programme.

4 réunions ont été organisées avec les ambassadeurs afin de discuter des objectifs du programme, de préparer et valider l'outil de « Health Impact Assessment » (HIA), de préparer les lunch & learn, le plan de communication et la structure du Sharepoint. Un groupe de travail a été mis en place afin de créer un « Health Impact Assessment » (HIA) se présentant sous forme d'un questionnaire. Le modèle finalisé a été validé par les ambassadeurs. Une fois finalisé, le HIA sera disponible pour l'ensemble du SPF (en 2021).

Un plan de communication a été établi pour 2020, incluant la création d'un Sharepoint spécifique qui est disponible pour l'ensemble des ambassadeurs et l'équipe de gestion du programme. Une conférence était programmée mais a dû être annulée suite à la crise.

Les gestionnaires de programme participent également à la Joint Action Health Equity Europe (JAHEE) .

### Transitions des systèmes de santé et alimentaires face aux défis environnementaux

Suite à la décision du Comité de Direction du SPF Santé du 06/03/2020, ce programme s'est rattaché au contexte européen et plus précisément au Green deal et s'est concentré autour des 3 projets suivants :

#### ➤ La Stratégie Farm to fork

Le 20 mai 2020, la Commission européenne a proposé la stratégie « Farm to Fork ». Cette stratégie vise à créer un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement et constitue l'un des piliers du Green Deal. Le comité de direction du SPF Santé a décidé que le suivi et la coordination de cette stratégie constituait une partie importante de son programme « One World, One Health » intitulé « transition vers un système alimentaire durable ». Compte tenu de la nature très transversale de cette stratégie, le groupe de travail permanent de la Conférence interministérielle de l'Agriculture (GTP-CIPA) a décidé, sur proposition du SPF Santé, de constituer un groupe de travail technique « Farm to Fork » dans lequel sont représentés à la fois le gouvernement fédéral et les régions. Ce groupe de travail est piloté par le SPF Santé (Services du Président/Relations Internationales). La composition et le mandat de ce groupe de travail ont été validés par le GTP-CIPA du 17/09/2020. C'est au sein du groupe de travail établi par le GTP-CIPA que :

- la position belge sur l'ensemble de la stratégie est discutée et des informations sont échangées pour assurer la cohérence entre les différentes actions envisagées, et
- l'on examine au sein de quel groupe de travail existant ou nouveau la préparation technique des dossiers transversaux doit être effectuée.

En parallèle, un groupe de travail interne spécifique au SPF Santé « Farm to Fork » a été mis en place avec des représentants de la DG EM (Environnement), de la DG APF (Animal, Plant, Food) et des Services du Président. Étant donné l'impact de notre système alimentaire sur la santé et l'environnement (utilisation des terres, dégradation des sols, émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, pollution de l'eau...), il convient de ne pas sous-estimer l'importance de cette stratégie. La Belgique soutient donc l'ambition de la Commission européenne de parvenir à un système alimentaire durable et considère cela comme essentiel pour la réussite du Green Deal et pour la réalisation des SDG'S.

En même temps, il s'agit là d'un dossier très complexe, d'une part parce qu'il contient de nombreux aspects techniques dans différents domaines pour lesquels les compétences sont fortement dispersées entre le niveau régional et le niveau fédéral, et d'autre part parce que des intérêts différents (et qui ne concordent pas toujours) sont en jeu.

➤ La Stratégie « Beyond Food »

La proposition de stratégie Beyond Food, initiative conjointe du SPF Santé, SPF Affaires Etrangères et de la DG Coopération au Développement entend contribuer à une transition du secteur agroalimentaire vers des filières d'importations alimentaires durables, par la responsabilisation et la coopération de tous les acteurs concernés en Belgique.

Après consultation interne au SPF Santé, le développement de la proposition de stratégie avec l'ensemble des autres partenaires fédéraux impliqués s'est fait dans le cadre du Groupe de Travail « Responsabilité Sociale des Entreprises » de la Commission Interdépartementale du développement durable (CIDD).

La proposition finale de stratégie a été validée en CIDD plénière du 12/12/2020 avant d'être soumise à la validation politique des ministres compétents.

Par ailleurs, 3 webinaires ont été proposés et organisés par la DG EM avec l'aide d'experts internationaux:

- Deux webinaires sur "Towards deforestation-free supply chains" avec l'Université de York afin d'introduire aux concepts, chiffres et méthodes utilisées (14/09/2020 et 13/10/2020) ;
- Un webinaire sur "L'alimentation et la biodiversité" avec Solagro et l'INRAE afin de débriefer des résultats et réflexions en France (04/09/2020).

L'implémentation de la future Stratégie Beyond Food, son suivi et monitoring sont repris sous forme d'une mesure de l'avant-projet de plan fédéral de développement durable en cours de finalisation.

➤ L'évaluation des impacts et des vulnérabilités des systèmes de soins de santé face aux changements climatiques

Une évaluation nationale sur les impacts et vulnérabilités de la santé en Belgique (horizon à moyen -10-20 ans- et long -50 à 100 ans- terme) permet de fournir des informations clés sur les vulnérabilités du secteur en Belgique et faciliter l'identification d'axes d'action prioritaires. Il s'agit d'une première étape clé dans le développement d'une approche préventive. Le SPF Santé avait prévu de lancer une telle étude dans le cadre des travaux d'élaboration du 3ième Plan National Environnement Santé (2021) mais vu les budgets encore disponibles en octobre 2020 suite au retard dû à la crise sanitaire dans certains dossiers, nous avons lancé et attribué le marché fin 2020. Cette étude de 6 mois devrait nous fournir des recommandations qui alimenteront et/ou pourront venir en soutien d'analyses à venir comme :

- le NEHAP III mais également,
- la réflexion sur la révision des plans d'urgence,
- l'avenir de la santé publique en Belgique,
- la révision de la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et de la contribution fédérale à cette stratégie.

## ➤ E-commerce

Enfin , conformément à son présent contrat, le SPF santé, en 2020, a poursuivi l'analyse des conséquences du commerce électronique sur ses différentes missions et sur les politiques de santé notamment en lien avec la crise sanitaire et période de confinement durant lesquelles le commerce en ligne a été largement utilisé par les citoyens ce qui par conséquent, augmente le risque de présence et d'achat par le citoyen de produits non conformes ( et donc dangereux ) sur ces marchés électroniques. Dans un premier temps, un projet ciblé au niveau de ses missions d'inspection a été mis sur pied. Dans un cadre plus large, le SPF a également pris contact avec les autres administrations fédérales et mis cette thématique à l'avant dans les divers forums inter-SPF (notamment au niveau de la préparation de l'avant-projet de plan de développement durable en cours ).

## Gestion durable

### 1. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

#### *Renouvellement de l'enregistrement EMAS*

Labélisé EMAS depuis 2010, le site central du SPF Santé (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en 2020. La dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2019 et résultats jusqu'en 2019 est disponible sur le site du SPF.

Pour 2020, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Signature de la politique environnementale par les nouveaux membres du Comité de direction.
- Suivi de non-conformité et améliorations du système de gestion environnementale.
- Communications et campagnes de sensibilisation EMAS, entre autres avec 4 EMAScotes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets, encourager l'utilisation des escaliers.
- Suivi de la veille réglementaire conformément aux exigences environnementales.
- Compensation carbone des tonnes équivalent CO2 produites lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture.
- Poursuite des projets liés à la digitalisation des processus.
- Collecte de classeurs en bon état en excédent pour leur donner une 2ème vie.
- Sensibilisation et rappel des procédures d'achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics.
- Sensibilisation pour l'organisation d'évènements plus durables. Introduction de l'évaluation d'évènements via l'outil de l'IFDD.
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF, une fois par semaine.
- Utilisation du « sustainable corner » ou « coin durable » à l'entrée du bâtiment afin de communiquer sur la durabilité, rendre nos actions plus visibles, avec un endroit de bookcrossing pour laisser de livres et romans à disposition, donnerie de classeurs en bon état, ou encore nos boîtes pour les bonnes causes « bruZelle » collecte de serviettes menstruelles et pour « Oxfam solidarité » collecte de gsm non utilisés.

- Acquisition de 3 vélos pliants électriques de la marque belge Ahooga.
- Participation à la semaine européenne de la réduction de déchets. Le SPF Santé a collaboré pour cette occasion avec les autres organisations occupant le bâtiment (l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé ainsi que le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides). Nous avons développé ensemble plusieurs actions de sensibilisation : lutter contre les mégots de cigarettes en rue, promouvoir la donnerie de classeurs, l'organisation d'un quiz autour de déchets, le tri, les déchets invisibles... le tout avec divers prix à gagner en lien avec le Zéro Déchet. Nous avons également initié une sensibilisation à la pollution numérique en lien avec les emails.
- Continuation de la promotion/sensibilisation des achats durables.

### Audits internes croisés

L'audit interne EMAS a été réalisé par le coordinateur environnemental de l'INASTI. Ceci s'inscrit dans le cadre du réseau des SPF qui dispose d'un système de gestion environnementale, et a pour objectif de réaliser des audits internes les plus neutres possibles. Notre auditrice environnementale a de son côté audité l'ONVA.

Par rapport au bâtiment, la Régie de Bâtiments assure la conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs. Le propriétaire prépare le renouvellement du permis d'environnement et à ce titre, il a réalisé un audit énergétique avec une série d'actions qui visent à améliorer les performances énergétiques et donc environnementales du bâtiment.

### Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

Nous poursuivons nos actions de sensibilisation à la mobilité douce avec notamment les actions mises en valeur durant la semaine européenne de la mobilité.

Nous avons également adopté le principe STOP pour les déplacements vers et depuis notre bâtiment (STOP = Stappen, Trappen, Openbaar vervoer en Personenwagens : marche, vélo, transports en commun et voiture privée). Acquisition de 3 vélos pliables électriques de la marque belge Ahooga. Ces vélos s'ajoutent aux 6 vélos qui restent à disposition de nos collègues au parking du siège central du SPF (Eurostation) . Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche. Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

Réalisation d'un nouveau contrat pour le changement de pneus de véhicules de service avec spécification pour avoir le label pneu comme minimum catégorie C et pour pneus hivers, minimum E.

## 2. Evolution et perspectives

Dans le cadre du redesign **fédéral « SANTE »**, **Le SPF Santé déménagera le 1er mars 2021 dans le bâtiment Galilée situé près du Botanique**

à Bruxelles et ce, avec l'INAMI, propriétaire du bâtiment à 50%, et l'Agence Fédérale de Médicaments et des Produits de la Santé afin de créer « une maison de la santé ».

Ce processus de redesign prévoit que nous partageons et centralisons certains des services communs aux trois institutions tels que les services de support et logistique. Les actions de communication et sensibilisation EMAS seront communes et un trajet d'accueil avec une session d'information EMAS communes et en e-learning.



## 6.10. SPF Justice



Madame Cindy Renard, membre de la CIDDD

### Activités de la cellule Développement durable

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable et coordonne la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable.

En plus de sa composition légale, chaque entité du SPF est invitée à envoyer un représentant à la cellule de développement durable. Ces correspondants sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice et d'autres entités du SPF Justice que par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDDD) et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Les activités de la cellule de développement durable concernent principalement :

- la fourniture d'avis ou de renseignements à l'occasion de questions parlementaires
- le suivi du plan d'action pluriannuel de développement durable
- le suivi des plans fédéraux de développement durable
- le suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté
- la participation aux groupes de travail de la CIDDD
- la préparation et le soutien lors des activités de sensibilisation au développement durable

Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements.

Le service d'encadrement ICT collabore au déploiement de diverses applications IT favorisant la gestion informatique des dossiers et documents. Au cours de l'année écoulée, il a activement soutenu les collaborateurs du SPF Justice, en ce compris les agents de l'Ordre judiciaire, et investi dans le numérique :

- en connectant des équipements supplémentaires à nos serveurs pour gérer le pic de télétravail ;
- en proposant des solutions structurelles et différentes manières techniques de se connecter à distance au réseau, en fonction des besoins et des possibilités de chaque groupe cible ;
- en déployant des outils sécurisés de visioconférence pour organiser des réunions en ligne ;
- en diffusant régulièrement des conseils pour assurer un fonctionnement efficace des connexions ;
- en intensifiant la communication pour une bonne utilisation du matériel et des supports IT et pour recourir à la signature numérique.

La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office.

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable peut s'appuyer sur le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

### 1. Mobilité durable

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice rédige et met en œuvre des plans de déplacements d'entreprise. Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, des coordinateurs mobilité sont désignés et quelques actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées aux collaborateurs :

- Entretien des vélos de service et des vélos personnels des agents dans le cadre de leur déplacement domicile – lieu de travail
- Distribution de brochures
- Information sur la semaine européenne de la mobilité

- Participation au grand quiz de la route de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière et de la Vlaamse Stichting Verkeerskunde

La cellule de développement durable intervient dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Des plans d'accès multimodal sont disponibles en interne et sur le site internet du SPF pour inviter les visiteurs à se déplacer en transports en commun.

Enfin, toutes les entités du SPF sont sensibilisées au respect de la circulaire 307 sexies concernant le renouvellement de leur parc automobile et aux réglementations régionales sur les zones de basses émissions. Les fleet managers du SPF Justice sont aussi informés des implications de Bruxelles Ville 30.

## 2. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif.

## 3. Sensibilisation

A l'intervention du service Développement durable, des actions de sensibilisation au développement durable sont organisées plusieurs fois par an. Les mesures sanitaires adoptées en 2020 et imposant le télétravail n'ont pas permis de réaliser notre programme annuel et obligé à réduire fortement l'offre des actions :

- Stand permanent de brochures
- Armoire à livres
- Distribution de gourdes à l'attention des collaborateurs des services centraux
- Mise en ligne d'articles sur l'écogestion en télétravail
- Information sur la semaine du commerce équitable et sur la semaine européenne de réduction des déchets
- Diffusion de trucs et astuces pour des fêtes durables

Une réflexion sera menée en 2021 pour adapter la sensibilisation au regard des mesures de télétravail.

Le service Développement durable anime également un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs issus de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

#### 4. Communication

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication. Elles permettent d'informer les collaborateurs et partenaires du SPF sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable. L'année particulière que nous avons passée a influencé notre communication. Vous trouverez ci-dessous trois exemples de communication liées à la crise sanitaire, qui dépassent l'aspect purement « développement durable » de notre organisation et que nous souhaitons mettre en avant :

- Un appel à volontaire pour aider le personnel médical des hôpitaux et des maisons de repos (via [iriscare.brussels](http://iriscare.brussels), [solidaire.aviq.be](http://solidaire.aviq.be) et [helpdehelpers.be](http://helpdehelpers.be)) ;
- La mise en vente de masques en tissu réutilisables et confectionnés au sein des prisons belges grâce à Cellmade, le label commercial du travail pénitentiaire, et dont les bénéfices sont destinés à la réalisation de projets liés au bien-être au sein des établissements pénitentiaires;
- L'exposition de photographies d'Eddy Mejis « Les prisons en temps de corona » au Palais de Justice d'Anvers du 22 décembre 2020 au 12 février 2021 et la vente d'albums photos illustrés par des récits relatifs à la vie pénitentiaire au quotidien dans le contexte Corona et dont les bénéfices sont destinés à la réalisation de projets liés au bien-être au sein des établissements pénitentiaires.

#### **Politiques contribuant à un développement durable**

##### 1. Contrat d'administration

Un nouveau contrat d'administration 2019-2021 a été rédigé et soumis le 28 septembre 2018 au ministre de la Justice. Le document n'a pas encore été signé par les parties. Dans l'attente de la signature du nouveau contrat d'administration, le contrat 2016-2018 reste d'application. Il reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;

- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion
- environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du
- personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

## 2. Contribution aux SDG

L'analyse des missions du SPF et des dossiers traités par nos collaborateurs permet d'identifier la contribution de notre département aux SDG suivants :

- SDG 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » ;
- SDG 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé » ;
- SDG 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser » ;
- SDG 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ;
- SDG 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » ;
- SDG 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

Dans le cadre du SDG 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants », nos agents ont notamment été sensibilisés à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs dans le monde à travers la campagne #jedisSTOP (<https://jedisstop.be/>) et à signaler des situations suspectes.

## 3. Projet de plan fédéral de développement durable

Le cadre légal (Loi du 05/05/1997) repose sur un cycle d'élaboration de Plans Fédéraux de Développement durable (PFDD). Ces plans contiennent, par cycle de 5 ans, les actions et mesures qui doivent être prises au niveau fédéral pour rencontrer d'une part les obligations internationales et européennes et d'autre part les objectifs de la vision fédérale à long terme en matière de développement durable. Ces actions sont portées par les administrations fédérales et évaluées par la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan.

A l'initiative de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD), le prochain PFDD est en cours d'élaboration. Le SPF Justice y participe en proposant ou en soutenant des actions dans les domaines de l'accès à la justice, de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et de la mobilité.

## Gestion durable

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

### 1. Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière (par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.).

En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion et lorsque l'objet des marchés le permet, ils préconisent des démarches durables et incluent des clauses environnementales. La direction générale Organisation judiciaire a retenu des critères durables dans les prescriptions techniques de deux marchés :

Marché	Clauses durables	Contenu
Marché « Stores »	Prescriptions de santé	Le tissu ne dégage aucune odeur ni substance nuisible, il est exempt de plomb et il est recyclable. Il ne contient également aucun composant produisant irritabilités ou allergies lors de sa manipulation.
	Prescriptions environnementales	La gestion de l'ensemble du processus de fabrication répond aux exigences d'utilisation de produits recyclables, respectueux de l'environnement et garantissant également l'absence de matériaux toxiques. Demande de la certification : OEKO-TEX.100, qui confirme que les fibres sont dépourvues de produits nocifs et que la méthode de fabrication respecte l'environnement.
Marché « Entretien chauffage et climatisation / ventilation »	Prescriptions durables	Les prescriptions techniques ont été adaptées en fonction des directives nationales et européennes en matière de développement durable, notamment aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et climatisation et ceci suivant aussi les législations régionales.

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à d'autres marchés groupés pour lesquels il fournit ses besoins et des recommandations favorisant l'intégration de considérations durables (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, distributeurs de boissons et de snacks, produits de nettoyage, etc.).

## 2. Gestion environnementale

Après un premier cycle 2015-2018, le SPF Justice a reconduit en août 2018 la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour le système de gestion environnementale mis en place au sein de son siège central. Cette reconnaissance est valable pour la période 2018-2021 et auditée chaque année.

Le Comité de direction a choisi de travailler sur les objectifs suivants :

- respecter nos obligations de conformité notamment les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement ;
- prendre des mesures de prévention contre les pollutions et les nuisances ;

- réduire nos consommations d'énergie et d'eau ;
- encourager une utilisation responsable du papier pour en limiter la consommation ;
- intégrer des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics ;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri ;
- stimuler l'utilisation de transports durables dans les déplacements du personnel et des visiteurs ;
- sensibiliser et informer nos collaborateurs et sous-traitants à la protection de l'environnement ;
- adopter une communication transparente sur notre politique et nos résultats environnementaux ;
- favoriser la réduction de notre impact environnemental lors de la conception de normes de procédure civile et pénale.

Plus d'informations sur notre gestion environnementale sont disponibles dans la déclaration environnementale publiée sur le site internet du SPF ([https://justice.belgium.be/fr/service\\_public\\_federal\\_justice/engagement/gestion\\_environnementale](https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/engagement/gestion_environnementale)).

Le SPF Justice souhaite poursuivre cette démarche environnementale et étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale. Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont présentés aux membres du comité de direction pour avis et réaction. Ils sont ensuite communiqués à nos agents pour les sensibiliser.



## 6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



Monsieur Michiel Maertens, membre de la CIDD, et  
Madame Tatiana Lambin, suppléante

### Activités de la cellule Développement durable

- Plan d'action de développement durable 2020
- Troisième rapport de durabilité
- Organisation des 5 webinaires sur le développement durable :
  - Indicateurs d'économie circulaire/économie durable
  - Acteurs institutionnels du développement durable
  - Modèles économiques durables
  - Produits et services durables
  - Bien-être du personnel
- Dispense du premier webinaire sur les indicateurs en décembre 2020
- Rédaction de l'avant-projet du Plan fédéral de Développement durable
- Préparation de la réponse dans le cadre de l'enquête publiée par la FEB.

### Politiques contribuant à un développement durable

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du plan d'action de développement durable. Chaque service interne du SPF Économie a défini une série d'objectifs qui devaient être atteints dans le courant de 2020.

- Des alternatives en ligne ont été prévues pour les événements et formations au sein du SPF. De nombreuses actions telles que les réunions sur l'économie sociale (groupe GECES), les réunions de la Commission sur la consommation ou d'autres réunions similaires ont été organisées en ligne. Certaines actions, telles que la conférence sur l'économie sociale dans le cadre du Forum du marché unique, ont été reportées en raison du COVID.
- Le numérique a également été un fil conducteur constant dans les actions en cours : formations sur l'organisation digitale, suppression de la plupart des abonnements papier aux journaux, cyberscan adapté à l'usage des petites entreprises et des indépendants, participation au

développement du Single Digital Gateway, efforts supplémentaires en matière de communication électronique et tentative de développement de la communication en ligne

- Autres actions dont les compétences relèvent exclusivement du SPF Économie, comme c'est le cas pour le plan d'action.

## **Gestion durable**

### 1. Politique d'achats durables

**Rendre les achats plus durables:** le service d'achats utilise le guide des « achats durables » de l'Institut fédéral de développement durable (IFDD) comme ligne directrice. Cette politique comporte deux volets, le premier concerne les fournitures de bureau, le papier et les produits d'hygiène et le deuxième, concerne les appels d'offre lancés par le SPF Economie.

1) Fournitures de bureau, papier et produits d'hygiène : ces produits sont normalisés (standardisés) et leur achat s'effectue via le contrat FOR conclu par le SPF Bosa. Ce contrat-cadre regroupe les catalogues qui proposent les articles portant un label de durabilité.

- Actuellement, environ 60% des produits proposés dans notre catalogue électronique « Ecomag » ont une étiquette verte ;
- Le papier acheté qui alimente nos photocopieuses est 100% recyclé ;
- Les produits d'hygiène utilisés dans nos toilettes (papier hygiénique, savon, ...) ont un écolabel européen.

2) Appels d'offre lancés par le SPF Economie : lors de ces marchés publics, les dispositions de durabilité sont incluses dans les spécifications. Ces dispositions concernent les critères de sélection, d'attribution, les exigences techniques et les conditions de mise en œuvre qui tiennent compte de considérations environnementale et sociale.

Le SPF Economie est particulièrement vigilant en ce qui concerne les services de nettoyage qui lui sont prestés (nettoyage des bureaux, nettoyage des vitres, ...). Nous sommes attentifs au respect de l'environnement par rapport aux produits utilisés, et menons des enquêtes auprès du personnel « nettoyeur » pour voir s'il est équitablement rémunéré ; sinon, nous pesons de tout notre poids pour améliorer sa situation.

### 2. Système de management environnementale (SME)

Dans le cadre de l'EMAS, règlement européen de management environnemental permettant à une organisation d'améliorer ses performances environnementales de façon continue en suivant une démarche rigoureuse et transparente ; le SPF Economie a adopté une politique environnementale qui se résume comme suit :

- Veiller au respect de la législation environnementale applicable aux différentes activités du SPF Economie ;
- Améliorer les performances environnementales du SPF Economie du point de vue logistique ;
- Renforcer les impacts positifs qu'ont de nombreuses missions exercées par les départements sur le milieu naturel ;
- Communiquer de façon transparente avec le personnel et nos partenaires extérieurs/parties prenantes.

Pour traduire dans les faits cette politique, un système de management de l'environnement (SME) a été mis en place.

En 2019, concernant EMAS, l'objectif « mieux gérer un système de management de l'environnement conforme à la politique environnementale du SPF Economie » fixé en 2018, a été reconduit.

C'est ainsi, afin d'impliquer le personnel au SME et le sensibiliser à la préservation des ressources naturelles et d'améliorer l'impact environnemental de notre SPF en accord avec l'un des axes de sa politique environnementale à savoir : « améliorer les performances environnementales du SPF Economie au point de vue logistique », nous avons respectivement :

- distribué un thermo (mug) à tous les agents pour baisser progressivement et sensiblement la quantité des gobelets à usage unique achetés chaque année ;
- initié un processus de verdissement de notre parc automobile pour prévenir la pollution de l'air. C'est ainsi que nous avons acquis en 2019 :
  - 3 véhicules hybrides de marque VW Golf ;
  - 6 véhicules électriques de marque Zoé ;
  - 3 véhicules roulant au gaz naturel comprimé CNG (Compressed Natural Gas) de marque VW Caddy ;
  - Des vélos électriques doivent encore être achetés.



## 6.12. Ministère de la Défense



Monsieur Olivier Deweerdt, membre de la CIDD et Monsieur Frédéric Dyon, suppléant

### Activités de la cellule Développement durable

Le coordinateur DD: ce rôle est assuré au niveau du chef de la Défense, plus précisément au sein de la section Governance Support qui dépend directement du vice-chef de la Défense. Le coordinateur DD assure le secrétariat de la cellule DD. Le coordinateur DD pour l'année civile 2020 était: le Major Administrateur Militaire Olivier De Weerd, Ing.

La cellule DD : actuellement, outre le coordinateur DD, la cellule DD est composée principalement de représentants des départements d'état-major Opérations et Entraînement, Stratégie et des directions générales Ressources Matérielles, Ressources Humaines, et finalement Health & Well-being.

### Politique contribuant à un développement durable

La politique par rapport au DD est telle que la Défense respecte les obligations légales. L'accent au sujet de la politique à suivre est mis sur les piliers écologique et économique. Le pilier social est réalisé par le biais de différentes initiatives tant dans le cadre de la politique de personnel que dans celui de la politique de bien-être au sein de la Défense.

Avec un effort financier minimal, la Défense s'efforce de créer un retour sur investissement maximal tout en mettant l'image de la Défense dans une lumière positive.

#### 1. Plan annuel d'action

La Défense travaille avec un plan annuel d'action, qui intègre la partie annuelle des différents plans liés aux 3 différents piliers (écologique, économique, social). En 2020, les actions planifiées ont été impactées par la pandémie (COVID). Certaines nouvelles actions ont été prises, alors que d'autres prévues à la base ont été soit intensifiées, soit limitées.

#### 2. Les contributions au DD

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- Marchés publics durables ;
- Mobilité durable ;
- L'alimentation durable ;
- Les ressources humaines durables ;
- Un environnement de travail durable ;
- Une gestion de l'énergie durable.

Il va de soi que les actions dans les domaines ci-dessus ne se limitent pas à un pilier bien spécifique mais qu'elles se rapportent souvent à plusieurs piliers.

### 3. Mesures relatives aux Sustainable Development Goals (SDG)

La Défense belge n'est qu'un des acteurs et sans doute pas le plus important, dans la politique belge pour la réalisation des « Sustainable Development Goals » (SDG) de l'Agenda 2030 (National Voluntary Review). La Défense a proposé pour les SDG 5, 10, 11, 13, 15 et 16 plusieurs actions qui sont implémentées par les départements d'Etat-major.

Peu de références directes à la Défense belge sont faites dans le National Voluntary Review. Cela n'implique cependant pas qu'il n'y ait pas de rôle réservé pour elle.

Les actions proposées par les autres acteurs, aussi bien fédéral que régional, ont souvent besoin d'une expertise dont la Défense dispose.

Les départements d'Etat-major concernés ont rédigé un plan d'action pour la réalisation des SDG applicables.

- a. Dans le cadre du **SDG 5 (Egalité entre les sexes)**, le « NATO Committee on Gender Perspectives » a été mené par une militaire belge jusqu'à juin 2019. Elle a été remplacée par une collègue néerlandaise. En octobre 2020, un nouveau membre du personnel militaire belge a été élu « Chair Elect ».
- b. La Défense réalise le **SDG 10 (Inégalités réduites)** en adaptant son infrastructure où cela s'avère possible, en effectuant des nouvelles réalisations selon la dernière réglementation.
- c. La Défense attache une attention particulière aux mesures contre le changement climatique comme saisies dans le **SDG 13 (Lutte contre les changements climatiques)** et cela tant sur le plan national qu'international. La Défense mène depuis longtemps une politique de gestion d'énergie et d'environnement, de gestion des eaux usées, ... Les sols historiquement pollués sont assainis. Sur le plan international, nous prenons des mesures de gestion lors des opérations par lesquelles nous essayons de garder notre empreinte écologique la plus faible possible. Ainsi, les camps à l'étranger sont remis par la Défense à l'Host Nation dans un état qui est au moins aussi

bon que l'état initial (**SDG 15 : Vie terrestre**).

Plus précisément, dans le cadre du **SDG 13.1 (aléas climatiques, catastrophes naturelles)** et **SDG 13.2 (mesures dans la planification nationale)**, la Défense s'engage à poursuivre et à développer sa contribution à la gestion des conséquences en cas de catastrophe sur le territoire national grâce aux moyens dédiés à l'exécution de ses missions clé. Ainsi, la Défense peut faire intervenir des troupes, mettre à disposition des moyens spécialisés pour le transport, le soutien logistique, l'assistance en cas d'accident nucléaire/biologique/chimique, l'assistance médicale, l'appui au commandement maritime, l'exécution des travaux de génie, etc. Dans ce cadre, la Défense continue de développer des synergies interdépartementales afin, entre autres, d'améliorer la coordination de ces moyens de soutien et d'appui.

Dans le cadre spécifique de la pandémie COVID 19 et de la crise sanitaire qui en a résulté, la Défense a mis à disposition de la nation des matériels et des services lorsque les ressources civiles se sont révélées temporairement insuffisantes, sans toutefois en faire pâtir ses engagements opérationnels. Ainsi, des infrastructures Med et des Eq mobiles ont été fournis dans le cadre de la campagne de vaccination, du Pers Med a été mis en œuvre dans certaines maisons de repos, des formations Med ont été dispensées, de l'assistance Log (stockage & Tpt) et Med (planification Med et Mat Med) a été mise à disposition, et enfin, la Composante Med a centralisé les soins aux brûlés et en caisson hyperbare.

- d. La Défense joue un rôle primordial dans la réalisation du **SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces)** et (mais dans une moindre mesure) du **SDG 11 (Villes et communautés durables)** par sa participation à différentes opérations de maintien de la paix et à la sécurisation des lieux publics en Belgique. Des exemples concrets sont une participation à l'opération IRINI et aux différentes missions dans le cadre « security for assistance » dans la région du SAHEL (comme EUTM MALI et l'opération New Nero au NIGER). Dans le même temps, des efforts sont toujours faits, que ce soit par la coopération internationale ou non, pour renforcer les administrations locales et les institutions. En Belgique, la Défense participe également activement à la lutte contre la pandémie du Covid et, grâce son expérience dans le domaine du « command and control », contribue à un processus décisionnel plus efficace.

## **Gestion durable**

### 1. Marchés publics durables

En 2020, les leçons de sensibilisation des gestionnaires de matériel ont été revues.

### 2. Mobilité durable

La Défense promeut dans la mesure de ses moyens la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité bicyclette, l'abonnement au transport public ou même l'organisation d'un transport collectif.

En même temps, la Défense modernise systématiquement son parc de véhicules et donne toujours la préférence aux modèles plus écologiques.

Conformément à la circulaire 307 sexies du 21 avril 2017, la Défense passe pour certaines voitures de tourisme vers des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. En 2018 et 2019, les 32 premiers véhicules de ce type ont été loués, et le remplacement de 180 véhicules supplémentaires par 145 d'autres plus respectueux de l'environnement est planifié en 2021 et 2022.

### 3. Alimentation durable

Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas.

Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires.

En 2019, divers projets ont concrètement été initiés : analyse de l'offre dans certains restaurants (mess) militaires (Florennes, Leopoldsburg, Eupen) ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement et le sport, nouveau cours « Alimentation saine », modification des foodpacks pour les pilotes F16.

En 2020, une harmonisation de la politique globale de nutrition s'est fait sentir. En dehors des projets ponctuels, une approche globale est donc souhaitable. Ce concept entend adapter les besoins nutritionnels des militaires en fonction de leurs activités : les besoins sont plus grands lors des exercices intenses que lors des périodes en casernes ou certainement lorsque l'on réalise des tâches administratives. Il s'agit aussi de prévenir le risque d'obésité chez les jeunes recrues plutôt que de lutter contre l'obésité chez les militaires plus âgés. Enfin, une étude de l'hydratation lors de la phase d'initiation militaire chez des recrues a démontré son impact sur la résistance à l'effort.

### 4. Ressources humaines durables

Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : le genre, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, l'orientation sexuelle et les transgenres.

Les projets suivants ont été réalisés en 2020 :

- 20 représentations du théâtre de la diversité au profit de militaires en formation de base. La réduction du nombre de ces représentations réalisées est due aux mesures prises concernant le Covid-19.
- Réalisation d'un nouveau contrat de cinq ans pour le théâtre de la diversité et révision du scénario.
- Révision de la réglementation complète sur la diversité, y compris la directive sur le genre.

- Finalisation d'une troisième bande dessinée sur les valeurs militaires et création d'une quatrième avec l'intégrité comme fil rouge. Une grande attention est également portée ici à l'aspect du genre.

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2020) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2020-2024) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Le respect des valeurs militaires et sociétales se traduit entre-autres par le respect des convictions religieuses et morales. A ce titre, la mise en place d'un statut unique pour le Service d'Assistance Morale et Religieuse (SARM) intégré est en cours. Ce statut doit conduire à une amélioration de l'appui psychosocial moral et religieux des militaires et à une harmonisation du statut des aumôniers et conseillers moraux auprès de la Défense.

#### 5. Le travail durable et le milieu de travail durable

La Défense s'efforce de moderniser le milieu de travail et de l'adapter aux dernières normes. L'infrastructure vétuste est dans cette optique modernisée selon les normes en vigueur ou est même fermée définitivement et éventuellement aliénée.

« Skype for Business » est utilisé comme un moyen pour réduire les déplacements lors des réunions. En même temps, la Défense a introduit différentes formes de travail à distance: le télétravail, le travail à partir d'un bureau satellite,... Toutes ces mesures, qui se sont intensifiées en 2020 du fait de la pandémie (COVID), contribuent à la diminution des trajets domicile-lieu de travail. Un effet secondaire non négligeable est un meilleur équilibre entre travail et vie privée.

Toutes ces initiatives cadrent également avec l'étude/projet en cours NWOW (New Ways of Working).

Pour chaque opération internationale avec des risques sur l'environnement, un « Environmental Baseline Study » et un dossier Environnement sont préparés lors du déploiement. Un « Environmental Closeout Study » est également édité pour le redéploiement. Un conseiller formé en environnement (fonction en cumul) est également prévu pour chaque opération et un audit interne pour l'aspect environnement est entrepris au minimum annuellement. L'échange d'information et d'expériences dans le contexte international (OTAN, Defnet, EDA, ...) est resté assez limité en 2020 pour cause de pandémie (COVID), mais se poursuivra.

Une grande partie des terrains d'entraînement de la Défense, qui sont également repris dans le réseau NATURA 2000, sont gérés de manière durable en coopération avec les autorités régionales responsables de la gestion de la nature et des forêts en vue de préserver et de promouvoir la biodiversité. Les efforts de Défense dans la lutte contre la peste porcine africaine ont porté leurs fruits: la Belgique a de nouveau été déclarée indemne de cette maladie en 2020. Dans ce contexte, la Défense belge participera également en tant que 'Associated Beneficiary' au projet français LIFE NATURARMY, qui a pour objectif: 'To promote and strengthen the Army as a Natura 2000 site manager, in France and in Europe', qui tente donc de mettre en place un pôle d'information sur la gestion de la nature dans les domaines militaires en Europe.

## 6. Gestion de l'énergie durable

Une politique sur 4 axes a été élaborée en 2020, basée sur:

- L'installation des compteurs intelligents, en 3 phases.
- Le développement d'objectifs énergétiques par quartier, en tenant compte de la spécificité de chaque quartier.
- La poursuite du remplacement des systèmes de gestion de l'énergie conformément à la norme ISO50001 et le développement de contrats EPC.
- L'installation de parcs solaires grâce à un financement par des tiers.

En 2019, l'impulsion a été donnée par la réalisation de Contrats de Performance Énergétique, conséquence logique des projets de Système de Management de l'Énergie. Le cas pilote qui a été lancé est le Kw Kol VI Renson - Campus Saffraanberg. Il s'agira du premier concept EPC de la Défense qui est entièrement intégré dans le contrat de Facility Management. L'attribution est prévue début 2021.

En 2019, plusieurs KPI's ont été développés pour les quartiers de Saffraanberg et de l'ERM, qui prennent en compte les degrés-jours et les effectifs du quartier. Ces KPI's ont été approfondis en 2020 et procurent désormais des rapports automatiques hebdomadaires et mensuels, pour chaque quartier de la Défense, sur la consommation totale d'énergie et d'eau. Les rapports hebdomadaires sont envoyés au 1Ech et au SPOC Energie, les rapports mensuels au 1Ech, au 2Ech et au SPOC Energie.

Un WG EnE (Energy Working Group) a également été créé. L'objectif de ce groupe de travail est de développer une politique cohérente de gestion des infrastructures énergétiques à l'horizon 2050, avec 2 objectifs intermédiaires : 2030 et 2040. Le tout ayant été réalisé en conformité avec les directives européennes en vigueur et la législation fédérale et régionale et la PNEC.

Enfin, le ministère de la Défense a participé activement à différents groupes de travail liés à l'élaboration du PNEC (Plan National d'Énergie et Climat).

## 6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD

### Activités de la cellule Développement durable

En 2020, la cellule DD ne s'est pas réunie.

Elle n'a pas organisé non plus d'activités de sensibilisation sur le développement durable, à l'exception de conseils et témoignages sur la mobilité durable diffusés sur l'intranet.

La cellule se réunira fin janvier 2021, pour définir un cadre pour le plan d'actions. Pistes : actions de sensibilisation aux comportements éco-responsables sur le lieu de travail et actions de responsabilité sociétale vis-à-vis des acteurs (sociaux, économiques et environnementaux) présents sur la zone du quartier nord.

### Politiques contribuant à un développement durable

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de **la lutte contre la pauvreté**. La rédaction du quatrième plan fédéral de lutte

contre la pauvreté (PFLCP 2020-2023) a débuté en 2020. La concertation avec les parties prenantes a permis l'écriture des objectifs stratégiques et opérationnels du plan et un brainstorming sur les mesures et actions à implémenter. Dans le domaine de la pauvreté des familles, des plates-formes permettent les échanges d'expériences entre CPAS. Depuis 2018, l'Annuaire Pauvreté est remplacé par un ouvrage thématique à paraître tous les deux ans. Fin 2020 a démarré l'écriture du 2e tome de cette collection, sur le thème de l'accès des personnes en pauvreté au système de justice.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 46 experts du vécu sont détachés dans 26 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la **politique fédérale des grandes villes (PGV)**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec un développement urbain durable. En janvier 2020, une conférence a été organisée sur les enjeux du développement urbain à l'horizon 2030. Elle a réuni une centaine de personnes issues principalement des administrations locales et régionales.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2019 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDG.

**Dans le plan d'administration 2020**, nous pointons la poursuite du projet Housing First et l'engagement du SPP dans un plan de lutte contre le nonaccès aux droits.

Le modèle du **Housing First**, né à New-York au début des années 90, fait le pari d'un accès immédiat au logement, sans étape intermédiaire, pour des personnes aux fragilités multiples (drogue, alcool, problèmes psychologiques) et qui auparavant vivaient dans la rue. Une expérience pilote a été menée de 2013 à 2015 dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi). Après 2 ans, 90 % des locataires occupaient encore leur logement. L'expérience a été comparée avec celle d'un groupe de sans-abris bénéficiant du système classique d'aide. Dans ce second groupe, après 2 ans, 48 % des personnes vivaient dans un logement, les autres étant hébergées dans des maisons

communautaires, des institutions hospitalières, un logement précaire, une cellule de prison... ou retournés à la rue. La clé de la réussite ? La qualité de l'accompagnement. Un accompagnement individualisé, intensif, par des équipes mobiles et multidisciplinaires qui ne ménagent pas leurs efforts. Une vraie mesure structurelle contre le problème du sans-abrisme dans les grandes villes. Depuis 2016, deux experts Housing First financés par le SPP soutiennent les expériences menées dans plusieurs villes belges, assurent la cohérence des pratiques et organisent la plate-forme d'échanges et les formations des acteurs de terrain.

Le **non-accès ou non-recours aux droits** (appelé aussi *non take-up*) touche plus particulièrement les personnes les plus défavorisées, qu'elles ignorent ces droits ou qu'elles ne soient pas en capacité de les faire valoir. En 2020 s'est constitué un groupe de travail « non take up » coordonné par le SPP. Il réunit des collaborateurs du SPP et du SPF Sécurité sociale, mais aussi des représentants des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) et des mutuelles. Son but : remettre en 2021 des propositions d'actions à intégrer dans le 4<sup>e</sup> PFLCP, selon trois axes : l'information de tous les ayants droit potentiels sur l'accès aux droits, la réduction des démarches à effectuer et l'élimination des barrières physiques et mentales à l'accès aux droits.

**Dans le plan d'actions DD 2020**, nous voulons mettre en évidence le **projet Miriam**, lui aussi en cours depuis quelques années. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il fut mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand en 2016-2017 et, de 2018 jusque fin 2020, avec les CPAS d'Anvers, Ostende, Genk, Liège, Mons et Bruxelles.

## **Gestion durable**

### 1. Politique du SPP en matière de marchés publics durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congérateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consigné, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

### 2. Système de management environnemental

Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. Le système de gestion environnementale a ensuite été validé chaque année jusqu'en 2017. En 2018, après le déménagement vers la Tour des Finances, la direction a décidé de poursuivre les actions de sensibilisation aux comportements éco-responsables, sans toutefois reconduire le système de gestion. En 2020, ces actions sur site ont été suspendues à la suite de la crise sanitaire. La cellule DD les relancera dès que le retour sur le lieu de travail sera autorisé.

## 6.14. SPP Politique scientifique



Monsieur Olivier Detongre, membre de la CIDD et Madame Maaïke Vancauwenberghe, suppléante

### Activités de la cellule de Développement durable

La cellule Développement durable (DD) a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée «Green Team».

Le fonctionnement de la cellule Développement durable est régi par l'arrêté du Président fixant règlement de la cellule DD du 18/09/2019, les thèmes suivants sont traités :

- La rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;
- La coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- La mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation.

En 2020, la cellule DD (Green Team) s'est réunie à trois reprises. Les actions de sensibilisation suivantes ont été organisées :

- Participation des membres de Belspo au Bike Project du SPF BOSA ;
- Semaine européenne de la mobilité : newsletter, affichage, distribution de matériels pour cyclistes ;
- Semaine européenne de la réduction des déchets : newsletter.

### Politiques contribuant à un développement durable

#### 1. Introduction

##### La Politique scientifique fédérale

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques, tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le département de la Politique scientifique fédérale, avec environ 200 collaborateurs travaillant à son siège central et environ 2400 collaborateurs répartis dans les dix établissements scientifiques fédéraux et Belnet, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables et validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que les changements globaux, le climat, la biodiversité, la recherche polaire, l'espace, la digitalisation, la science du patrimoine et les défis fédéraux de société.

Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises.

De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels.

### Le contrat d'administration 2016-2018

Le contrat d'administration définit les engagements auxquels le service public de programmation (SPP) Politique scientifique et le gouvernement fédéral souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Etant donné l'absence d'un président du comité de direction dans un premier temps et ensuite l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice dans un deuxième temps, la période d'exécution du contrat d'administration 2016-2018 a été prolongée jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement fédéral.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Ce contrat d'administration a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Le contrat d'administration contient douze objectifs stratégiques (art. 27), les objectifs opérationnels (art.28) et les principaux projets, processus, initiatives ou actions (art. 29) ayant trait à l'exécution efficiente et de qualité des missions et attributions projets dont :

- Le repositionnement des actions de recherche (programmes de R&D, soutien aux infrastructures de recherche, etc.) en fonction des nouvelles priorités du gouvernement fédéral afin de maximaliser la complémentarité par rapport aux actions des autres niveaux de pouvoir et en appui d'une expertise scientifique pertinente, autant que possible sous la conduite des établissements scientifiques fédéraux ;
- Une coordination optimale entre l'ensemble des pouvoirs publics belges concernant la science et l'innovation en soutien au système d'innovation et à l'intégration de ses acteurs au niveau international ;
- Une amélioration du service à et de l'interaction avec l'ensemble des pouvoirs publics, départements et établissements scientifiques (fédéraux) ;

- L'objectif Développement durable (art.35) transversal pour tous les SPF et SPP.

Le contrat d'administration 2016-2018 est disponible sur le site interne du SPP Politique scientifique : <http://www.belspo.be>.

### Le plan d'administration 2017

Etant donné l'absence d'un président du comité de direction dans un premier temps et ensuite l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice dans un deuxième temps, le plan d'administration 2017 est toujours d'application.

Le plan d'administration 2017 contient le projet T 4.1. Maintien de l'enregistrement EMAS du SPP Politique scientifique ainsi que de nombreux autres projets en lien avec le développement durable, voir le point « Gestion durable » ci-dessous.

Les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable sont présentées ci-après par direction générale.

## 2. DG Recherche et Spatial

Dans le cadre du plan de relance européen, l'éventualité de la création d'un centre climatique belge (Belgian Climate Knowledge Hub) a été examinée dans le but d'associer la capacité existante en sciences du climat à l'innovation et de créer une interface «science-policy».

### ➤ Direction Programmes de recherche

La direction Programmes de recherche met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des priorités de recherche et engagements au niveau fédéral et international et les compétences et orientations politiques au niveau fédéral.

Ces programmes sont tant thématiques que non thématiques et offrent des activités de recherche en réseau. Des chercheurs étrangers peuvent s'associer à des projets lorsque des appels à propositions sont lancés. En outre, le SPP Politique scientifique participe à son tour à des initiatives de recherche telles que les ERA-NETs et les JPI.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir :

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telle que celle de la biodiversité ;
- Les collections belges de microorganismes (BCCM), en soutien des activités de recherche et d'innovation universitaires et industrielles dans les domaines des sciences de la vie et la biotechnologie. Les collections BCCM contribuent à la conservation de la biodiversité microbienne et offrent des services très spécialisés à toutes les catégories d'utilisateurs.

- La construction d'un navire de recherche océanographique (RV Belgica) qui est mis à la disposition des scientifiques en vue d'élargir les connaissances sur les mers. La recherche scientifique qui y est effectuée est importante pour la gestion de la mer du Nord et pour la recherche fondamentale relative aux mers et aux océans adjacents.

Tous les programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche, contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir :

### **BRAIN-be 2.0 : Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks - phase 2 (2018-2023)**

Fin 2018, le conseil des ministres approuvait la seconde phase du programme BRAIN-be (2018-2023).

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux et à soutenir le potentiel scientifique des établissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be 2.0 sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de trois piliers :

- Pilier 1 : Défis et connaissance du monde vivant et non-vivant
- Pilier 2 : Science du patrimoine
- Pilier 3 : Défis fédéraux de société

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédérale, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité, etc.

### **FEDtWIN**

Le programme FEDtWIN a pour objectif de promouvoir une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités par la création de fonctions permanentes de chercheurs postdoctoraux rattachés de façon égale (50% - 50 %) dans un ESF et dans une université. En fonction des profils sélectionnés, la recherche mise en œuvre à plus ou moins un impact sur certains aspects du développement durable.

### **Drogue**

Le mauvais usage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter

une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir : ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

### **BCCM**

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

### **Programme DIGIT-04**

Le programme de numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique - DIGIT-04 (2019-2024) - est un programme transversal visant à augmenter autant que possible les collaborations et synergies entre les institutions (propices aux effets d'échelle), notamment en suscitant le plus grand partage possible des ressources (équipement, infrastructures et personnel).

DIGIT-04 comprend 2 grandes parties :

- la numérisation à proprement parler, incluant l'enrichissement des métadonnées, qui est réalisée en partie par les institutions participantes elles-mêmes et en partie par des firmes privées spécialisées via des marchés publics communs gérés par Belspo ;
- la préservation à long terme du contenu numérisé sur une infrastructure commune.

La numérisation des collections (en priorité des plus fragiles, des plus précieuses et/ou des plus consultées) permet de les préserver en limitant la manipulation des pièces originales, tout en augmentant leur diffusion auprès d'un public plus large dont les chercheurs, en les rendant accessibles en ligne et diminuant ainsi la nécessité de consulter les originaux.

La numérisation n'a un sens que si ce qui est numérisé peut être stocké de façon durable et sécurisée pour de nombreuses années. Une infrastructure informatique commune pour la conservation à long terme des archives, des objets et des données de recherche numérisés a donc été développée lors de la phase précédente du programme (DIGIT-03). Elle permet de garantir que les objets numérisés stockés aujourd'hui et les nouveaux objets à numériser à l'avenir restent accessibles, utilisables et inaltérés pour une longue durée (supérieure à dix ans), bien au-delà de la durée de vie de tout système de stockage particulier, de toute technologie ou de toute entreprise contractante.

### **Belgian Biodiversity Platform**

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

### **Le secrétariat polaire**

Le secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale «Princesse Élisabeth» en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public-privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

#### ➤ **Direction Applications aérospatiales**

La direction Applications aérospatiales est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'Etat belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 199 millions d'euros dont 190 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

#### ➤ **Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale**

La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle im-

plémentaire au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable.

➤ **Direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (MERI)**

La direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation peut, en incluant la dimension de l'environnement et du développement durable dans certaines des statistiques qu'elle collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

**3. Etablissements scientifiques fédéraux**

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 million de visiteurs par an.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique centrale
- DG Institut royal d'Aéronomie spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique
- DG Institut royal météorologique de Belgique

Les cinq dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable. En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, les établissements scientifiques fédéraux se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

**4. Réseau télématique belge de la recherche (Belnet)**

Belnet a pour mission de contribuer au déploiement de la société de la connaissance et de l'information via la fourniture et la consolidation d'infrastructures de réseaux innovantes et de qualité et des services y afférents au profit de la recherche, de la science et de l'enseignement.

Dans ce cadre, Belnet fournit entre autres à ses usagers des services télématiques avancés.

### **Gestion durable**

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS depuis 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement. Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

La DG Institut royal Météorologique de Belgique a également mis en place un système de management environnemental enregistré EMAS depuis 2015.

Lors de l'organisation d'évènements tels que des conférences, des séminaires, des expositions, des réceptions ou des activités externes pour le personnel, le SPP Politique scientifique essaye, dans la mesure du possible, de tenir compte des critères de développement durable pour les choix de localisation, de la restauration, de la publicité, etc.

## 7. Liste des abréviations

AFMPS	Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation
AR	Arrêté Royal
ASA	Agence pour la Simplification Administrative
BFP	Bureau Fédéral du Plan
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)
CAI	Comité d'Analyse d'impact
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale
CCE	Conseil Central de l'Economie
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
CNT	Conseil National du Travail
COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
CPAS	Centre Public d'Action Sociale

DD	Développement Durable
EFQM	European Foundation for Quality Management
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis
GT	Groupe de Travail
HIA	Health Impact Assessment
IEFH	Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
ISR	Investissement socialement responsable
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAN	Plan d'Action National UNCRP
PCN	Point de contact national
PDE	Plan de déplacement des entreprises

PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
SPW	Service Public de Wallonie
TFDD	TaskForce Développement Durable
UNCRPD	Convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée
UNGP	United Nations Guiding Principles
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable

## Colophon

**Publication : Rapport annuel 2020 de la CIDD**

**Editeur responsable : Dieter Vander Beke,  
Président de la Commission Interdépartementale pour le Développement  
Durable (CIDD)**

**Publication mars 2021**

**Secrétariat de la CIDD assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement  
Durable (IFDD), Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/501.04.62**

**Numéro du dépôt légal: [D/2021/11945/1](#)**